



Assemblée générale

Distr. générale
30 janvier 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 159 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission	6
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	13
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	14
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	15
II. Ressources financières	68
A. Vue d'ensemble	68
B. Gains d'efficacité	69
C. Taux de vacance de postes	69
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique	71
E. Formation	72
F. Désarmement, démobilisation et réintégration	73
G. Services de détection des mines et de déminage	73



H.	Projets à effet rapide	74
I.	Centre de services régional	74
III.	Analyse des variations	75
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	80
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/264 et 66/243 B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	80
A.	Assemblée générale	80
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	82
Annexe		
	Organigrammes	92
	Carte	97

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (exercice 2013/14), dont le montant s'élève à 936 486 100 dollars des États-Unis.

Le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2013/14, soit 936 486 100 dollars, représente une augmentation de 97,0 millions de dollars (soit 11,6 %) par rapport au budget de l'exercice 2012/13 (839 490 000 dollars). Les prévisions relatives au personnel militaire et civil et aux dépenses opérationnelles dépassent les montants alloués pour 2012/13 de 2,0 millions de dollars, 39,3 millions de dollars et 55,7 millions de dollars, respectivement. La hausse des dépenses liées au personnel en tenue tient principalement au déploiement du matériel appartenant aux contingents, tous les militaires devant être déployés au cours de l'exercice 2013/14. Les dépenses supplémentaires au titre du personnel civil s'expliquent principalement par des taux de vacance inférieurs à ceux de l'exercice précédent, des barèmes des salaires relevés et la création de 117 postes d'assistant linguistique. L'augmentation des prévisions relatives aux dépenses opérationnelles est principalement imputable à des besoins plus importants au titre des installations et infrastructures, pour les carburants et les lubrifiants et l'acquisition de générateurs pour les nouvelles bases d'appui aux comités et au titre des transports terrestres, pour la fourniture de véhicules de remplacement et l'acquisition de matériel lourd.

Le budget prévoit le déploiement de 166 observateurs militaires, 6 834 militaires, 900 membres de la Police des Nations Unies, 978 agents recrutés sur le plan international, 1 730 agents recrutés sur le plan national, 570 Volontaires des Nations Unies, 91 agents fournis par des gouvernements et 53 temporaires, dont 35 recrutés sur le plan international et 18 recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et l'objectif de la MINUSS est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (consolidation de la paix et extension de l'autorité de l'État; atténuation des conflits et protection des civils; renforcement des capacités; droits de l'homme; et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est pour la direction exécutive et l'administration qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits prévus par la Mission.

Ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2011/12)	Montant alloué (2012/13)	Dépenses prévues (2013/14)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	190 184,0	233 304,7	235 348,4	2 043,7	0,9
Personnel civil	181 721,0	210 911,6	250 202,2	39 290,6	18,6
Dépenses opérationnelles	349 185,7	395 273,7	450 935,5	55 661,8	14,1
Montant brut	721 090,7	839 490,0	936 486,1	96 996,1	11,6
Recettes provenant des contributions du personnel	15 172,7	18 023,2	20 093,5	2 070,3	11,5
Montant net	705 918,0	821 466,8	916 392,6	94 925,8	11,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	721 090,7	839 490,0	936 486,1	96 996,1	11,6

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2012/13	—	—	—	50	21	3	8	—	82
Effectif proposé 2013/14	—	—	—	54	20	3	8	—	85
Composantes									
Consolidation de la paix									
Effectif approuvé 2012/13	—	—	—	48	113	19	45	—	225
Effectif proposé 2013/14	—	—	—	48	110	12	52	—	222
Atténuation des conflits									
Effectif approuvé 2012/13	166	6 834	—	85	61	—	113	81	7 340
Effectif proposé 2013/14	166	6 834	—	83	61	1	114	81	7 340
Renforcement des capacités									
Effectif approuvé 2012/13	—	—	900	101	57	37	39	—	1 134
Effectif proposé 2013/14	—	—	900	104	57	32	39	10	1 142

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Droits de l'homme									
Effectif approuvé 2012/13	—	—	—	61	54	—	45	—	160
Effectif proposé 2013/14	—	—	—	59	54	—	50	—	163
Appui									
Effectif approuvé 2012/13	—	—	—	579	1 265	6	307	—	2 157
Effectif proposé 2013/14	—	—	—	583	1 375	5	301	—	2 264
Centre de services régional									
Effectif approuvé 2012/13	—	—	—	47	47	—	3	—	97
Effectif proposé 2013/14	—	—	—	47	53	—	6	—	106
Total									
Effectif approuvé 2012/13	166	6 834	900	971	1 618	65	560	81	11 195
Effectif proposé 2013/14	166	6 834	900	978	1 730	53	570	91	11 322
Variation nette	—	—	—	7	112	(12)	10	10	127

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées dans le chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans sa résolution 1996 (2011) et l'a prorogé par sa résolution 2057 (2012) jusqu'au 15 juillet 2013.
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de consolider la paix et la sécurité et d'aider à créer les conditions du développement de la République du Soudan du Sud, l'idée étant de donner au Gouvernement les moyens de gouverner efficacement et démocratiquement le pays et d'établir de bonnes relations avec ses voisins.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après, lesquels sont structurés autour de plusieurs composantes (consolidation de la paix et renforcement de l'autorité de l'État; atténuation des conflits et protection des civils; renforcement des capacités; droits de l'homme; et appui) qui sont tirées du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été répartis entre les différentes composantes, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui relèvent de l'ensemble de la Mission. Les variations d'effectif par rapport au budget de l'exercice 2012/13, y compris les reclassements, sont expliquées à chaque composante.
5. Conformément au mandat confié à la Mission, à savoir intervenir aux niveaux de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés, et compte tenu du fait que la plupart des problèmes se manifesteront probablement dans les États fédérés et les comtés, où les moyens des pouvoirs publics sont précaires, la plupart des fonctionnaires des services organiques seront déployés à ces niveaux, tandis que les principales fonctions politiques et consultatives seront assurées au quartier général de la Mission, à Djouba. Par ailleurs, la Mission prévoit de consolider et de renforcer sa présence et ses opérations dans 28 bases d'appui de comté en 2013/14.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

6. Dans le budget de la MINUSS pour l'exercice 2011/12 (A/66/532) étaient présentés un programme triennal d'exécution des priorités stratégiques de la Mission ainsi qu'un plan de mise en œuvre par étapes, fondés sur des hypothèses retenues aux fins des prévisions à long terme. Selon ce programme triennal, la Mission a fait les progrès les plus notables dans les domaines suivants :
 - a) Usage de bons offices à l'appui de la transition politique, y compris le lancement de l'examen de la Constitution au Soudan du Sud;
 - b) Établissement d'une structure décentralisée par la création de bureaux extérieurs dans les 10 États fédérés et la mise en service de 35 bases d'appui de comté, pour favoriser le renforcement de l'autorité de l'État;

c) Appui aux activités de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits menées aux échelons national et local, y compris par la mise en œuvre des stratégies de protection des civils de la Mission et de son système d'alerte et d'intervention rapides en cas de conflit;

d) Protection des civils et appui au Gouvernement sud-soudanais dans l'exécution de ses obligations à cet égard;

e) Fourniture de conseils au Gouvernement concernant ses priorités dans les domaines suivants : réforme du secteur de la sécurité, police, justice civile et militaire et système pénitentiaire, y compris l'institutionnalisation du respect des droits de l'homme, qui passe par le fait de surveiller et de dénoncer publiquement les violations graves des droits de l'homme et de mener des enquêtes;

f) Partage de locaux par le personnel pour favoriser le renforcement des capacités dans les domaines d'activité de la Mission.

7. En outre, la MINUSS assure, avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, la mise en œuvre du Plan des Nations Unies pour l'appui à la consolidation de la paix au Soudan du Sud, qui contribue à l'exécution des priorités du Gouvernement en matière de consolidation de la paix. En exécutant des projets à effet rapide pendant sa deuxième année d'activité, la MINUSS a montré qu'elle était en mesure de mettre en œuvre des projets en coopération avec des partenaires et de produire des effets tangibles au niveau des comtés.

8. Si les grandes priorités stratégiques de la Mission resteront les mêmes en 2013/14, la manière dont la situation a évolué pendant les deux premières années a des répercussions sur le rythme et l'enchaînement de certaines activités que la Mission doit exécuter dans le cadre de son mandat. Pendant cette période, le Gouvernement a dû faire face à de lourds retards dans la mise en œuvre de son programme de réforme et du Plan de développement du Soudan du Sud pour la période 2011-2013, qui s'expliquent par les considérables difficultés économiques tenant à l'arrêt de la production pétrolière depuis janvier 2012, à la perte des recettes pétrolières et à l'interruption du commerce avec le Soudan, par les problèmes en matière de sécurité et de protection résultant des hostilités qui se poursuivent à la frontière avec le Soudan, des violences intercommunautaires et des activités des milices rebelles, et par la grave crise liée à l'insécurité alimentaire et à l'afflux de réfugiés. Ces problèmes, qui menacent la paix et la sécurité, procèdent en grande part des questions que le Soudan du Sud et le Soudan n'ont pas encore réglées, mais ils tiennent également aux clivages qui préexistaient au Soudan du Sud. Le fait que les deux pays aient signé le 27 septembre 2012 un certain nombre d'accords, notamment en ce qui concerne les recettes pétrolières et la création d'un mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, devrait aider les autorités sud-soudanaises à recentrer leurs efforts sur ses objectifs d'édification de l'État. Les questions restant à régler, à savoir le statut d'Abyei et la démarcation de la frontière, continueront de menacer la paix et la sécurité au Soudan du Sud et dans la région en général. Ainsi, il importera de mettre en place entre la MINUSS, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et le Gouvernement sud-soudanais des dispositifs de coordination efficaces pour les opérations à mener dans la zone frontalière démilitarisée de sécurité.

Consolidation de la paix et renforcement de l'autorité de l'État

9. L'exercice 2013/14 restera marqué par l'insécurité dans certaines régions du Soudan du Sud, par des tensions politiques, par des besoins en matière d'aide humanitaire, notamment pour les populations déplacées en raison des violences et pour les nombreux réfugiés, et par la lenteur du renforcement des capacités des principales institutions nationales et de l'instauration de l'état de droit en dehors des capitales des États. Toutefois, les initiatives entreprises pour réaliser les grands objectifs politiques de la transition s'accéléreront, notamment l'élaboration d'une constitution définitive en 2013, la conduite d'un recensement national au début de 2014 et les préparatifs en vue d'élections nationales qui sont censées se tenir en 2015. Le degré de transparence et d'ouverture de ces processus, la portée du renforcement de la présence et de l'autorité de l'État dans les États fédérés et dans les comtés, ainsi que la mesure dans laquelle l'État respectera les normes relatives aux droits de l'homme influenceront considérablement sur l'idée que le grand public se fera de l'État et sur son niveau de satisfaction concernant la façon dont le pays est dirigé depuis l'indépendance.

10. La MINUSS apportera son concours au Gouvernement en lui proposant ses bons offices, des conseils stratégiques et un appui dans des domaines spécialisés aux niveaux de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés. Elle aidera le Gouvernement dans ses activités de sensibilisation et de consultation avec la population pour ce qui concerne l'examen de la Constitution, notamment en fournissant un soutien logistique, en renforçant les mécanismes de contrôle de la gouvernance, en appuyant les activités liées au recensement et aux prochaines élections, y compris en donnant des conseils techniques sur la rédaction de lois applicables, et en favorisant la création d'organes de presse solides et indépendants. En consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSS exercera ses bons offices auprès des organismes gouvernementaux chargés du recensement, de sorte que les préparatifs se déroulent dans le respect des délais fixés par le Gouvernement. La Mission devra peut-être demander des ressources supplémentaires si le Gouvernement sollicite un soutien technique et logistique plus important pour la conduite du recensement et des élections.

11. La Mission aidera l'État à renforcer son autorité en dehors des centres urbains en consolidant sa présence et en veillant à ce que son autorité soit répercutée dans les 10 États, notamment grâce aux 28 bases d'appui de comté. En 2013/14, la stratégie de la Mission au niveau des États et des comtés prévoit ce qui suit : renforcer le partage des locaux par le personnel de la Mission, à la demande du Gouvernement, pour appuyer la planification stratégique, la prestation de conseils et le renforcement des capacités des institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit; coopérer avec le Gouvernement aux fins de l'exécution des tâches prioritaires en matière de consolidation de la paix, en particulier dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la réforme de la police et du renforcement des institutions, de la justice et du système pénitentiaire, des droits de l'homme, ainsi que du relèvement rapide et du développement; et exécuter un programme de projets à effet rapide pour un montant total de 2 millions de dollars, qui stimulera les activités de consolidation de la paix et de relèvement à long terme au niveau des comtés.

Atténuation des conflits et protection des civils

12. Certaines régions du Soudan du Sud resteront en proie à l'insécurité en 2013/14. Le risque de violences intercommunautaires à grande échelle – en particulier dans les États du Jongleï et du Haut-Nil et dans la région formée par les États de l'Unité, du Ouaraab et des Lacs –, de conflit entre le Gouvernement et les forces rebelles, de vols de bétail et de différends concernant l'accès aux terres reste présent. La création de la zone frontalière démilitarisée de sécurité et la mise en service du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, ainsi qu'en ont convenu le Soudan du Sud et le Soudan, devraient atténuer l'insécurité le long de la frontière entre les deux pays. Les communautés accueillant un grand nombre de rapatriés et de réfugiés resteront susceptibles de connaître des tensions, car la concurrence se fera plus forte pour les ressources et les services, sachant que la capacité qu'a le Gouvernement à absorber l'aide reste limitée. Si le Gouvernement est de plus en plus en mesure d'assurer la protection des civils, ses capacités en la matière resteront limitées en 2013/14. Les menaces que subissent les populations civiles resteront considérables en raison du sous-développement du pays, des problèmes d'accès et de la lenteur du processus d'instauration de l'état de droit, notamment de la création d'une armée et d'une police professionnelles devant rendre compte à une direction civile, ainsi que de la capacité limitée à fournir des services essentiels en dehors des capitales des États fédérés.

13. La MINUSS étendra l'ampleur et la portée de ses activités de prévention en mettant en œuvre sa stratégie de protection des civils et en intervenant de manière décentralisée. Elle aidera également le Gouvernement à assurer dans toute la mesure possible la protection des civils, qui relève au premier chef de sa responsabilité. Dans le cadre de la mise en œuvre de son système d'alerte et d'intervention rapides en cas de conflit, la Mission se concertera davantage avec les autorités des États fédérés et des comtés, avec les communautés et avec d'autres parties prenantes en vue d'atténuer les tensions, de favoriser la réconciliation et de repérer les risques et prendre les mesures voulues. La MINUSS renforcera également l'appui qu'elle apporte au Gouvernement et à d'autres acteurs pour repérer les risques auxquels sont exposés les femmes et les enfants et y faire face, ainsi que pour lutter contre les violences sexuelles commises en période de conflit et contre les violences perpétrées contre les enfants. Les activités mises en place par la Mission pour protéger les civils et assurer l'alerte rapide seront renforcées grâce au recrutement d'assistants linguistiques, qui seront notamment chargés de faciliter les échanges entre les communautés et les fonctionnaires relevant des composantes militaire et civile.

14. En période de crise, la Mission a reçu beaucoup plus de demandes urgentes pour ce qui concerne l'appui aux mouvements des contingents, les missions de reconnaissance, la participation du Gouvernement et des civils aux négociations et l'instauration de conditions dans lesquelles l'aide humanitaire peut être acheminée sans risque, retard ni obstacle. Pour continuer à assurer la protection des civils – qu'il s'agisse de prévention, d'endiguement ou de règlement des conflits –, les composantes militaire et civile de la Mission devront continuer de disposer d'un nombre suffisant de véhicules tout-terrain et de moyens aériens variés et adéquats leur permettant de se rendre dans les zones de conflit, en particulier les zones reculées, tant pendant la saison des pluies que pendant la saison sèche. La mobilité des déploiements intégrés de personnel militaire, policier et civil dans les zones à risque sera facilitée grâce à un nouveau moyen de transport fluvial et par des

moyens d'observation plus avancés, comme l'imagerie satellite. Pour mener à bien ses opérations, la Mission continuera de bénéficier de l'appui du Centre d'opérations civilo-militaires. La Mission continuera également d'apporter un appui consultatif et une assistance technique pour promouvoir les mécanismes de règlement des conflits non violents, améliorer l'accès à la justice pour les victimes et créer un système pénitentiaire sûr et humain qui facilite la réadaptation et la réinsertion des délinquants. De même, la MINUSS aidera le Gouvernement à renforcer le système de justice militaire afin de lutter contre l'impunité de l'armée.

15. Compte tenu de la gravité de la situation humanitaire – une aide vitale, alimentaire et autre continue d'être acheminée à 2,4 millions de personnes –, les agents humanitaires doivent pouvoir accéder sans entrave à l'ensemble du territoire. À cette fin, la MINUSS prendra les mesures de protection nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire et assurera, au besoin et sur demande, une protection directe en effectuant des patrouilles et en maintenant une présence dissuasive dans les zones touchées.

16. La Mission assurera également la sécurité des installations et du matériel de l'ONU qui sont nécessaires à l'exécution de son mandat, en veillant en particulier à assurer la mobilité de son personnel et le libre accès à l'ensemble du pays.

Renforcement des capacités

17. Bien que la crise économique et les mesures d'austérité prises au cours de l'exercice 2012/13 l'aient obligé à suspendre certains programmes clefs de réforme, le Gouvernement du Soudan du Sud axe toujours son action sur le renforcement des moyens nécessaires à l'accomplissement des fonctions essentielles de l'État, car ces dernières sont indispensables pour stabiliser le pays et y créer les conditions du développement. L'organisation plus rationnelle et la professionnalisation des forces armées font également partie de ses objectifs prioritaires. Un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration à grande échelle est notamment exécuté dans ce cadre. La persistance des problèmes liés aux violences intercommunautaires, aux milices et à la circulation d'armes légères montre combien la mise en place de structures de sécurité adaptées et professionnelles et la garantie de l'accès à la justice sont des tâches importantes de consolidation de la paix. En outre, les civils vivent encore sous la menace que représentent les mines terrestres antipersonnel, dont certaines ont été récemment posées.

18. La mise en place du programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion a pris plus de temps que prévu, car il a fallu concevoir un programme suffisamment efficace et peu coûteux pour faire face à la diminution des recettes prévue pour l'exercice 2012/13. Comme suite à l'exécution et à l'examen d'un programme pilote de désarmement, de démobilisation et de réintégration destiné à 500 ex-combattants, le Gouvernement prévoit de lancer un programme de grande ampleur en 2013/14. Il s'agit d'un élément clef de sa stratégie, visant à professionnaliser les forces armées et à en réduire la masse salariale pour pouvoir consacrer davantage de ressources à d'autres priorités nationales. La MINUSS prévoit de mettre à disposition trois installations provisoires pour appuyer l'exécution de ce programme tout en étant bien consciente que la forme définitive de celui-ci, en particulier pour ce qui concerne la composante réintégration, en déterminera l'ampleur et le calendrier d'exécution. À l'issue de la phase pilote, si cette démarche aboutit comme prévu à un vaste programme de désarmement, de

démobilisation et de réintégration, la Mission pourrait avoir besoin de ressources supplémentaires pour aider le Gouvernement à élargir le programme rapidement et à en accroître la portée.

19. La Mission fournira des conseils et un appui au Gouvernement pour l'aider à évaluer le secteur de la sécurité à l'échelle nationale et à mettre au point une stratégie de sécurité nationale qui servira de base à une réforme du secteur de la sécurité. La Mission appuiera la formation et le déploiement des fonctionnaires de police et des services pénitentiaires dans tout le pays ainsi que le renforcement des institutions nationales chargées de la sécurité. Les fonctionnaires de la Police des Nations Unies et les experts de l'administration pénitentiaire du Gouvernement seront affectés dans les mêmes locaux aux échelons du pays, des États et des comtés ainsi que dans les établissements de formation, pour assurer une supervision étroite aux policiers et aux fonctionnaires de l'administration pénitentiaire qui travaillent directement sur le terrain et leur donner des conseils. Il est prévu que les effectifs de la Police des Nations Unies se maintiennent à 750 au cours de l'exercice 2013/14; de nouveaux déploiements n'excédant pas l'effectif maximal autorisé de 900 fonctionnaires de police devraient accompagner, comme prévu, la création de 35 bases d'appui à l'échelon des comtés. La création de ces 35 bases d'appui de comté sur trois ans (de l'exercice 2011/12 à l'exercice 2013/14) a dû être revue à la lumière du retard pris par les entreprises de terrassement et de la pénurie de matériel du génie et de bâtiments préfabriqués, qui sont bloqués à Kosti par le Gouvernement soudanais. Il est désormais prévu de construire les bases sur une période de cinq ans.

20. La MINUSS fournira également un appui à la mise en place de systèmes judiciaires civils et militaires, notamment en élaborant les cadres réglementaires appropriés et des programmes de formation. Ce faisant, elle travaillera en étroite collaboration avec la Direction de la justice militaire de l'Armée populaire de libération du Soudan afin d'en renforcer les procédures opérationnelles permanentes et autres processus internes. La Mission fournira des avis afin que le fonctionnement des institutions du pays soit conforme au droit et aux principes internationaux. Elle appuiera les programmes de formation du personnel pénitentiaire, au stade de la conception et de l'exécution, afin que les conditions de détention soient conformes aux normes et systèmes internationaux. Elle collaborera également avec les systèmes judiciaires civil et militaire pour mettre fin à la détention préventive prolongée et aux autres formes de privation arbitraire de liberté et pour réduire le nombre de personnes placées en détention provisoire, notamment en appuyant la mise en œuvre d'une initiative de création de tribunaux itinérants.

21. Enfin, pour parer au danger que représentent les mines terrestres antipersonnel, la MINUSS continuera de travailler avec le Gouvernement pour déminer les zones polluées, restituer ces terres à la population et mener des activités de sensibilisation et d'éducation sur les moyens de repérer les mines et restes explosifs de guerre, conformément aux engagements internationaux pris par le Soudan du Sud.

Droits de l'homme

22. Un certain nombre de facteurs compliquent la situation déjà préoccupante des droits de l'homme au Soudan du Sud, parmi lesquels il faut citer : le faible niveau de sensibilisation aux droits de l'homme au sein du secteur de la sécurité et de la population en général, la poursuite de la culture de l'impunité, le fait que les forces

de sécurité (ainsi que les milices rebelles) et les violences intercommunautaires constituent encore une menace pour les civils et enfin l'absence d'institutions garantes de l'état de droit placées sous direction civile. Le Gouvernement et d'autres acteurs considèrent le renforcement des droits de l'homme comme une priorité et ont indiqué que les principaux traités relatifs aux droits de l'homme doivent être ratifiés pendant l'exercice 2013/14.

23. La Mission aidera le Gouvernement, notamment la Commission des droits de l'homme qui en dépend, à renforcer la prise de conscience et le respect des droits de l'homme en renforçant les capacités nationales de suivi, d'enquête et d'établissement de rapports sur les violations de ces droits. Elle fournira des conseils et une assistance technique au Gouvernement afin qu'il puisse ratifier les principaux traités, conformément aux engagements qu'il a pris au niveau international. Elle aidera les acteurs nationaux à assurer le suivi des violations des droits de l'homme, en entreprenant notamment des enquêtes sur les violations et des poursuites contre leurs auteurs.

24. La Mission continuera aussi de s'acquitter des tâches essentielles qui lui ont été confiées en la matière en surveillant la situation, en faisant des enquêtes, en vérifiant les allégations et en faisant régulièrement rapport au public sur les violations réelles ou potentielles du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Elle continuera aussi à rapporter les plus flagrantes d'entre elles au Conseil de sécurité.

Appui

25. La composante appui fournira des services de logistique, d'administration et de sécurité efficaces et rationnels à l'appui du mandat de la MINUSS en exécutant les produits correspondants.

26. La direction de la composante appui restera à Djouba et assurera la direction stratégique, définira les grandes orientations et se tiendra en liaison avec le Gouvernement sud-soudanais, le Siège de l'ONU et d'autres opérations de maintien de la paix. Les éléments de la composante seront déployés de manière à assurer toutes les fonctions essentielles en étant au plus près des bénéficiaires. Cela permettra de raccourcir les délais d'intervention, d'obtenir un bon rapport coût-efficacité et de réaliser des économies d'échelle à tous les niveaux de la prestation de service. L'appui assuré au niveau local continuera d'être soutenu par le personnel du Centre de services régional à Entebbe (Ouganda).

27. Le budget de l'exercice 2013/14 doit permettre de financer les grands projets de construction (dont la valeur dépasse le million de dollars) ci-après : a) la construction de trois bases d'appui aux comtés d'une valeur estimée à 9,5 millions de dollars; b) la construction d'une unité fluviale d'une valeur estimée à 2,5 millions de dollars; et c) la construction de clôtures autour des pistes d'atterrissage, d'une valeur estimée à 3,8 millions de dollars. Il est prévu que tous ces projets soient terminés pour juin 2014.

28. Le modèle de soutien logistique de la Mission sera conforme aux principes de la stratégie globale d'appui aux missions et guidé par les trois grandes considérations suivantes : la nécessité d'appuyer une présence décentralisée de la MINUSS, la nécessité de circuler (de façon temporaire ou permanente) entre des sites éloignés et le renforcement des capacités nationales, notamment en

transformant des postes d'agent recruté sur le plan international (en particulier ceux du Service mobile) en postes d'agent recruté sur le plan national.

29. En 2013/14, la MINUSS appliquera un modèle de gestion de la chaîne logistique conforme à la stratégie globale d'appui aux missions, l'idée étant notamment de réaliser des gains d'efficacité. Cette efficacité peut être renforcée en améliorant la planification et la mise en œuvre des services d'appui, en groupant les livraisons et en centralisant les entrepôts ainsi que certaines opérations dans des endroits stratégiques. Toujours pendant l'exercice 2013/14, la Mission mettra en œuvre le progiciel de gestion intégré de l'ONU (Umoja) ainsi que les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour les achats et les services liés à la formation et aux technologies de l'information et des communications.

30. Chaque fois que possible, la Mission gérera ses ressources et ses opérations de manière à renforcer durablement les capacités nationales. Elle exécutera par exemple un programme de formation et d'autonomisation accélérées au personnel recruté sur le plan national afin qu'au moins 5 % des postes d'agent recruté sur le plan international puissent être convertis en postes d'agent recruté sur le plan national d'ici à l'exercice 2014/15. Dans la mesure du possible, la Mission s'efforcera également de se procurer localement les biens et les services pour favoriser le développement d'un secteur privé local et la création d'emplois.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

31. La situation politique et en matière de sécurité au Soudan du Sud ne peut se concevoir sans tenir compte de la dynamique régionale et, comme l'a rappelé la résolution 1996 (2011), l'un des objectifs de la Mission est d'aider le Gouvernement à établir de bonnes relations avec ses voisins. En particulier, une relation forte et stable avec le Soudan voisin sera indispensable pour garantir la stabilité à long terme du Soudan du Sud. Il importe donc que la Mission crée de solides mécanismes de coordination avec la FISNUA, la MINUAD et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière lorsqu'elle agit à l'intérieur de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée qui sépare les deux pays. Elle doit en outre coopérer avec les autres opérations des Nations Unies dans la région, notamment la MINUAD, la FISNUA, le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). L'échange d'informations au niveau régional lui permettra notamment de contrer la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur. Au cours de l'exercice 2013/14, la MINUSS renforcera sa coopération avec la FISNUA et la MONUSCO sur le partage des avions. La coordination et la coopération joueront également un rôle central dans la mise au point d'une démarche cohérente de l'ONU pour le règlement des problèmes politiques et relatifs à la sécurité que connaissent le Soudan, le Soudan du Sud et la région.

32. Par sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a approuvé l'établissement, à la plateforme logistique d'Entebbe (Ouganda), d'un centre régional de services ayant pour rôle de fusionner les fonctions administratives et de soutien de missions géographiquement proches dans un centre régional autonome, et dont les fonctions

seraient celles que le Secrétaire général avait proposées dans son rapport sur la Stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633). Quatre premiers projets avaient été définis pour transférer des fonctions et les ressources connexes au centre régional de services au cours de l'exercice 2011/12 (contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, administration d'un centre régional de formation et de conférence et d'un centre de contrôle intégré des transports et des mouvements). Il était prévu de transférer au cours de l'exercice 2012/13 d'autres fonctions, et les ressources connexes, liées aux finances (service de la paie, paiements, opérations de caisse et comptabilité) et aux ressources humaines (recrutement international, gestion des postes et tenue des états de présence). En 2013/14, il est proposé de renforcer les fonctions de gestion des finances et des ressources humaines prises en charge par le centre de services régional afin que les services partagés qu'il gère soient conformes à la logique d'Umoja et compatibles avec la mise en service d'Inspira, dans le cadre d'une plus grande délégation de pouvoir aux missions. On trouvera davantage de détails concernant le centre de services régional, y compris sur la dotation en effectifs à la section I.E du présent rapport et sur la part des coûts pris en charge par la MINUSS (10 269 500 dollars) à la section II.I.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

33. Conformément au cadre des Nations Unies pour le développement du Soudan du Sud pour 2012-2013, l'équipe de pays des Nations Unies poursuivra la mise en œuvre de programmes de stabilisation, de relèvement et de développement pour appuyer les quatre piliers du Plan de développement du Soudan du Sud pour 2011-2013, à savoir : la gouvernance, la croissance économique, le développement social et humain, et la prévention des conflits et la sécurité. Les programmes de l'équipe de pays qui sont en cours d'exécution sous la direction du Gouvernement et dans le cadre d'une vaste gamme d'accords de partenariat comprennent un certain nombre d'activités intéressant le mandat de la Mission, y compris le renforcement des capacités dans les secteurs de l'état de droit, l'appui aux fonctions essentielles de gouvernance, la sécurité des populations, la protection et l'atténuation des conflits. La Mission et l'équipe de pays ont mis au point dans ces domaines, en consultation avec le Gouvernement, des stratégies et des programmes de travail communs pour éviter de faire double emploi et tenir compte des avantages comparatifs des différentes entités du système des Nations Unies, notamment pour ce qui concerne la fourniture de capacités civiles. Le plan de soutien à la consolidation de la paix constitue un cadre intégré qui vise expressément à permettre au système des Nations Unies d'appuyer les priorités arrêtées par le Gouvernement pour la consolidation de la paix.

34. La mise en œuvre des priorités stratégiques, notamment par le biais de programmes conjoints et coordonnés entre la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies, a souffert de retards imputables à des facteurs externes, notamment les problèmes économiques et humanitaires et les problèmes de sécurité, comme indiqué en détail dans la section relative aux hypothèses de planification et aux activités d'appui de la Mission (voir plus haut par. 6 à 8). Cette mise en œuvre reprendra en 2013/14. Même si les événements survenus dans le pays ont perturbé l'exécution prévue de nouveaux programmes multilatéraux et bilatéraux, l'équipe de

pays des Nations Unies et une large gamme de partenaires fourniront un appui renouvelé en 2013/14 pour renforcer les fonctions de gouvernance essentielles, la sécurité alimentaire, la prestation de service et la stabilisation des zones touchées par le conflit.

35. L'aide extérieure ne pourra guère atteindre les montants que le pays pouvait espérer au moment de l'indépendance, en raison notamment de la situation économique mondiale. La MINUSS devra resserrer sa coordination avec ses partenaires afin que l'emploi de ses ressources suive un ordre de priorité et que ses activités d'appui s'échelonnent comme il convient, en particulier pour ce qui concerne les fonctions de gouvernance essentielles concernant les secteurs de la sécurité et de l'état de droit. En créant des partenariats avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission sera à même de planifier et de mettre en œuvre ses activités de manière à inscrire son action dans la durée, même après que ses effectifs auront été réduits. Elle continuera d'examiner la mesure dans laquelle la responsabilité qui lui incombe au titre des principaux volets de son mandat pourra être progressivement transférée à l'équipe de pays, qui sera associée à l'exécution de nouveaux programmes, ainsi qu'aux autres partenaires, selon qu'il conviendra.

36. L'équipe de pays a été consultée lors de l'élaboration du budget axé sur les résultats de la Mission. Les fonctions et attributions respectives de la Mission et des organismes, fonds et programmes tiennent compte des tâches confiées à la MINUSS dans les résolutions 1996 (2011) et 2057 (2012) du Conseil de sécurité, des mandats des différents organismes, fonds et programmes et de leurs capacités sur le terrain.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

37. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes.

Direction exécutive et administration

38. La direction générale et l'administration seront assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2012/13	1	—	2	2	2	7	3	—	10
Postes proposés 2013/14	1	—	2	2	2	7	3	—	10
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Conseillers spéciaux									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	1	2	–	–	2
Postes proposés 2013/14	–	–	1	–	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés^b 2012/13									
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	2	1	–	–	3	–	–	3
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	2	1	–	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (conseillers spéciaux)									
Postes approuvés 2012/13	–	2	2	–	1	5	–	–	5
Postes proposés 2013/14	–	2	2	–	1	5	–	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2012/13	–	1	2	2	3	8	4	1	13
Postes proposés 2013/14	–	1	2	2	3	8	4	1	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection des civils									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2013/14	–	–	4	–	–	4	–	–	4
Variation nette	–	–	4	–	–	4	–	–	4
Bureau de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Postes proposés 2013/14	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la planification stratégique									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Postes proposés 2013/14	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des pratiques optimales									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	2	–	2	1	–	3
Postes proposés 2013/14	–	–	1	2	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Groupe des affaires juridiques									
Postes approuvés 2012/13	–	–	3	2	1	6	5	3	14
Postes proposés 2013/14	–	–	3	2	1	6	5	3	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe Déontologie et discipline									
Postes approuvés 2012/13	–	1	3	1	2	7	3	2	12
Postes proposés 2013/14	–	1	3	1	2	7	3	2	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)									
Postes approuvés 2012/13	1	–	1	1	2	5	2	–	7
Postes proposés 2013/14	1	–	1	1	2	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires humanitaires)									
Postes approuvés 2012/13	1	–	2	2	2	7	2	–	9
Postes proposés 2013/14	1	–	2	2	2	7	1	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Total – direction exécutive									
Postes approuvés 2012/13	3	2	18	13	14	50	21	8	79
Postes proposés 2013/14	3	2	22	13	14	54	20	8	82
Variation nette	–	–	4	–	–	4	(1)	–	3
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	2	1	–	–	3	–	–	3
Emplois de temporaire proposés ^b	–	2	1	–	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total – direction exécutive									
Postes approuvés 2012/13	3	4	19	13	14	53	21	8	82
Postes proposés 2013/14	3	4	23	13	14	57	20	8	85
Variation nette	–	–	4	–	–	4	(1)	–	3

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste

Conseillers spéciaux

*Personnel recruté sur le plan international : variation nette nulle
(transfert de 1 poste P-5 du Groupe de la protection des femmes;
transfert de 1 poste P-5 au Groupe de la protection des civils)*

39. Il est proposé de transformer le poste de conseiller principal pour la protection des civils (P-5) du Groupe des conseillers spéciaux en poste d'administrateur hors classe spécialisé de la protection des civils et chef d'un groupe chargé de la protection des civils qui sera créé en 2013/14. Outre ses fonctions de chef du nouveau groupe, le titulaire du poste continuera de fournir des conseils techniques, facilitera la coordination et supervisera la mise en place d'un programme de formation sur la protection des civils pour le personnel de la Mission ainsi que l'élaboration d'une stratégie de protection des civils grâce à la mise en œuvre de plans d'action au niveau des États. Les activités de fond concernant la protection resteront la responsabilité des différentes composantes, divisions et sections de la MINUSS, y compris les intervenants humanitaires.

40. Il est proposé de réaffecter un poste de conseiller principal pour la protection des femmes (P-5) au Groupe des conseillers spéciaux dans le cadre d'une restructuration prévoyant la suppression du Groupe de la protection des femmes.

Groupe de la protection des civils

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes
(transfert de 1 poste P-5 et de 3 postes P-4)*

41. Conformément à la résolution 2057 (2012) du Conseil de sécurité, la protection des civils est une priorité pour la MINUSS. Durant la première année de son mandat, la Mission a eu beaucoup de difficulté à s'acquitter de cette tâche, notamment dans l'État de Jonglei et en raison des affrontements le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Or, la coordination, les conseils sur l'action à mener et la planification des interventions sont encore plus nécessaires en période de crise. S'ajoute à cela le fait que la Mission doit veiller à ce que les mesures essentielles pour la protection des civils, dont la formation et l'exécution de plans d'action au niveau des États, soient appliquées dans les 10 États.

42. La protection des civils étant une question transversale, il est proposé de créer un Groupe de la protection des civils au Bureau du Chef de cabinet pour appuyer les structures de coordination de la protection des civils, aider à planifier les interventions de la Mission, appliquer la stratégie de protection des civils de la MINUSS et mettre en place de nouveaux dispositifs et approches, notamment les équipes de protection intégrée, qui se composent de militaires, de fonctionnaires de police et de civils et se rendent sur le terrain pour recenser les problèmes de protection et recommander les mesures à prendre. Le Groupe jouera un rôle essentiel en assurant le recrutement, la formation et l'orientation des assistants bilingues qui, avec le personnel de la Division des affaires civiles, aideront la composante militaire à assurer la liaison avec les collectivités. Le regroupement de tous les conseillers pour la protection des civils dans une seule entité permettra de

suivre une approche normalisée et facilitera l'échange de bonnes pratiques entre les bureaux ainsi que l'adoption d'un budget et d'un plan de travail communs. Le Groupe sera créé en transférant 1 poste d'administrateur hors classe chargé de la protection des civils (P-5), qui sera le chef du Groupe, et 3 postes de spécialiste de la protection (P-4) faisant partie jusque-là des bureaux des coordonnateurs des États de Jonglei, du Haut-Nil et de l'Unité. L'administrateur hors classe sera le second notateur des trois spécialistes de la protection en poste dans les bureaux susmentionnés.

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordonnateur de l'action humanitaire/Coordonnateur résident)**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste
(réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté
sur le plan national à la Section des services de santé)*

43. Il est proposé de réaffecter le poste d'assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur de l'action humanitaire/Coordonnateur résident) à la Section des services de santé. Les deux assistants administratifs (agents du Service mobile) du Bureau pourront exécuter les tâches de l'assistant de bureau.

Composante 1 : Consolidation de la paix et élargissement de l'autorité de l'État

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Institutions publiques largement représentatives, efficaces et transparentes présentes dans tout le Soudan du Sud, y compris hors des capitales des États fédérés	1.1.1 Les textes de loi relatifs à la transparence et à l'application du principe de responsabilité sont promulgués et appliqués, notamment ceux qui renforcent les capacités des organes de contrôle dans leurs fonctions d'enquête et de poursuites (2011/12 : 1; 2012/13 : 5; 2013/14 : 5). 1.1.2 Le fonctionnement des administrations locales est renforcé dans 28 comtés, par le truchement de bases d'appui aux comtés (2011/12 : 13; 2012/13 : 20; 2013/14 : 28). 1.1.3 Les priorités gouvernementales concernant la consolidation de la paix sont mises en œuvre, notamment celles concernant la réforme du secteur de la sécurité, la réforme de la police et le développement institutionnel, le secteur judiciaire et pénitentiaire, les droits de l'homme, le relèvement rapide et le développement. 1.1.4 Augmentation de la représentation des femmes dans les organes des pouvoirs législatif et exécutif, au niveau national et à ceux des États fédérés et des comtés (2013/14 : augmentation de 25 %).

Produits

- Organisation de 25 réunions pour faire le point sur la situation politique et dégager des stratégies communes de gouvernance et de consolidation de la paix afin de maintenir un dialogue politique avec le Soudan du Sud, les États Membres et les organisations partenaires

- Conseils au pouvoir exécutif et à l'Assemblée législative nationale sur les normes internationales de transparence et de responsabilité, ainsi qu'aux autorités des États fédérés pour appuyer les programmes qui visent à étoffer les capacités au Soudan du Sud et contribuent à la mise en place des fonctions essentielles de gouvernance, grâce à une formation active du personnel des autorités locales dans les capitales des 10 États et dans 28 bases d'appui aux comtés
- Conseils aux pouvoirs publics, aux représentants des collectivités et aux membres de la communauté internationale dans le cadre de 40 réunions d'information tenues, dans les États fédérés, pour examiner l'aide internationale en faveur de l'élargissement de l'autorité de l'État et du renforcement des capacités; et activités de sensibilisation et d'information sur l'exécution du mandat de la Mission
- Formation et appui aux autorités des États et autorités locales pour combler les lacunes concernant le relèvement, la réintégration et la prestation des services, par le personnel détaché auprès de ces autorités dans les 10 États et dans 28 bases d'appui aux comtés et grâce à des activités menées conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires; et conseils et appui au Gouvernement en matière de développement durable et de gouvernance dans le cadre de consultations régulières avec les partenaires présidées par le Gouvernement dans les 10 États et 28 comtés
- Conseils et appui au Gouvernement et aux autres parties prenantes, une fois par mois, sur la mise en œuvre et le suivi du Plan des Nations Unies à l'appui de la consolidation de la paix au Soudan du Sud, et renforcement des capacités nécessaires à la conception, à l'adoption et à l'application de mesures de consolidation de la paix aux niveaux de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires
- Conseils, dans le cadre de 4 ateliers et réunions avec les autorités nationales et les organisations de la société civile, en vue de promouvoir la participation des femmes aux travaux des organes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et l'application des normes internationales relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, notamment celles qui s'appliquent à la participation des femmes à la prise de décisions
- Organisation de 25 ateliers de formation et 20 tables rondes avec les responsables des comtés, les partis politiques et les organisations de la société civile, pour renforcer les capacités d'élaboration des politiques, notamment grâce à la promotion de processus participatifs et transparents et à l'organisation de 5 ateliers au niveau local (avec des émissions spéciales sur Radio Miraya) pour favoriser le bénévolat

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.2 Participation de la population aux processus politiques, dont l'élaboration des politiques nationales

1.2.1 Tenue de consultations sur les élections et la Constitution permanente – prévoyant la participation de la population, et notamment des femmes – aux niveaux de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés

1.2.2 Réalisation d'un recensement national de la population et de l'habitation par le Bureau national de statistique, comme le prévoit la Constitution provisoire

1.2.3 Création de bureaux d'inscription sur les listes électorales dans l'ensemble du pays après l'adoption du calendrier des élections par le Gouvernement

Produits

- Organisation au niveau des États de 20 forums permettant aux partis politiques et aux organisations de la société civile de promouvoir une participation accrue des principaux processus politiques et une meilleure connaissance de ces derniers

- Coordination de l'appui international au processus de révision de la Constitution, notamment fourniture d'une assistance pour l'organisation de 6 réunions du Forum consultatif des hauts responsables et de réunions régulières du groupe consultatif technique et des groupes techniques compétents; contacts réguliers avec la Commission nationale de révision de la Constitution, la Conférence constitutionnelle nationale, l'Assemblée législative nationale, le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux; et détachement d'experts auprès des entités compétentes
- Conseils, sur la préparation du recensement et des élections, à la Commission électorale nationale, au Forum des dirigeants des partis politiques et aux structures gouvernementales chargées du recensement, grâce à l'organisation de réunions avec le Gouvernement et les autres acteurs, y compris les donateurs et les organisations de la société civile, et à la mise en place de mécanismes de direction pour coordonner l'appui du corps diplomatique et d'autres partenaires internationaux aux opérations de recensement et aux élections et adopter une position commune pour les discussions avec le Gouvernement, une fois que la date du recensement et des élections aura été arrêtée
- Conseils, appui technique et formation à l'intention de la Commission électorale nationale et de ses antennes locales sur leur fonctionnement, l'élaboration de procédures et d'une ligne de conduite pour la délimitation des circonscriptions électorales, l'inscription sur les listes électorales et les élections, ainsi que sur la formulation et l'application de stratégies et programmes nationaux d'éducation civique et d'éducation des électeurs visant notamment à promouvoir les droits électoraux et civiques
- Renforcement des capacités des journalistes aux niveaux local et des États, et mise en œuvre de la deuxième phase du projet visant à ce que la station de radio Miraya des Nations Unies devienne une station indépendante qui contribue au développement de médias indépendants au Soudan du Sud
- Promotion, sur Radio Miraya, dans des publications et dans le cadre d'activités de sensibilisation au niveau des États, des forums et activités qui encouragent le débat et la participation politiques, notamment la participation des femmes, des jeunes et des minorités

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1, consolidation de la paix et élargissement de l'autorité de l'État

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2012/13	–	1	6	6	1	14	4	–	18
Postes proposés 2013/14	–	1	6	6	1	14	4	–	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix									
Postes approuvés 2012/13	–	1	10	1	1	13	37	29	79
Postes proposés 2013/14	–	1	10	1	1	13	34	31	78
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(3)	2	(1)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile					
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	1	18	–	19	–	–	–	19
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	1	11	–	12	–	–	4	16
Variation nette	–	–	–	(7)	–	(7)	–	–	4	(3)
Total partiel (relèvement, réintégration et consolidation de la paix)										
Postes approuvés 2012/13	–	1	11	19	1	32	37	–	29	98
Postes proposés 2013/14	–	1	11	12	1	25	34	–	35	94
Variation nette	–	–	–	(7)	–	(7)	(3)	–	6	(4)
Division de la communication et de l'information										
Postes approuvés 2012/13	–	1	6	5	9	21	72	–	16	109
Postes proposés 2013/14	–	1	6	5	9	21	72	–	17	110
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Total partiel – composante 1										
Postes approuvés 2012/13	–	3	22	12	11	48	113	–	45	206
Postes proposés 2013/14	–	3	22	12	11	48	110	–	48	206
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(3)	–	3	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	1	18	–	19	–	–	–	19
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	1	11	–	12	–	–	4	16
Variation nette	–	–	–	(7)	–	(7)	–	–	4	(3)
Total – composante 1										
Postes approuvés 2012/13	–	3	23	30	11	67	113	–	45	225
Postes proposés 2013/14	–	3	23	23	11	60	110	–	52	222
Variation nette	–	–	–	(7)	–	(7)	(3)	–	7	(3)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 7 emplois de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 3 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 7 emplois de temporaire

Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 7 emplois de temporaire (déclassement à P-4 de 2 postes P-5; transformation de 4 emplois de temporaire (P-3) en postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international; suppression de 3 emplois de temporaire (P-3); réaffectation de 1 poste P-5 à la Division des droits de l'homme et de 1 poste P-4 de la Division des droits de l'homme)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes (conversion de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national en postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national; suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 6 postes (transformation de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national en postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national; transformation de 4 emplois de temporaire (P-4) en postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)

44. La Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix appuie la gouvernance et l'élargissement de l'autorité de l'État au Soudan du Sud en aidant le Gouvernement, à l'échelon national et aux niveaux des États et des comtés, à orienter de façon efficace l'assistance au relèvement, à la stabilisation, à la réintégration et à la consolidation de la paix. Elle facilite la réintégration des rapatriés, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des ex-combattants, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

45. Il est proposé de déclasser deux postes d'administrateur de programme de P-5 à P-4. Les titulaires resteront en poste dans les États du Haut-Nil et de l'Unité et dirigeront des équipes de 15 et 11 personnes respectivement. Le déclassement proposé contribuera à rationaliser et harmoniser la composition des équipes de relèvement, de réintégration et de consolidation de la paix dans l'ensemble du pays.

46. Il est également proposé de réaffecter un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) de la Division des droits de l'homme et d'en faire un poste d'administrateur de programme (P-4) à la Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix, ainsi qu'un poste d'administrateur de programme (P-5) de la Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix qui deviendra un poste de spécialiste des droits de l'homme (hors classe) (P-5) à la Division des droits de l'homme. Le titulaire du poste d'administrateur de programme (P-4) sera affecté à Jonglei où il sera chargé de la mise en œuvre du plan de consolidation de la paix et des autres activités prescrites au titre de l'exécution des projets à effet rapide. Il n'est pas nécessaire que ces tâches soient exécutées par un fonctionnaire de la classe P-5.

47. Il est proposé en outre de transformer quatre emplois de temporaire (P-3) (1 de spécialiste de la planification, 1 d'administrateur de programme et 2 de spécialiste de la réintégration) en postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international, pour des spécialistes de la planification, des programmes et de la réintégration, affectés à Djouba et dans les États de Jonglei, de l'Unité et du Haut-Nil, qui fourniront un appui fonctionnel et opérationnel pour les activités de

rapatriement, de réintégration et de consolidation de la paix au quartier général de la Mission et aux niveaux des États et des comtés. Étant donné que ces postes exigent des compétences spécialisées qui n'existent pas encore sur le marché de l'emploi local, leur transformation en postes d'administrateur ou de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national serait prématurée.

48. Il est proposé de supprimer trois emplois de temporaire (P-3) dans les États de l'Équatoria occidental, du Ouarab et du Bahr el-Ghazal septentrional (1 de spécialiste du relèvement, des retours et de la réintégration et 2 d'administrateur de programme) et un poste d'administrateur recruté sur le plan national (spécialiste de la réintégration) au quartier général de la Mission à Djouba, et de transformer deux postes d'administrateur de programme (administrateur recruté sur le plan national) dans les États de l'Équatoria central et de l'Équatoria occidental en postes de spécialiste du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national). Ces propositions tiennent compte de l'allègement attendu de la charge de travail dans les zones à moindre risque du Soudan du Sud où les activités de rapatriement, de réintégration et de consolidation de la paix ont bien avancé.

Division de la communication et de l'information

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (création de 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)

49. Radio Miraya diffuse des émissions en permanence à partir de 25 sites répartis à travers le pays. L'équipe technique assure l'entretien de cinq studios ainsi que l'entretien et les réparations du réseau de radiodiffusion et d'installations de liaison ascendante par satellite et facilite la diffusion de bulletins d'information et autres émissions 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Conformément à la directive du Représentant spécial du Secrétaire général, les installations de Radio Miraya sont en cours de modernisation et le réseau de diffusion sera élargi à 35 sites. L'équipe technique se compose actuellement de trois personnes. Il est proposé de créer un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international (pour un spécialiste de la radiodiffusion) afin de disposer des compétences et des effectifs supplémentaires nécessaires pour la modernisation et le projet d'expansion. En outre, le spécialiste de la radiodiffusion contribuera à la formation et au renforcement des capacités des agents recrutés sur le plan national pour leur permettre d'assumer davantage de tâches, y compris la réparation et l'entretien des émetteurs.

Composante 2 : atténuation des conflits et protection des civils

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Atténuation et prévention des conflits, notamment dans les zones de tensions intercommunautaires

2.1.1 Renforcement des systèmes d'alerte rapide et de la capacité d'atténuation et de prévention des conflits dans 10 États (2012/13 : 3; 2013/14 : 10)

2.1.2 Augmentation du nombre de réunions organisées pour appuyer la protection des personnes vulnérables contre les violences liées au conflit et les différentes formes de violence sexuelle (2012/13 : 1; 2013/14 : 10)

Produits

- Conseils et assistance directe, y compris en matière de transports, aux autorités gouvernementales et aux communautés aux fins de prévenir, de maîtriser et de résoudre les différends et les litiges fonciers aux niveaux des États et des comtés, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, notamment à l'aide de mécanismes intercommunautaires de règlement des conflits dans les 10 États, de favoriser la réconciliation et d'examiner les griefs qui poussent les populations à soutenir les groupes de milices rebelles dans 3 États
- Augmentation de la portée d'un système d'alerte et d'intervention rapide permettant de déceler les sources de conflits potentiels et naissants et de réagir rapidement, notamment en appuyant la mise en place de systèmes d'alerte et d'intervention rapides aux niveaux de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés, en particulier dans les 28 comtés où le risque de conflit existe, et de mécanismes de protection des femmes, des hommes, des filles et des garçons contre les violences sexuelles liées aux conflits
- Établissement d'un forum de concertation sur les violences sexuelles liées aux conflits qui servira de base pour la détermination des situations conflictuelles, l'application des mécanismes d'alerte rapide et la définition de recommandations pour mettre fin aux violences, et l'élaboration d'un rapport énonçant des recommandations relatives aux violences sexuelles liées aux conflits
- Appui aux 3 réunions des commissaires de comté pour aider les autorités publiques à coordonner leurs actions pour atténuer les conflits dans les États les plus touchés par ceux-ci ou les plus exposés à un tel risque
- Conseils et formation, dans le cadre de 10 ateliers organisés à l'intention des médiatrices des conflits intracommunautaires pour renforcer leur participation aux efforts de prévention des différends, de 40 forums de femmes pour la paix organisés dans les 10 États pour promouvoir la participation des intéressées aux mécanismes d'atténuation des conflits et accroître la sécurité des femmes et des filles grâce à l'élaboration de stratégies pour réduire les violences sexistes et les violences sexuelles liées aux conflits, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Production d'émissions et bulletins d'information radiophoniques et sur support vidéo, notamment dans le cadre d'activités de proximité, pour promouvoir la compréhension et le dialogue intercommunautaires et interculturels, et production de programmes d'actualités et d'information sur des sujets nationaux diffusés quotidiennement sur Radio Miraya pour lutter contre d'éventuelles rumeurs et la désinformation

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.2 Protection des civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques dans les zones à haut risque et amélioration de l'accès des organisations humanitaires à l'ensemble du territoire du Soudan du Sud, notamment en assurant la sécurité du personnel, des installations et du matériel des Nations Unies

2.2.1 Réduction du nombre de victimes civiles dans les zones de violences et de conflit armé (2013/14 : réduction de 20 %) et du nombre des cas de déplacements forcés de populations civiles (2013/14 : réduction de 20 %)

2.2.2 Aucun incident dans lequel des autorités gouvernementales ou d'autres entités empêchent des agents humanitaires d'accéder à une zone touchée par un conflit

2.2.3 Aucun attentat visant le personnel, les installations ou le matériel des Nations Unies et d'autres parties désignées

Produits

- 251 850 jours-hommes de patrouille motorisée visant à contribuer à la stratégie de protection des civils de la Mission, en dissuadant les éventuels auteurs de violence, en escortant les convois humanitaires, en facilitant les déplacements du personnel humanitaire, en assurant la protection du personnel et des biens des Nations

Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission, en sécurisant les points de contrôle fixes et mobiles et en assurant les manœuvres tactiques de la Mission (30 soldats par patrouille, 1 patrouille par compagnie, 23 compagnies, 365 jours)

- 1 872 heures de patrouille aérienne effectuées aux fins des missions de reconnaissance et de l'évaluation des conditions de sécurité, à l'appui de la stratégie de protection des civils de la Mission, pour faciliter les déplacements du personnel civil des organismes d'aide humanitaire et de développement et protéger le personnel et les biens des Nations Unies et des autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (6 heures par jour, 6 jours par semaine, 52 semaines)
- 2 080 jours-hommes de patrouille motorisée par des officiers de liaison, en équipe intégrée au niveau des États (2 officiers de liaison par État, 2 jours de patrouille par semaine, 52 semaines, 10 États), et 5 824 jours-hommes de patrouille motorisée en équipe intégrée au niveau des comtés (2 officiers de liaison par base d'appui de comté, 2 jours par semaine, 52 semaines, 8 bases d'appui de comté) avec pour objectif de fournir des conseils et de collecter des informations à l'appui de la stratégie de protection des civils de la Mission
- 12 sessions de formation aux droits de l'homme et à la protection des personnes à l'intention de 300 membres de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA), du Service de police sud-soudanais et d'autres organismes publics chargés de la sécurité, y compris dans les États fédérés, à l'intention de 300 agents des forces de sécurité
- 229 950 jours-hommes de garde stationnaire visant à assurer la sécurité des états-majors de bataillon, des bureaux dans les États et des bases opérationnelles de compagnie (30 militaires par jour, 21 sites, pendant 365 jours)
- 43 800 jours-hommes de garde stationnaire visant à assurer la sécurité dans les bases de soutien de comté où le niveau d'insécurité est égal ou supérieur à III (30 militaires par jour, 4 bases de soutien de comté où le niveau d'insécurité est de III ou de IV et où ne sont pas déjà affectées des forces militaires, 365 jours)

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.3 Renforcement de l'aptitude du Gouvernement et d'autres acteurs clefs à protéger les femmes et les enfants victimes de conflits armés, de violences, de sévices ou d'exploitation et à prévenir et réprimer les violences sexuelles et sexistes liées au conflit

2.3.1 Réduction du nombre d'actes de violence sexuelle liés au conflit (2012/13 : 200; 2013/14 : 150)

2.3.2 Réduction des cas signalés de violations graves dont sont victimes des enfants, notamment l'association d'enfants à des forces et groupes armés, la violence et les abus sexuels, les attaques visant des écoles et des hôpitaux, les enlèvements et le déni d'accès à l'aide humanitaire (2011/12 : 779; 2012/13 : 600; 2013/14 : 500)

2.3.3 Mise en œuvre la SPLA de ses obligations au titre du plan d'action révisé pour mettre fin au recrutement d'enfants

Produits

- Négociations avec les parties au conflit armé afin qu'elles s'engagent expressément à lutter contre les violences sexuelles, à enquêter sur les abus sexuels présumés et à poursuivre les auteurs de tels actes, et ce dans le cadre d'un calendrier précis; organisation à l'intention des représentants des pouvoirs publics, en particulier les policiers et les militaires, et des représentants de la société civile de 10 ateliers de formation visant à promouvoir la réduction des violences sexuelles liées aux conflits et des atteintes graves visant les femmes et les enfants

- Fourniture de conseils dans le cadre de réunions trimestrielles avec les comités chargés de l'égalité des sexes et les services de police de proximité dans tous les États et comtés
- Présentation de 500 rapports (50 rapports hebdomadaires provenant de 10 États) et fourniture de conseils sur les violences sexuelles liées aux conflits aux administrations publiques et entités chargées de la protection des personnes
- Organisation de 5 tables rondes à l'échelon local pour faire connaître l'existence des programmes de réduction des violences sexuelles liées aux conflits et des violences sexuelles et sexistes, retransmises sur Radio Miraya
- Organisation de 12 réunions avec les autorités et de 8 ateliers de formation, en collaboration avec l'UNICEF, pour appuyer la mise en œuvre par la SPLA du plan d'action révisé relatif à l'élimination du recrutement d'enfants et pour s'adresser aux groupes de milices rebelles dans le cadre de programmes radio et de réunions de proximité visant à promouvoir le respect des instruments internationaux interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfants
- Tenue à Jonglei d'un atelier pilote pour les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes, dans le but de promouvoir l'adoption à l'échelon des États de mécanismes visant à prévenir l'enlèvement de femmes et d'enfants pendant les conflits intercommunautaires
- Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions trimestrielles organisées avec les représentants des autorités nationales, de l'UNICEF, et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour appuyer l'application du plan opérationnel national du Soudan du Sud relatif aux enfants associés à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), participation au mécanisme régional transfrontalier de prévention, de rapatriement et de réinsertion visant les enfants victimes des activités de l'Armée de résistance du Seigneur et appui à l'organisation de 12 réunions d'un comité national de haut niveau sur les enfants et les conflits armés
- Suivi des graves atteintes dont sont victimes les enfants, notamment les enfants se trouvant dans des groupes de rapatriés et de réfugiés et dans les zones touchées par le conflit transfrontalier, et présentation de rapports à ce sujet au Conseil de sécurité, en collaboration avec l'UNICEF

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2, atténuation des conflits et protection des civils

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2012/13	166
Effectif proposé 2013/14	166
Variation nette	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2012/13	6 834
Effectif proposé 2013/14	6 834
Variation nette	–
<i>III. Personnel fourni par des gouvernements</i>	
Effectif approuvé 2012/13	81
Effectif proposé 2013/14	81
Variation nette	–

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				Total partiel
Bureau du Coordonnateur au niveau de l'État									
Postes approuvés 2012/13	–	3	10	10	10	33	23	13	69
Postes proposés 2013/14	–	3	7	10	10	30	23	13	66
Variation nette	–	–	(3)	–	–	(3)	–	–	(3)
Centre d'opérations civilo-militaire									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	7	1	10	–	4	14
Postes proposés 2013/14	–	–	2	7	1	10	–	4	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	6	–	8	3	1	12
Postes proposés 2013/14	–	–	2	6	–	8	3	2	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2012/13	–	1	12	16	1	30	33	95	158
Postes proposés 2013/14	–	1	12	17	1	31	33	95	159
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Emplois de temporaire approuvés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés 2013/14	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Total partiel (Division des affaires civiles)									
Postes approuvés 2012/13	–	1	12	16	1	30	33	95	158
Postes proposés 2013/14	–	1	13	17	1	32	33	95	160
Variation nette	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Bureau du commandant de la force									
Postes approuvés 2012/13	–	2	–	–	2	4	2	–	6
Postes proposés 2013/14	–	2	–	–	2	4	2	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2012/13	–	6	26	39	14	85	61	113	259
Postes proposés 2013/14	–	6	23	40	14	83	61	114	258
Variation nette	–	–	(3)	1	–	(2)	–	1	(1)

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
Total partiel, personnel civil								
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	1	–	–	1	–	1
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	1
Total, personnel civil								
Postes approuvés 2012/13	–	6	26	39	14	85	61	113
Postes proposés 2013/14	–	6	24	40	14	84	61	114
Variation nette	–	–	(2)	1	–	(1)	–	1
Total (I à IV)								
Postes approuvés 2012/13								7 340
Postes proposés 2013/14								7 340
Variation nette								–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes, augmentation nette de 1 emploi de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 1 poste

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

Personnel recruté sur le plan international : réaffectation de 1 poste P-2

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (création de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

50. La Cellule d'analyse conjointe de la Mission crée des produits analytiques intégrés afin d'appuyer la prise de décisions et de renforcer les plans opérationnels et stratégiques et les plans d'intervention d'urgence. Elle collecte des informations de multiples sources et en fait la synthèse pour produire une analyse intégrée exhaustive, à moyen et à long terme, en s'efforçant principalement de prévoir les risques qui pourraient compromettre l'exécution du mandat de la Mission. Cette tâche est également essentielle pour le mécanisme d'alerte et de réaction rapide de la Mission. La Cellule doit aussi établir et gérer un système efficace de traitement de l'information et de bases de données qui puisse fonctionner correctement. En outre, son personnel doit mettre en place, élargir et gérer un vaste réseau de contacts à l'intérieur comme à l'extérieur de la Mission afin que la Cellule dispose au moment voulu d'informations exactes et exclusives, ce qui constitue un facteur crucial de son succès.

51. Depuis l'établissement de la Mission, le Soudan du Sud a dû faire face à une série de difficultés politiques, économiques, sociales et relatives à la sécurité : des problèmes remontant à l'époque de l'Accord de paix global ou résultant de litiges le

long de la frontière avec le Soudan, les activités des groupes armés, les litiges relatifs aux recettes pétrolières et aux exportations de pétrole, les violences intercommunautaires et la récession économique, qui menacent tous la sécurité et la situation humanitaire. Les demandes de services de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission formulées à l'intérieur de la Mission ont pris de l'ampleur à mesure que de nouvelles difficultés sont apparues. Pour y répondre, la Cellule a besoin de renforcer le personnel de son équipe chargée d'analyser les informations. La réaffectation d'un poste de spécialiste des systèmes d'information (P-2) à un analyste adjoint de l'information (P-2) contribuerait à pallier cette insuffisance de la capacité d'analyse des informations et permettrait à la Cellule de remplir son rôle concernant la définition des menaces potentielles et l'analyse des systèmes d'alerte rapide, ce qui permettra ensuite aux chefs de la Mission de prendre toutes les mesures appropriées pour atténuer ou prévenir les conflits.

52. La Cellule d'analyse conjointe de la Mission fonde actuellement ses tâches fondamentales sur deux bases de données différentes, qui sont pour le moment contrôlées et gérées par deux militaires dont la relève s'effectue tous les 6 à 12 mois. Le manque de continuité a entraîné la perte de données ou en a compromis l'intégrité. La création d'un nouveau poste d'analyste adjoint de l'information (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) est proposée pour assurer l'application de la politique d'archivage des données de l'Organisation et accroître les prestations de la Cellule en garantissant l'accessibilité des données et la protection générale des renseignements collectés, ce qui est indispensable pour garantir la qualité générale des produits de la Cellule.

53. Cet analyste adjoint de l'information (Volontaire des Nations Unies) travaillerait en lien étroit avec le personnel de la Section des communications et de l'informatique à la poursuite des travaux de maintenance et de développement du système d'information et de profilage géospatial de la MINUSS qui a pour objectif de permettre à une trentaine ou une quarantaine d'utilisateurs, notamment le personnel de la Cellule et du Centre d'opérations civilo-militaire, de se servir du profilage géospatial et de l'analyse de modèles pour renforcer leurs analyses prédictives à moyen et à long terme. L'analyste sera chargé d'assurer la continuité à long terme et la protection générale de l'information, qui est collectée auprès de multiples sources. Cette fonction est vitale pour la qualité globale de la production de la Cellule.

Bureau du Coordonnateur au niveau de l'État

*Personnel recruté sur le plan international : transfert de 3 postes P-4
au Groupe de protection des civils*

54. Il est proposé de transférer trois postes de spécialiste de la protection (P-4) du Bureau du Coordonnateur au niveau de l'État au Groupe de protection des civils qui doit être créé en 2013/14. À l'instar des autres chefs d'équipe des sections organiques, ces trois spécialistes de la protection continueront à relever directement des coordonnateurs en poste dans les États de Jonglei, du Haut-Nil et de l'Unité, et auront pour second notateur le spécialiste de la protection des civils (P-5), à Djouba.

Division des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste et de 1 emploi de temporaire (réaffectation de 1 emploi de temporaire P-5 du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité; création de 1 poste P-3)

55. La Division des affaires civiles est chargée d'analyser et de cartographier les conflits, de définir les risques et les tendances et de prêter son concours aux mécanismes d'alerte rapide, d'analyse et de décision de la Mission. Plus de 90 % du personnel de la Division est sur le terrain. Sa charge de travail a augmenté en raison de la complexité de l'environnement opérationnel au Soudan du Sud et de la demande croissante de services d'analyse et de recommandations dont elle est saisie. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des affaires civiles (P-3) pour appuyer la diffusion rapide des informations en provenance ou à destination du terrain et améliorer les réponses de Djouba aux bureaux locaux. Cette capacité supplémentaire permettrait d'améliorer la couverture de l'État de Jongleï et les domaines thématiques spéciaux, et de faire en sorte que les décisions prises à Djouba et les discussions qui y sont menées avec les organisations de la société civile, extérieures et autochtones, soient coordonnées avec les interlocuteurs compétents sur le terrain.

56. Il est proposé de transférer à la Division des affaires civiles un emploi de temporaire de conseiller principal (P-5) du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité. Le Conseiller principal sera chargé d'analyser les renseignements provenant du terrain et de faire des recommandations aux membres de l'équipe de direction sur des questions pertinentes susceptibles de nécessiter leur intervention ou leurs bons offices, de fournir des éléments pour la correspondance officielle, et notamment en ce qui concerne les communiqués à caractère diplomatique, et, de manière générale, de fournir des analyses, à usage interne et à l'usage des partenaires extérieurs, sur des questions régionales telles que les groupes de milices rebelles et la LRA. Par ailleurs, il prendra la tête de toutes les initiatives de collaboration étroite avec les partenaires extérieurs, notamment pour la gestion des programmes communs et des projets relatifs à la consolidation de la paix.

Composante 3 : renforcement des capacités

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
3.1 Renforcement de la capacité du Gouvernement sud-soudanais d'exécuter le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration	3.3.1 4 500 ex-combattants et membres de groupes ayant des besoins particuliers sont désarmés et démobilisés et reçoivent une aide transitoire (2011/12 : 0; 2012/13 : 4 500; 2013/14 : 4 500). 3.3.2 4 500 ex-combattants adultes démobilisés sont admis dans des programmes de réinsertion (2011/12 : 0; 2012/13 : 4 500; 2013/14 : 4 500).

Produits

- Appui à l'exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Soudan du Sud, comprenant l'ouverture de 3 centres de transit et la fourniture d'un appui technique et logistique au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion de 4 500 ex-combattants

- Renforcement des capacités des autorités au niveau national et dans les États afin de faciliter la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Soudan du Sud par un soutien logistique, le détachement de personnel, le déploiement de membres du personnel de la Mission auprès des services sud-soudanais compétents et l'organisation dans le pays d'une formation aux questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'intention de tous les membres du personnel concernés
- Mise en œuvre de 30 programmes de réinsertion en vue d'assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration de 4 500 ex-combattants
- Appui au Gouvernement en ce qui concerne le stockage, le marquage et l'enregistrement des armes légères et de petit calibre, avec la mise en place de 5 nouveaux modules de stockage destinés aux forces gouvernementales de sécurité et de défense et de 3 modules de stockage d'urgence destinés aux caches d'explosifs et de munitions de l'Armée populaire de libération du Soudan situées près des locaux de l'ONU, et la distribution de 5 panoplies de marquage et d'enregistrement dans 5 États supplémentaires
- Appui aux autorités nationales en vue de faciliter la mise en œuvre d'un programme d'information destiné à renforcer le soutien et la participation de la population au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à promouvoir des activités visant à lutter contre la violence intercommunautaire, par 3 activités de sensibilisation, 3 dossiers Web, 1 message d'intérêt public, 2 reportages et 20 photographies produits par le Groupe des services audiovisuels, et 2 programmes hebdomadaires diffusés sur Radio Miraya
- Appui aux groupes de la protection de l'enfance de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et aux forces armées, fourni en collaboration avec l'UNICEF, afin d'aider au dépistage, à l'enregistrement et à la libération des enfants associés aux forces armées et de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de programmes destinés à ces enfants

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.2 Renforcement de la capacité du Service de police sud-soudanais de maintenir l'ordre et la sécurité

3.2.1 Élaboration des structures, de la politique, des stratégies et des réglementations nécessaires au bon fonctionnement du Service de police sud-soudanais et lancement de la mise en œuvre au niveau national ainsi que dans les États et les comtés (2011/12 : 7; 2012/13 : 15; 2013/14 : 25)

3.2.2 Augmentation du nombre de policiers sud-soudanais ayant reçu une formation dans les règles (2011/12 : 1 025; 2012/13 : 2 000; 2013/14 : 3 640)

Produits

- Fourniture de conseils à la direction du Service en ce qui concerne le plan de développement stratégique du Service de police sud-soudanais, dans le cadre de 12 réunions portant sur l'élaboration de structures, de politiques, de stratégies et de règlements de nature à renforcer le commandement, le contrôle et les communications, et appui au Service s'agissant de la mise en place d'une présence et d'une autorité policières dans les capitales des 10 États et 28 comtés dans le cadre de la planification et du déploiement du personnel du Service
- Conseils à la police et renforcement de ses capacités par le déploiement dans ses services au niveau national et dans les États et les comtés, à la demande du Gouvernement, de 450 membres de la Police des Nations Unies, conseils quotidiens d'ordre stratégique, tactique ou opérationnel, encadrement et formation en cours d'emploi visant à améliorer l'efficacité, l'accent étant mis sur les compétences de base à acquérir par la police sud-soudanaise, y compris la police de proximité, les techniques d'évitement et le traitement des détentions arbitraires ou prolongées, ainsi que la création d'unités de patrouille chargées du bétail

- Apport d'un appui au Service de police sud-soudanais afin de l'aider à poursuivre la construction à Rajaf et Rambur (Kapuri), conformément aux normes internationalement acceptées, de centres de formation centralisés, au moyen de la coordination du financement des donateurs, du déploiement d'éléments des Nations Unies aux côtés de la police sud-soudanaise et de conseils, à planifier l'élaboration et la mise en œuvre de mesures fondamentales de réforme et de formation de la police, et à édifier en collaboration avec les partenaires de développement des structures essentielles au renforcement des capacités de la police
- Appui à la réforme de la police et au renforcement de la confiance dans le cadre de 5 ateliers au niveau local, la diffusion sur le Web et sous forme papier de documents visant à faire connaître les activités de formation de la police, et la couverture régulière des activités menées conjointement par le Service national de police et Radio Miraya; conseils et appui visant la création, dans la Police nationale, d'un service de protection diplomatique doté de moyens fixes et motorisés, y compris d'une capacité d'intervention rapide
- Fourniture d'un savoir-faire technique et appui à la mise en œuvre d'un vaste programme de formation tenant compte de la problématiques hommes-femmes, en vue de former 2 740 membres du Service de police sud-soudanais aux opérations de police de base, à la gestion des services de police, à la formation des formateurs, aux enquêtes judiciaires et aux droits de l'homme, comprenant la formation de 1 000 membres du personnel aux opérations de police de base et à la mise en place d'institutions judiciaires spécialisées pour les enfants

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.3 Renforcement des capacités de l'État en matière de justice militaire et civile et valorisation de la complémentarité des deux systèmes

3.3.1 Élaboration et mise en œuvre de cadres réglementaires et de plans stratégiques régissant l'administration de la justice militaire et de la justice civile et révision des structures existantes, conformément aux règles et aux normes du droit international et à la Constitution du Soudan du Sud (2011/12 : 3; 2012/13 : 6; 2013/14 : 8)

3.3.2 Examen et mise en œuvre des politiques nationales visant à traiter la question de la responsabilité des militaires auteurs de crimes et délits, notamment par des mesures disciplinaires, et augmentation du nombre de militaires poursuivis devant la justice civile ou militaire pour s'être rendus coupables de violations et d'irrégularités (2011/12 : aucun cas; 2012/13 : 5 cas; 2013/14 : 25 cas)

3.3.3 Amélioration de la coordination entre les institutions chargées de faire respecter l'état de droit et augmentation du nombre et des capacités des juges, procureurs et avocats du système de justice civile ayant reçu une formation (2011/12 : 0; 2012/13 : 20; 2013/14 : 60)

Produits

- Conseils aux autorités judiciaires et au Ministère de la justice concernant la révision, l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques et réglementaires, de plans stratégiques et de procédures, dans le cadre de 12 réunions consultatives et de 6 ateliers organisés à l'intention des autorités judiciaires, du Ministère de la justice et des autres institutions chargées de faire respecter l'état de droit, en vue d'améliorer, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le fonctionnement de la justice pénale, dont la justice pour mineurs, au niveau national et dans les États; conseils au Ministère de la justice, au Ministère de l'intérieur et aux autorités judiciaires sur les cadres et plans stratégiques dont la mise en œuvre permettra de remédier aux

carences recensées pour certains domaines prioritaires dans le rapport final sur le projet d'élaboration d'indicateurs de l'état de droit

- Conseils au Ministère de la défense et des anciens combattants et aux autorités militaires sur l'élaboration de cadres réglementaires et stratégiques de planification et de procédures administratives, lors de réunions hebdomadaires, dont 10 seront consacrées à l'examen de la législation et 20 autres aux politiques, directives et procédures; organisation de 2 ateliers sur le renforcement des cadres juridiques et réglementaires afin que les autorités militaires remédient aux carences mises en évidence dans les domaines clefs; conseils aux autorités militaires sur les propositions de modifications à la loi relative à l'Armée populaire de libération du Soudan, visant à interdire l'enrôlement des enfants et à fixer des mesures punitives et des dispositifs de responsabilisation s'appliquant aux contrevenants
- Appui à l'élaboration d'un système de justice militaire intégré cadrant avec le système civil de justice pénale avec le déploiement de 10 conseillers dans des institutions nationales, dont des institutions militaires, et appui à la Commission de la réforme législative et au Groupe de travail sur la réforme de la justice militaire que préside le Gouvernement
- Appui à 120 réunions que tiendront les instances publiques chargées de faire respecter l'état de droit, afin de donner les moyens à la direction, aux commissaires, aux juges, aux procureurs et aux responsables de la police et des établissements pénitentiaires de renforcer les institutions chargées de faire respecter l'état de droit par une meilleure coordination de leurs activités, et appui au renforcement des capacités des juges, procureurs et fonctionnaires chargés du respect de l'état de droit
- Appui, en collaboration avec l'UNICEF, à l'examen, à la réforme et à la mise en œuvre des procédures de la justice pénale et de la justice pour mineurs en vue de mieux les faire correspondre aux règles et aux normes internationales du droit des droits de l'homme, dans le cadre de 24 réunions consultatives et de 7 ateliers organisés au niveau national et dans les États pour aider les autorités judiciaires, le Ministère de la justice, la Commission de la réforme législative, l'Assemblée législative nationale et celle des États et les institutions chargées de faire respecter l'état de droit à fixer les priorités en matière de réforme, sur la base des données résultant du contrôle de l'activité des tribunaux, de l'examen des affaires et des systèmes de gestion et de suivi de celles-ci

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.4 Respect des pratiques de référence par les institutions publiques chargées d'assurer la sécurité

3.4.1 Adoption et mise en application d'un cadre de réforme du secteur de la sécurité

3.4.2 Adoption de lois sur la gouvernance et le contrôle du secteur de la sécurité, conformément aux pratiques de référence

3.4.3 Adoption et application d'un dispositif de réglementation des armes légères et de petit calibre

Produits

- Conseils au Gouvernement sur les travaux du conseil national de sécurité et de son secrétariat exécutif et sur ceux des comités de sécurité des États, dans le cadre de réunions hebdomadaires organisées à l'échelle nationale et dans les États, du détachement d'un conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité auprès des services sud-soudanais compétents et du déploiement au niveau des États de 10 administrateurs recrutés sur le plan national, et organisation de 14 ateliers et sessions de formation à l'échelle des États
- Conseils au Ministère de la sécurité nationale sur l'organisation d'un examen d'ensemble du secteur de la sécurité et sur l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale, dans le cadre de réunions hebdomadaires, du détachement de spécialistes auprès des services compétents de 15 ateliers (5 à l'échelle nationale et 10 à l'échelle des États)

- Conseils à l'Assemblée législative du Soudan du Sud et à la société civile sur le rôle des organes de contrôle du secteur de la sécurité, dans le cadre de 16 réunions et sessions ou ateliers de formation
- Conseils au Gouvernement sur l'élaboration de stratégies de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, dans le cadre de 2 ateliers destinés au groupe de travail sur la gestion des stocks d'armes et de réunions hebdomadaires tenues au Ministère de l'intérieur

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.5 Renforcement de la capacité du Soudan du Sud de se doter d'un système pénitentiaire sûr et humain et de mettre fin aux détentions arbitraires prolongées

3.5.1 Élaboration, adoption et mise en place des structures administratives, des politiques, des stratégies opérationnelles et des règlements nécessaires au bon fonctionnement du Service pénitentiaire sud-soudanais

3.5.2 Augmentation du nombre d'agents du Service pénitentiaire sud-soudanais (2011/12 : 160; 2012/13 : 250; 2013/14 : 400) et du nombre de procureurs, juges et responsables de la liaison judiciaire (2011/12 : 25; 2012/13 : 75; 2013/14 : 120) ayant les qualifications voulues

3.5.3 Augmentation du nombre de détenus ou de prisonniers maintenus en détention arbitraire de façon prolongée dans des prisons ou des centres de détention administrés par la police ou les autorités militaires, qui sont déferés au tribunal, au bureau du Procureur ou aux autorités pénitentiaires (2011/12 : 20; 2012/13 : 100; 2013/14 : 200)

Produits

- Appui au renforcement des capacités du Service pénitentiaire sud-soudanais afin qu'il puisse mettre en place un système pénitentiaire sûr et humain répondant aux besoins des femmes et des mineurs, dans le cadre de la fourniture de conseils sur l'élaboration de dispositifs de formation à l'intention des formateurs, de l'organisation de 18 cours de gestion et cours spécialisés destinés à 400 membres du personnel pénitentiaire de statut intermédiaire ou supérieur, dont des cours sur les droits de l'homme et la justice pour mineurs, et de l'encadrement direct du personnel pénitentiaire de 10 prisons d'État et de 19 prisons de comté, en vue d'améliorer la sûreté et la sécurité des prisons, notamment par le déploiement des experts de la Mission au siège du Service, dans les directions pénitentiaires des États et au centre de formation du personnel pénitentiaire
- Appui au renforcement de la gestion pénitentiaire dans le cadre de séances de formation, consacrées notamment aux droits de l'homme et à la justice pour mineurs, qui seront proposées à 50 agents pénitentiaires militaires, 100 élèves officiers et 250 agents pénitentiaires
- Conseils fournis dans le cadre de réunions hebdomadaires avec le Service pénitentiaire du Soudan du Sud, afin d'appuyer le renforcement du service d'inspection chargé de contrôler les opérations pénitentiaires et d'enquêter sur les incidents, et de faciliter la mise au point d'un plan d'ensemble qui encadrera la gestion des services médicaux pénitentiaires, s'agissant notamment de la prise en charge des malades mentaux, encadrement et accompagnement professionnel des membres du Service par des spécialistes détachés par la Mission afin de dispenser des conseils sur la mise en place de services à la population, d'assistants juridiques et de dispositifs de réhabilitation des détenus tels que les ateliers pénitentiaires et les régimes carcéraux, et l'appui à la création de fermes-prisons

- Appui aux tribunaux, aux bureaux des procureurs, aux services de la police et aux services pénitentiaires en vue de l'instauration de comités chargés d'examiner les cas de détention provisoire dans au moins 5 autres États, notamment par la fourniture d'une aide technique à la création d'une procédure d'examen, une attention particulière étant prêter aux femmes et aux enfants; encadrement du personnel de la police et des prisons et des responsables de la liaison judiciaire afin qu'ils appuient les comités chargés de l'examen des cas de détention; soutien et conseils aux bureaux des procureurs et aux tribunaux dans les États afin qu'ils traitent les cas de détention portés à leur connaissance
- Conseils techniques sur les mesures à prendre en vue de réduire le nombre de détentions arbitraires ou de séjours prolongés dans des centres de détention, dans le cadre de 12 réunions et ateliers, ainsi que de 10 sessions de formation ou consultations, destinés au personnel des autorités judiciaires, des bureaux des procureurs, de la police ou des prisons, ainsi qu'au personnel de l'appareil judiciaire militaire et civil, à l'échelle nationale et dans les États, notamment par le traitement des cas individuels et la révision des procédures, règles, règlements et lois
- Conseils, aide technique et proposition de bons offices à toutes les autorités compétentes, dont le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la sécurité nationale, le Ministère de la justice, le Ministère de la défense et des anciens combattants et l'Armée populaire de libération du Soudan, en vue de prévenir et de réduire les cas de détention provisoire, et appui au Ministère de la justice, au Ministère de l'intérieur et au Ministère de la condition de la femme, de l'enfance et de l'action sociale, en coordination avec l'UNICEF, en vue d'élaborer un système judiciaire national pour les mineurs dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan stratégique quinquennal

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.6 Renforcement de la capacité du Soudan du Sud de protéger les civils contre la menace posée par les mines et les restes explosifs de guerre, conformément aux conventions et normes humanitaires internationales

3.6.1 Réduction du nombre de pertes civiles causées par des mines et des restes explosifs de guerre (2011/12 : 109; 2012/13 : 75; 2013/14 : 50)

3.6.2 Augmentation des superficies déminées pouvant à nouveau être exploitées (2011/12 : 5 918 884 m²; 2012/13 : 2 000 000 m²; 2013/14 : 5 400 000 m²)

3.6.3 Renforcement des capacités nationales de lutte antimines

Produits

- Fourniture de services de lutte antimines afin de restituer aux populations locales au plus tard le 30 juin 2014, en vue de leur exploitation, 20 % des zones accessibles dangereuses qui ont fait l'objet d'un levé et sont enregistrées dans le Système de gestion de l'information pour la lutte antimines; levé, d'ici au 30 juin 2014, de la totalité des zones accessibles présumées dangereuses, enregistrées dans le Système; surveillance et élimination, d'ici au 30 juin 2014, de la totalité des restes explosifs et des munitions accessibles, enregistrés dans le Système; surveillance et élimination de 60 % des restes explosifs et des munitions, enregistrés dans le Système entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014; intervention rapide dans les cas de levés à effectuer en urgence, de vérification des opérations de déminage et, si besoin, de déminage et de dépollution des routes
- Cours de sensibilisation au danger des mines dispensés à l'échelon local à l'intention de 150 000 personnes; formation sur la sensibilisation au danger des mines dispensée à 500 volontaires chargés de former d'autres formateurs à l'échelon local; appui à l'intégration de la sensibilisation au danger des mines dans les programmes d'enseignement nationaux, en collaboration avec l'UNICEF et le Ministère de l'éducation; sensibilisation aux dangers que posent les mines et à la lutte antimines au Soudan du Sud, dans le cadre d'activités célébrant la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, comprenant notamment un appui aux comités chargés des relations entre la police et les populations s'agissant des activités organisées dans trois villes; promotion d'activités et de questions liées à la

lutte antimines sur les ondes de Radio Miraya, diffusion de documents imprimés et activités de sensibilisation de la population à l'occasion de la Journée internationale

- Diffusion de mises à jour et de documents d'information, y compris de cartes, par l'intermédiaire de différents médias, à toutes les parties (au Soudan du Sud et à l'extérieur), sur la lutte antimines, les accidents provoqués par les mines ou les restes explosifs de guerre et les mines récemment posées; organisation de réunions mensuelles et de réunions ponctuelles des responsables de la lutte antimines et de toutes les parties prenantes au Soudan du Sud, aux fins de la coordination des opérations
- Conseils et appui à l'Autorité sud-soudanaise de la lutte antimines et aux ministères compétents s'agissant de la mise en œuvre du plan d'adhésion aux principales conventions relatives à la lutte antimines et à l'assistance aux victimes par le détachement auprès des services compétents, de conseillers et de spécialistes des opérations à Djouba et dans un État; organisation de sessions hebdomadaires de formation en cours d'emploi à l'intention de toutes les sections de l'Autorité; organisation de 5 ateliers et de 12 expéditions sur le terrain d'une semaine chacune; mise en place d'une capacité opérationnelle dans le Service de police sud-soudanais afin de faire face à la menace représentée par les restes explosifs de guerre
- Conseils aux pouvoirs publics, aux autorités militaires et au Service de police sud-soudanais sur les améliorations à apporter à la sécurité physique et à la gestion des stocks d'armes et de munitions, notamment la remise en état et la reconstruction des entrepôts de munitions et l'appui direct aux activités visant à assurer la sécurité physique, la gestion des stocks d'armes et de munitions et les activités de déminage dans les zones de stockage des munitions

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3, renforcement des capacités

Catégorie	Total
I. Police des Nations Unies	
Effectif approuvé 2012/13	900
Effectif proposé 2013/14	900
Variation nette	–
II. Personnel fourni par des gouvernements	
Effectif approuvé 2012/13	–
Effectif proposé 2013/14	10
Variation nette	10
	</

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Chef de la police									
Postes approuvés 2012/13	–	2	19	1	5	27	2	–	29
Postes proposés 2013/14	–	2	19	1	5	27	2	–	29
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité									
Postes approuvés 2012/13	–	1	2	2	1	6	1	–	7
Postes proposés 2013/14	–	1	4	3	1	9	1	–	10
Variation nette	–	–	2	1	–	3	–	–	3
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	3	–	–	3	–	–	3
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(3)	–	–	(3)	–	–	(3)
Total partiel (Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité)									
Postes approuvés 2012/13	–	1	5	2	1	9	1	–	10
Postes proposés 2013/14	–	1	4	3	1	9	1	–	10
Variation nette	–	–	(1)	1	–	–	–	–	–
Section consultative pour les questions judiciaires									
Postes approuvés 2012/13	–	–	8	1	1	10	7	5	22
Postes proposés 2013/14	–	–	8	2	1	11	7	5	23
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	–	10	–	10	5	–	15
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	–	9	–	9	5	–	14
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Total partiel (Section consultative pour les questions judiciaires)									
Postes approuvés 2012/13	–	–	8	11	1	20	12	5	37
Postes proposés 2013/14	–	–	8	11	1	20	12	5	37
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
Section consultative pour les questions de justice militaire								
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	–	1	–	1
Postes proposés 2013/14	–	–	1	–	–	1	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	1	1	–	2	–	2
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	1	1	–	2	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (Section consultative pour les questions de justice militaire)								
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	1	–	3	–	3
Postes proposés 2013/14	–	–	2	1	–	3	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Section consultative pour les questions pénitentiaires								
Postes approuvés 2012/13	–	–	6	8	1	15	3	21
Postes proposés 2013/14	–	–	6	7	1	14	3	20
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(1)
Groupe de la réforme du secteur de la sécurité								
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	1	–	3	1	7
Postes proposés 2013/14	–	–	2	2	–	4	2	9
Variation nette	–	–	–	1	–	1	1	2
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	1	3	–	4	13	17
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	1	2	–	3	13	16
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(1)
Total partiel (Groupe de la réforme du secteur de la sécurité)								
Postes approuvés 2012/13	–	–	3	4	–	7	14	24
Postes proposés 2013/14	–	–	3	4	–	7	15	25
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	1

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	1	1	3	4	4	11
Postes proposés 2013/14	–	–	1	1	1	3	3	4	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2012/13	–	4	44	38	15	101	57	39	197
Postes proposés 2013/14	–	4	45	40	15	104	57	39	200
Variation nette	–	–	1	2	–	3	–	–	3
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	5	14	–	19	18	–	37
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	2	12	–	14	18	–	32
Variation nette	–	–	(3)	(2)	–	(5)	–	–	(5)
Total partiel – composante 3									
Postes approuvés 2012/13	–	4	49	52	15	120	75	39	234
Postes proposés 2013/14	–	4	47	52	15	118	75	39	232
Variation nette	–	–	(2)	–	–	(2)	–	–	(2)
Total partiel (I à III) – composante 3									
Postes approuvés 2012/13									1 134
Postes proposés 2013/14									1 142
Variation nette									8

^a Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au moyen de crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la rubrique Personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes, diminution nette de 5 emplois de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste

Personnel fourni par des gouvernements

57. La SPLA a demandé à la MINUSS de détacher dans ses services 10 spécialistes de la justice militaire afin de renforcer l'efficacité de ce système judiciaire. Il est proposé d'affecter l'un de ces spécialistes fournis par des gouvernements à la Direction de la justice militaire de la SPLA, un autre auprès de son état-major et les huit autres auprès des états-majors divisionnaires. Ces 10 spécialistes formuleront des avis et aideront les hauts responsables de la SPLA à mettre en œuvre les orientations stratégiques. Ils fourniront appui et conseils techniques en ce qui concerne la mise en place d'un cadre réglementaire et l'interprétation et l'application des principales lois et procédures. Par ailleurs, ils

veilleront au respect de la légalité et à l'application des pratiques internationales de référence dans les services dans lesquels ils sont affectés. Les capacités administratives de l'appareil judiciaire militaire étant faibles, il est nécessaire, pour les moderniser, de les renforcer et de leur fournir un appui technique. L'affectation de 10 spécialistes dans les locaux de la SPLA facilitera la diffusion de connaissances juridiques parmi le personnel militaire et améliorera l'administration de la justice militaire.

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste
(suppression de 1 poste P-4)*

58. Il est proposé de supprimer un poste de chef d'équipe mobile (P-4) dans la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Il avait été auparavant envisagé de placer un spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de classe P-4 à la tête des équipes mobiles, mais il ne sera pas nécessaire de disposer d'un poste de cette classe tant que le programme ne sera pas élargi. Ce sera donc un fonctionnaire de la classe P-3 qui remplira ces fonctions. Les deux autres spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de classe P-4 qui exerçaient les fonctions de chef d'équipe mobile ont été temporairement réaffectés à d'autres tâches dans la Section afin d'intensifier les activités de planification.

Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité

*Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette
(transformation de 2 emplois de temporaire P-5 en 2 postes P-5;
cession de 1 emploi de temporaire P-5 à la Division des affaires civiles;
réaffectation de 1 poste P-3 cédé par la Section consultative
pour les questions pénitentiaires)*

59. Le Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité supervise les activités de la Mission dans les domaines de la justice, de l'administration pénitentiaire et de la réforme du secteur de la sécurité, et assure une coordination étroite avec les autres composantes de la Mission et ses partenaires de façon à mener une action intégrée en faveur de l'état de droit, en encourageant l'élaboration de plans et stratégies nationaux. Pendant les deux premières années d'existence de la Mission, le Gouvernement a eu du mal à appliquer son programme de réforme de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du fait de la situation économique. Si, comme attendu, le Gouvernement levait les mesures d'austérité d'ici au second semestre de la deuxième année d'existence de la Mission, cela permettrait au Bureau d'accélérer le renforcement des capacités et de rattraper le temps perdu.

60. Il est proposé de transformer en postes deux emplois de temporaire (conseiller principal de classe P-5) afin de faire face de façon coordonnée à l'augmentation de la charge de travail du Bureau, à la fois à l'intérieur de la MINUSS et par rapport aux donateurs et aux partenaires de l'ONU. L'un des postes sera réaffecté au Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité et sera attribué au Chef adjoint du Bureau. Ce dernier prêtera son concours au Chef du Bureau en analysant les possibilités d'associer les questions techniques relatives à l'état de

droit et celles touchant le secteur de la sécurité et en veillant à ce que le système des Nations Unies adopte une démarche coordonnée en vue de faciliter la réforme dans ces deux domaines.

61. Le second poste de conseiller principal sera transformé en poste de spécialiste hors classe de l'état de droit (P-5), et son titulaire continuera de collaborer avec le Ministère de la justice et les autorités judiciaires afin de renforcer leurs capacités de réforme du système judiciaire et de l'état de droit à l'échelle nationale et au niveau des États et des comtés, de consolider les relations entre le Bureau, les autorités judiciaires, le Ministère de la justice et les autres institutions concernées, et d'assurer la liaison, dans le cadre d'un appui de haut niveau, avec la Division des droits de l'homme et le Représentant du Secrétaire général. Pour que la réforme du secteur judiciaire et de l'état de droit au Soudan au Sud soit menée à bien, il faudra que le Conseiller principal continue de travailler dans les locaux des autorités sud-soudanaises jusqu'à la phase finale de la Mission.

62. En outre, il est proposé de réaffecter un emploi de temporaire (conseiller principal de classe P-5) du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité à la Division des affaires civiles. Les fonctions précédemment associées à cet emploi (conseiller le Gouvernement sur la réforme pénitentiaire et instaurer et entretenir des relations entre la MINUSS et le Service pénitentiaire sud-soudanais) seront assumées par le Chef de la Section consultative pour les questions pénitentiaires (P-5) et par le spécialiste hors classe des questions pénitentiaires (P-5). Il est également proposé de transformer le poste P-2 d'administrateur de programme en poste de juriste adjoint, ce qui facilitera le recrutement d'un candidat ayant les qualifications requises dans les domaines technique, juridique, judiciaire et de l'état de droit pour appuyer le Bureau.

63. Enfin, il est proposé de réaffecter un poste P-3 de spécialiste des systèmes d'information de la Section consultative pour les questions pénitentiaires au Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité dont le titulaire remplira les fonctions de responsable des rapports. Le titulaire du poste coordonnera l'établissement des rapports et des autres documents publiés par le Bureau, et sera garant de ce fait de l'adoption par le système des Nations Unies d'une démarche coordonnée en ce qui concerne la réforme de l'état de droit et du secteur de la sécurité; il veillera pour ce faire au bon fonctionnement d'outils d'information qui permettent de suivre l'aide internationale et appuiera les plateformes de coordination.

Section consultative pour les questions judiciaires

*Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette
(transformation en poste de 1 emploi de temporaire P-2 cédé par la Section de la réforme du secteur de la sécurité; cession de 1 emploi de temporaire P-3 au Groupe de la réforme du secteur de la sécurité)*

64. La Section consultative pour les questions judiciaires guide l'action menée par la Mission avec les autorités juridiques et judiciaires compétentes au niveau national et dans les États et les comtés, afin de renforcer le secteur judiciaire grâce à des interventions dans les domaines judiciaires délicats sur le plan politique, directement liés à la promotion de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud. Elle avait obtenu à titre provisoire un emploi de temporaire de classe P-3 (spécialiste des affaires judiciaires) cédé par le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité en

échange d'un emploi de temporaire de classe P-2 (administrateur de programme). Il est proposé de revenir sur cet échange et de transformer les deux emplois en postes. Le spécialiste des affaires judiciaires de classe P-2 jouera un rôle primordial car il procédera à des recherches spécialisées en vue de fournir des études comparatives aux 10 administrateurs recrutés sur le plan national (affectés dans les capitales des États) et de les aider à renforcer les capacités des juges, des procureurs et des autres acteurs judiciaires dans les États. La charge de travail de la Section consultative des affaires judiciaires devrait augmenter pendant l'exercice 2013/14 car le Gouvernement prévoit de recruter de nouveaux juges et procureurs et de resserrer le maillage des tribunaux dans les comtés.

Groupe de la réforme du secteur de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette (transformation en poste de 1 emploi de temporaire P-3 cédé par la Section de la réforme du secteur de la sécurité; réaffectation de 1 poste P-2 à la Section consultative pour les questions pénitentiaires)

Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national

65. Le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité aide le Gouvernement soudanais à se doter des moyens de faire régner l'ordre, d'instaurer l'état de droit et de renforcer les secteurs de la sécurité. Durant l'exercice 2012/13, la Section consultative pour les questions judiciaires a obtenu à titre provisoire un emploi de temporaire de classe P-3 (spécialiste des affaires judiciaires) en échange d'un emploi de temporaire de classe P-2 (administrateur de programme) cédé au Groupe de la réforme du secteur de la sécurité. Il est proposé de réaffecter l'emploi de temporaire de classe P-3 au Groupe de la réforme du secteur de la sécurité et de le transformer en poste. Le spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-3) collabore étroitement avec les sous-commissions parlementaires, les commissions indépendantes et la société civile, ainsi qu'avec la police et les forces armées. Assurer le contrôle et la bonne gouvernance du secteur de la sécurité est une entreprise de longue haleine, et l'appui donné par la MINUSS à la mise en place de dispositifs de contrôle dans ce secteur au Soudan du Sud permet de pallier une grave défaillance. Il est donc probable que le poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité soit nécessaire pendant longtemps si la Mission veut contribuer à la tâche cruciale qui consiste à mettre en place un contrôle efficace du secteur de la sécurité. Il est proposé de créer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, dont le titulaire sera chargé, entre autres tâches, de traiter les demandes du Groupe en matière de voyages et de fournir une assistance administrative dans l'exécution des tâches couramment dévolues au personnel recruté sur le plan national et sur le plan international, telles que la collecte et la gestion des données utilisées par les systèmes d'information et de suivi et l'appui administratif à l'élaboration d'une grille pour la réforme du secteur de la sécurité.

Section consultative pour les questions pénitentiaires

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste
(cession de 1 poste P-3 au Bureau de l'état de droit et de l'appui
aux institutions chargées de la sécurité)*

66. En coopération avec les partenaires internationaux, la Section consultative pour les questions pénitentiaires conseille et aide le Gouvernement sud-soudanais à mettre en place sur le plan technique un système pénitentiaire sûr et humain. Il a été envisagé d'utiliser le poste de spécialiste des systèmes d'information (P-3) pour rassembler et tenir à jour des données sur toutes les catégories de détenus et dispenser une formation sur le système de gestion des données aux agents pénitentiaires. Toutefois, ces fonctions peuvent être assurées par le personnel en place et il a donc été proposé de réaffecter ce poste au Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité.

Groupe du VIH/sida

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste
(suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

67. Un poste de formateur (administrateur recruté sur le plan national) basé à Djouba n'ayant plus d'utilité, il est proposé de le supprimer.

Composante 4 : droits de l'homme

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Combattre l'impunité et améliorer l'exercice des droits de l'homme

4.1.1 Le Soudan du Sud ratifie les principaux organes conventionnels des droits de l'homme, y adhère ou y succède.

4.1.2 La Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud crée des bureaux dans les 10 États, enquête sur 50 cas de violation des droits de l'homme et publie 5 rapports ou déclarations publiques.

4.1.3 Le nombre de poursuites engagées par le Gouvernement pour violation des droits de l'homme augmente (2012/13 : 30; 2013/14 : 45).

4.1.4 Le nombre d'arrestations et de détentions signalées de défenseurs des droits de l'homme, de journalistes et d'acteurs de la société civile baisse de 50 % (2012/13 : 10; 2013/14 : 5).

4.1.5 Le nombre total de violations des droits de l'homme commises, en particulier, par des membres des forces de sécurité, signalées dans les zones de conflit, diminue (2012/13 : 75; 2013/14 : 50).

Produits

- Conseils et assistance technique au Gouvernement sud-soudanais sur la mise en œuvre des engagements qu'il a contractés par la ratification de traités internationaux et des obligations de communication qui en découlent, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, et aux assemblées législatives, au niveau national et à celui des États, sur la protection des droits de l'homme, dans le cadre de 10 réunions consultatives et de 5 programmes ou ateliers de formation
- Aide au renforcement des capacités et assistance technique fournies à la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud et à son personnel, au niveau national et à celui des États, dans le cadre de 10 réunions consultatives et de 5 programmes ou ateliers de formation, et aux acteurs gouvernementaux concernés sur l'intégration d'une formation en matière de droits de l'homme dans le programme d'enseignement secondaire
- Appui aux organisations travaillant dans le domaine des droits de l'homme, dans le cadre de 5 ateliers de consultation et de 10 programmes de formation sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit destinés aux organisations de la société civile, y compris les organisations de journalistes
- Organisation de programmes de sensibilisation aux grands principes et problèmes des droits de l'homme, au niveau national et à celui des comtés, dans le cadre d'émissions de radio, de réunions, de débats, de manifestations spéciales, et d'autres activités de sensibilisation et programmes de formation aux droits de la femme, au niveau national et à celui des États, destinés aux acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux, et organisation, à l'intention des autorités traditionnelles, de programmes de formation consacrés à la question de l'influence des pratiques socioculturelles sur l'exercice des droits fondamentaux des femmes et des filles
- Dénonciation des cas de violation des droits de l'homme et enquêtes à leur sujet, grâce à un suivi systématique des pratiques en matière de garde à vue et de détention; suivi des questions délicates en matière de droits de l'homme auprès des acteurs concernés du système judiciaire; enquêtes sur les allégations de violation des droits de l'homme commises dans les 10 États, et signalement au Conseil de sécurité des violations flagrantes des droits de l'homme

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4, droits de l'homme

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division des droits de l'homme									
Postes approuvés 2012/13	–	1	16	17	1	35	33	39	107
Postes proposés 2013/14	–	1	17	22	2	42	33	39	114
Variation nette	–	–	1	5	1	7	–	–	7
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2012/13	–	–	3	7	1	11	12	4	27
Postes proposés 2013/14	–	–	3	6	1	10	12	9	31
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	5	4

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Groupe de la protection des femmes										
Postes approuvés 2012/13	–	–	3	6	1	10	–	–	–	10
Postes proposés 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(3)	(6)	(1)	(10)	–	–	–	(10)
Groupe consultatif de la problématique hommes-femmes										
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	2	1	5	9	2	–	16
Postes proposés 2013/14	–	–	3	3	1	7	9	2	–	18
Variation nette	–	–	1	1	–	2	–	–	–	2
Total										
Postes approuvés 2012/13	–	1	24	32	4	61	54	45	–	160
Postes proposés 2013/14	–	1	23	31	4	59	54	50	–	163
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	(2)	–	5	–	3

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 5 postes

Division des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 7 postes (réaffectation de 1 poste P-4 à la Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix; réaffectation de 1 poste P-5 de la Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix; transfert de 1 poste P-4, de 5 postes P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile du Groupe de la protection des femmes)

68. Il est proposé de réaffecter à la Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix un poste P-4 de spécialiste des droits de l'homme et un poste P-5 d'administrateur de programmes de la Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix à la Division des droits de l'homme, où il serait transformé en un poste P-5 de spécialiste des droits de l'homme (hors classe). En collaborant étroitement avec le Gouvernement et, en particulier, avec la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud, le spécialiste des droits de l'homme (hors classe) veillerait à ce que la Commission bénéficie régulièrement de compétences et d'un appui de haut niveau dans la mise en œuvre de la composante droits de l'homme du mandat de la MINUSS. Il veillerait également à ce que la Division des droits de l'homme collabore étroitement, dans l'exercice de son mandat, avec la Commission et avec d'autres acteurs de la protection des droits de l'homme établis à Djouba. Pour l'heure, ce travail essentiel est effectué par des consultants. Toutefois, le Président de la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud a expressément demandé à bénéficier régulièrement d'une aide pour

pouvoir restructurer, gérer et exploiter la Commission. Or, pour aider les commissions nationales des droits de l'homme à mettre au point des pratiques optimales, il faut impérativement les services d'un expert hors classe.

69. Il est proposé de redéployer cinq postes P-3 de conseillère pour la protection des femmes, situés actuellement sur le terrain, à la Division des droits de l'homme. On compterait un conseiller par site, à Malakal (pour les États du Haut-Nil et de l'Unité), à Bor (pour l'État de Jonglei), à Rumbek (pour l'État des Lacs), à Djouba (pour les États d'Équatoria et dans le cadre d'une équipe de renfort au niveau de l'État) et à Kuajok (pour les États du Ouara ou du Bahr el-Ghazal septentrional). Il est également proposé qu'une conseillère pour la protection des femmes (P-4), en poste à Djouba, dirige, à la Division des droits de l'homme, les opérations de suivi, d'analyse et de signalement des cas de violences sexuelles commises en période de conflit, et qu'un assistant administratif (agent du Service mobile) placé sous la supervision de la conseillère P-4, seconde les conseillères pour la protection des femmes travaillant sur le terrain.

Groupe de la protection de l'enfance

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste
(suppression de 1 poste P-3)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 5 postes (création
de 5 postes de Volontaire des Nations Unies recruté
sur le plan international)*

70. Le Groupe de la protection de l'enfance est chargé d'aider à mettre en œuvre un mécanisme de surveillance et de signalement des violations graves des droits des enfants et l'équipe spéciale du mécanisme de surveillance et d'information. Le Groupe propose de supprimer un poste P-3 à Yambio, de créer cinq postes de spécialiste de la protection de l'enfance (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et de déployer ces spécialistes à Torit, Yambio, Bentui, Kuajok et Rumbek. Ce faisant, le Groupe augmenterait sa représentation dans les régions les plus instables et améliorerait ainsi sa capacité de suivre, vérifier, signaler et combattre les violations des droits de l'homme. Les spécialistes, qui feraient partie d'une équipe technique ONU-SPLA chargée d'exécuter le plan d'action révisé de la SPLA destiné à mettre fin au recrutement d'enfants, se rendraient dans les baraquements de la SPLA pour y vérifier la mise en œuvre du plan d'action révisé et s'assurer qu'aucun enfant ne collabore avec la SPLA ou n'est présent dans les différents détachements. Les spécialistes appuieraient les opérations intégrées de la Mission et collaboreraient avec les partenaires clefs de l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier avec l'UNICEF. Ils pourraient ainsi intensifier leur action politique, mieux prendre en compte la protection de l'enfance dans leurs activités internes et surveiller et signaler les problèmes, et contribuer à renforcer les capacités des acteurs clefs, tels que la SPLA et le Service de police national du Soudan du Sud. En remplaçant un agent P-3 par cinq spécialistes de la protection de l'enfance (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), on permettrait de renforcer, sans surcoût, la présence de l'ONU dans les camps de réfugiés et dans d'autres zones où l'on craint de plus en plus des violations graves des droits des enfants. On accomplirait en outre un travail d'information efficace là où l'UNICEF est peu présente, voire absente, et l'on permettrait aux spécialistes de la protection de l'enfance de se rendre plus fréquemment dans les bases d'appui de comté.

71. Le recrutement d'agents sur le plan international, en particulier, a permis au Groupe de régler le problème posé par la pratique politiquement délicate qui consiste à dénoncer les coupables de violations des droits des enfants dans les rapports publics présentés au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, créé en application de la résolution 1612 (2005). Ce faisant, on a garanti la sécurité d'agents nationaux qui auraient autrement pu courir des risques dans l'exercice de leurs tâches de surveillance. Les agents recrutés sur le plan international sont constamment en contact avec des hauts fonctionnaires du Gouvernement et avec le commandement de l'armée, tandis que les agents recrutés sur le plan national sont en contact avec les collectivités et dirigent les campagnes de sensibilisation aux normes de protection de l'enfance, lesquelles constituent une part essentielle du mandat du Groupe.

Groupe consultatif de la problématique hommes-femmes

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes (transfert de 1 poste P-4 et de 1 poste P-3 du Groupe de la protection des femmes)

72. Il est proposé de transférer, au Groupe consultatif de la problématique hommes-femmes, un poste P-4 de conseillère pour la protection des femmes qui serait chargée d'aider à institutionnaliser la lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit et de renforcer les capacités en la matière. Il est proposé, en outre, de transférer un poste P-3 de conseillère pour la protection des femmes qui concentrerait son action sur le renforcement des capacités de l'armée et de la police, ainsi que sur l'alerte rapide dans les cas de violences de ce type.

Groupe de la protection des femmes

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 10 postes (transfert de 1 poste P-5 au groupe des conseillers spéciaux; transfert de 1 poste P-4, de 5 postes P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile à la Division des droits de l'homme; transfert de 1 poste P-4 et de 1 poste P-3 au Groupe consultatif de la problématique hommes-femmes)

73. La Mission propose de retirer le Groupe de la protection des femmes de sa structure actuelle. Les postes de conseillère pour la protection des femmes et ceux d'assistant administratif qui relèvent actuellement du Groupe seraient transférés au groupe des conseillers spéciaux, à la Division des droits de l'homme et au Groupe consultatif de la problématique hommes-femmes, comme on l'explique séparément sous chaque rubrique.

Composante 5 : appui

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
5.1 Renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'appui à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité	5.1.1 Augmentation du nombre de sites d'opérations à mesure que s'étend l'autorité de l'État (2011/12 : 13 bases d'appui de comté; 2012/13 : 20 bases d'appui de comté; 2013/14 : 28 bases d'appui de comté) 5.1.2 Réduction de la flotte aérienne, qui compte 1 avion et 1 hélicoptère en moins (2011/12 : 32 appareils; 2012/13 : 29 appareils; 2013/14 : 27 appareils) 5.1.3 Mise sur pied d'un nouveau programme de formation intensive et de renforcement des moyens d'action du personnel recruté sur le plan national, dans l'espoir que 5 % des postes d'agent recruté sur le plan international soient transformés en postes d'agent recruté sur le plan national lors de l'exercice suivant 5.1.4 Progrès dans la mise en œuvre des normes IPSAS et d'Umoja

Produits

Amélioration des services

- Construction, au cours de la troisième année d'opération de la Mission, de 8 nouvelles bases d'appui de comté, afin que le personnel de la Mission affecté dans les comtés situés dans la zone du mandat aident à étendre l'autorité de l'État et à renforcer les capacités nationales
- Optimisation des moyens aériens par un réaménagement de la flotte aérienne destiné à maximiser les capacités existantes tout en maintenant la qualité du service, et par l'utilisation de la flotte régionale d'Entebbe et du contrat de service pluriannuel sur les avions gros porteur, afin de tirer parti des appareils actuellement loués et d'exploiter de nouveaux contrats pour la relève, le déploiement et le rapatriement des membres des contingents
- Amélioration, grâce à l'introduction de la gestion de la chaîne logistique, de la prestation des services en termes de ponctualité, de qualité et de réactivité. Pour garantir la réalisation des objectifs, les résultats seront suivis en fonction d'indicateurs clefs mis en place à cet effet.
- Aide à la mise en œuvre des normes IPSAS, moyennant, notamment, une refonte des tâches et une mise à jour des instructions permanentes de la Mission visant à les rendre conformes auxdites normes, et une formation de l'ensemble du personnel de la Mission chargé des finances, du budget et de la gestion du matériel
- Aide à la mise en œuvre d'Umoja, notamment par des analyses de la qualité des données du système actuel et le nettoyage des données effectués à la Mission

Personnel militaire, civil et de police

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 166 observateurs militaires, 6 624 militaires, 210 officiers d'état-major et 666 policiers des Nations Unies, et administration d'un effectif moyen de 3 225 civils, dont 931 personnes recrutées sur le plan international, 1 677 personnes recrutées sur le plan national, 564 Volontaires des Nations Unies, 53 agents temporaires et 91 agents fournis par le Gouvernement (à l'exclusion de 106 agents du Centre de services régional d'Entebbe)

- Renforcement des capacités des Sud-Soudanais, par la mise sur pied de 1 000 séances d'apprentissage et de perfectionnement, notamment des programmes de certification destinés aux agents de la MINUSS recrutés sur le plan national, dans les domaines suivants : formation professionnelle, administration, gestion, logistique, informatique, gestion des conflits, droits de l'homme, état de droit, réforme du secteur de la sécurité, bonne gouvernance, protection des civils, et règlement et analyse des conflits

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état de 6 états-majors de bataillon, de 20 bases opérationnelles de compagnie, du quartier général de la Mission et de la base de soutien logistique à Djouba, des sites établis dans les capitales des 10 États (Malakal, Bentui, Kuajok, Aweil, Wau, Rumbek, Bor, Torit, Yambio et Djouba Tomping) et de 28 locaux utilisés par le personnel civil sur 29 sites
- Construction de 3 hangars destinés à l'entretien d'hélicoptères, de 6 unités modulaires à parois souples à usage d'ateliers et d'entrepôts dans 6 capitales d'États, de clôtures autour des pistes et des aires d'atterrissage dans la zone de la Mission, de 475 unités à parois dures pour l'hébergement du personnel dans les bases d'appui de comté, de 528 unités à parois dures pour l'hébergement du personnel dans les capitales des États, de 7 bases d'appui de comté et de 3 terminaux de passagers aux pôles de Djouba, de Malakal et de Wau
- Entretien et remise en état de 150 km de routes, de 11 aérodromes et de 30 hélistations, et stockage et distribution de 19,3 millions de litres de carburants et de lubrifiants destinés aux groupes électrogènes

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 2 475 véhicules de l'ONU, dont 9 véhicules blindés et 1 137 véhicules appartenant aux contingents, dans 10 ateliers, et distribution de 4,7 millions de litres de carburants et lubrifiants
- Exploitation d'un service de navette quotidien, 5 jours par semaine, permettant de transporter en moyenne 1 433 agents de l'ONU par jour depuis leur lieu de résidence jusqu'à la zone de la Mission

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 8 avions (6 appareils qui lui appartenaient et 2 qu'elle partageait avec la MONUSCO et la FISNUA) et de 20 hélicoptères, et distribution de 16 millions de litres de carburants et lubrifiants

Transports maritimes ou fluviaux

- Exploitation et entretien de 18 navires, et livraison de 763 200 litres de carburants et de lubrifiants destinés à 18 navires appartenant à l'ONU et à 29 navires appartenant aux contingents

Communications

- Prise en charge technique et maintenance d'un réseau à satellites comprenant 2 stations terriennes centrales, 70 microterminaux VSAT, 88 centraux téléphoniques, 38 liaisons hertziennes, 1 164 appareils mobiles de transmission radio à haute fréquence, 3 365 appareils portatifs de transmission radio Tetra à très haute fréquence, 1 437 appareils mobiles de transmission radio à très haute fréquence et 36 stations Tetra fixes, afin d'assurer des services de téléphonie, de télécopie et de transmission d'images vidéo et de données

Informatique

- Exploitation et entretien de 80 serveurs, 4 341 ordinateurs (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables, dont 830 « clients légers » ou ordinateurs virtuels), 325 imprimantes en réseau, 195 expéditeurs numériques et 35 réseaux locaux et étendus destinés à 3 900 comptes utilisateurs répartis sur 35 sites

Santé

- Exploitation et entretien de 12 unités médicales de niveau I appartenant à l'ONU, dont l'unité médicale du Centre de services régional d'Entebbe, de 13 unités médicales de niveau I et de 3 hôpitaux de niveau II

appartenant aux contingents et des dispositifs d'évacuation sanitaire par route ou par air utilisés dans toute la zone d'opérations et pour tout le personnel de la Mission

Sécurité

- Prestation de service de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission, notamment par l'exploitation d'une liaison permanente avec le Représentant spécial du Secrétaire général, et prestation de service de protection 24 heures sur 24 aux personnalités en visite
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission, y compris dans 100 logements, et organisation de 100 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence pour tout le personnel de la Mission

Tableau 6

Ressources humaines : composante 5, appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Directeur de l'appui à la Mission									
Postes approuvés 2012/13	–	2	11	7	21	41	28	29	98
Postes proposés 2013/14	–	2	6	6	10	24	5	1	30
Variation nette due à la chaîne logistique intégrée	–	–	(5)	–	(12)	(17)	(23)	(28)	(68)
Variation nette (autres raisons)	–	–	–	(1)	1	–	–	–	–
Variation nette totale	–	–	(5)	(1)	(11)	(17)	(23)	(28)	(68)
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2013/14	–	–	21	27	88	136	478	78	692
Variation nette due à la chaîne logistique intégrée	–	–	20	27	86	133	306	78	517
Variation nette (autres raisons)	–	–	1	–	2	3	172	–	175
Variation nette totale	–	–	21	27	88	136	478	78	692
Services administratifs									
Postes approuvés 2012/13	–	1	17	27	55	100	214	75	389
Postes proposés 2013/14	–	1	16	20	55	92	203	68	363
Variation nette due à la chaîne logistique intégrée	–	–	(1)	(4)	(3)	(8)	(5)	(1)	(14)
Variation nette (autres raisons)	–	–	–	(3)	3	–	(6)	(6)	(12)
Variation nette totale (postes)	–	–	(1)	(7)	–	(8)	(11)	(7)	(26)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Emplois de temporaire approuvés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés 2013/2014	–	–	1	1	1	3	–	–	3
Variation nette totale (emplois de temporaire)	–	–	1	1	1	3	–	–	3
Total partiel (services administratifs)									
Postes approuvés 2012/13	–	1	17	27	55	100	214	75	389
Postes proposés 2013/14		1	17	21	56	95	203	68	366
Variation nette due à la chaîne logistique intégrée	–	–	(1)	(4)	(3)	(8)	(5)	(1)	(14)
Variation nette (autres raisons)	–	–	1	(2)	4	3	(6)	(6)	(9)
Variation nette totale (services administratifs)	–	–	–	(6)	1	(5)	(11)	(7)	(23)
Services d'appui intégrés									
Postes approuvés 2012/13	–	1	31	46	216	294	908	203	1 405
Postes proposés 2013/14	–	1	16	22	144	183	574	154	911
Variation nette due à la chaîne logistique intégrée	–	–	(14)	(23)	(71)	(108)	(278)	(49)	(435)
Variation nette (autres raisons)	–	–	(1)	(1)	(1)	(3)	(56)	–	(59)
Variation nette totale	–	–	(15)	(24)	(72)	(111)	(334)	(49)	(494)
Section de la sûreté et de la sécurité									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	32	110	144	115	–	259
Postes proposés 2013/14	–	–	2	32	114	148	115	–	263
Variation nette	–	–	–	–	4	4	–	–	4
Emplois de temporaire approuvés 2012/13	–	–	–	2	4	6	–	–	6
Emplois de temporaire proposés 2013/14	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	(4)	(4)	–	–	(4)
Total partiel (Section de la sûreté et de la sécurité)									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	34	114	150	115	–	265
Postes proposés 2013/14	–	–	2	34	114	150	115	–	265
Variation nette totale	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2012/13	–	4	61	112	402	579	1 265	307	2 151
Postes proposés 2013/14	–	4	61	107	411	583	1 375	301	2 259
Variation nette	–	–	–	(5)	9	4	110	(6)	108
Total partiel, personnel civil									
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	–	2	4	6	–	–	6
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	1	3	1	5	–	–	5
Variation nette	–	–	1	1	(3)	(1)	–	–	(1)
Total									
Postes approuvés 2012/13	–	4	61	114	406	585	1 265	307	2 157
Postes proposés 2013/14	–	4	62	110	412	588	1 375	301	2 264
Variation nette	–	–	1	(4)	6	3	110	(6)	107

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au moyen de crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la rubrique Personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 4 postes et diminution nette de 1 emploi de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 110 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 6 postes

74. La MINUSS a été chargée d'appliquer à la Mission, à titre expérimental, un nouveau concept de chaîne logistique visant à intégrer et à exploiter pleinement les éléments clefs de la stratégie globale d'appui aux missions. Le projet a été lancé à l'issue d'un examen approfondi de la modélisation des processus, afin d'accroître l'efficacité tout en améliorant les systèmes de contrôle et de suivi. La chaîne logistique de la MINUSS ne repose plus sur la structure d'organisation traditionnelle de l'ONU mais regroupe diverses sections en une organisation par fonctions qui englobe tout le cycle de vie de la gestion des stocks.

75. Le Bureau du Directeur adjoint d'appui à la Mission est chargé de diriger et de contrôler la chaîne logistique. Les fonctions de base liées au contrôle et à la gestion (Centre mixte des opérations logistiques, Section du contrôle des mouvements, Section des bases logistiques et des plateformes avancées, Section de la gestion du matériel et bureaux administratifs des capitales des États) relèvent temporairement, depuis 2012, du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission. Il est proposé de consacrer officiellement cet état de choses dans le budget de 2013/14 et de confier également à ce bureau deux autres fonctions liées à la chaîne logistique (Section des approvisionnements et Section de la gestion des contrats). Il est proposé de transférer 517 postes au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la

Mission. En tout, 68 postes ont été transférés du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission, 14 postes des services administratifs et 435 postes des services d'appui intégrés. Ces chiffres prennent en compte la réorganisation des postes approuvée pour le budget 2012/13. Les autres transferts résultant des mouvements de postes isolés et non de sections entières, sont expliqués plus en détail ci-dessous.

76. La Section des approvisionnements est maintenant responsable de la gestion des actifs et des entrepôts, quel que soit le type de produit concerné, le but étant de placer les entrepôts sous une seule structure de gestion afin d'améliorer la visibilité des actifs et de mieux rentabiliser les ressources humaines et les infrastructures, ainsi que de normaliser les méthodes d'entreposage et de gestion des stocks, quel que soit le type de stock concerné. Ainsi, une équipe chargée de la gestion centralisée des actifs réalise l'inventaire à l'échelle de l'ensemble de la Mission, sans perdre de vue les besoins des projets prioritaires, et s'intéresse de près aux résultats qui s'éloigneraient des indicateurs clefs.

77. La gestion des contrats est une fonction essentielle de la chaîne logistique. Elle est nécessaire tout au long du cycle de vie des actifs, de l'acquisition (sous-traitance) à la consommation, en passant par l'élaboration et l'application. La Section de la gestion des contrats participe à l'élaboration des demandes de fourniture de biens ou de services, à l'administration des contrats, au contrôle de la conformité et des résultats ainsi qu'à la vérification des prestations à l'aune d'indicateurs de résultats prédéterminés. La Section est chargée de surveiller et de mettre au point des programmes de protection contre la fraude et d'aider à élaborer des stratégies de gestion des risques. Elle est appelée à devenir le principal point de contact entre la MINUSS et les fournisseurs pour régler les problèmes liés aux prestations, ainsi que le principal bureau de liaison entre les fournisseurs et la Section du contrôle des mouvements pour les questions douanières. Lorsqu'Umoja sera en place, le rôle de la Section va continuer d'évoluer, pour privilégier les activités à valeur ajoutée permettant d'éliminer une partie des tâches de contrôle administratif et de gestion jusqu'ici accomplies par les services de soutien logistique.

Bureau du Directeur des services d'appui à la Mission

*Personnel recruté sur le plan international : variation nette nulle
(transformation de 1 poste P-3 en 1 poste d'agent du Service mobile)*

78. Il est proposé de transformer un poste P-3 de fonctionnaire du budget en un poste d'agent du Service mobile pour permettre le recrutement de candidats ayant plus d'expérience sur le terrain. Une expérience acquise sur le terrain, en particulier dans d'autres missions de maintien de la paix, aiderait le titulaire à s'acquitter des responsabilités inhérentes au poste et à participer à la gestion du budget. Une personne dotée de l'expérience du type de fonctions exercées sur le terrain serait mieux à même d'enrichir les connaissances du Bureau en ce qui concerne l'analyse des besoins de la Mission, la prévision des dépenses, l'autorisation de dépenses, la coordination des questions budgétaires et le contrôle et l'approbation des demandes de fourniture de biens ou de services. Le titulaire du poste serait également chargé d'examiner et de superviser la distribution des fonds aux centres de coûts, d'examiner les comptes en liaison avec la Section des finances et d'apporter les modifications nécessaires avant la clôture de l'exercice. Il s'occuperait de la préparation des prévisions de dépenses et aiderait à renforcer les capacités en

supervisant et en participant directement à la formation du personnel local du Bureau.

Bureau du Directeur adjoint des services d'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (réaffectation de 1 poste P-4, de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile des Services d'appui intégrés; transformation de 1 poste P-3 en poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 172 postes (création de 117 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et réaffectation de 55 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national des Services d'appui intégrés; réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national des Services d'appui intégrés; transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Centre de services régional)

79. En 2013/14, la MINUSS mettra en place la gestion de la chaîne logistique. Par conséquent, les fonctions permanentes essentielles qui relèvent de la chaîne logistique relèveront de la compétence du Directeur adjoint des Services d'appui à la mission. Le Bureau du Directeur adjoint assurera le secrétariat pour les questions relatives à la gestion de la chaîne logistique, exécutera des fonctions clefs liées à la supervision de la planification et au contrôle et à l'établissement des rapports sur les ressources humaines et financières au sein de la chaîne logistique. Il est proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire d'administration (P-4), un poste de fonctionnaire du soutien logistique (P-3), un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) et un poste d'assistant au soutien logistique (administrateur recruté sur le plan national) des Services d'appui intégrés au Bureau du Directeur adjoint des Services d'appui à la mission dans le but de fournir des orientations sur la chaîne logistique et d'en superviser l'application.

80. Il est proposé de transformer un poste de fonctionnaire chargé de la cession des matériels (P-3) en un poste de fonctionnaire de l'approvisionnement (agent du Service mobile) pour mieux adapter les responsabilités du titulaire du poste aux effectifs requis. Le fonctionnaire de l'approvisionnement s'occupe temporairement des demandes de fourniture centralisées de biens et de services (faisant partie de la chaîne logistique intégrée); la réaffectation permettrait d'officialiser la décision. Le fonctionnaire de l'approvisionnement veillera sur la coordination du plan annuel des achats sur la base des besoins qui auront été identifiés, des niveaux actuels des stocks, du taux d'utilisation, des prévisions de stockage définitif et des contraintes budgétaires pour faciliter un flux continu de ressources à la Mission. De surcroît, le fonctionnaire s'occuperait du réapprovisionnement et élaborerait, publierait et appliquerait des normes communes concernant les procédures d'achat dans l'ensemble de la Mission.

81. À la suite d'un processus consultatif approfondi, la Mission a examiné ses besoins en matière de personnel linguistique et a constaté qu'elle avait besoin de 172 nouveaux postes d'assistant aux services linguistiques dans toute la zone de la Mission. Une proposition a été élaborée en consultation avec les militaires, les services organiques et le fonctionnaire hors classe chargé de la protection des civils.

82. Le nombre d'assistants linguistiques pour chaque site a été déterminé en fonction des critères suivants :

a) La gamme des besoins en services linguistiques sur chaque site (liés, par exemple, aux patrouilles militaires, à l'appui fourni à la sensibilisation de la population locale et à la médiation en vue de la paix, à la collecte d'informations en appui à la protection des civils et aux stratégies d'alerte rapide des conflits, au renforcement des capacités en matière de police et d'état de droit, et à l'appui fourni aux enquêtes en matière de droits de l'homme et de protection des femmes);

b) La diversité ethnique et linguistique sur chaque site (plus de 13 langues sont parlées dans la zone de la Mission).

83. Il est proposé de créer 117 postes d'assistant linguistique (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et de réaffecter 55 postes de chauffeur/assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des transports des Services d'appui intégrés.

84. Les besoins en assistants linguistiques ont beaucoup augmenté du fait que la Mission a besoin de leurs services pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Les assistants linguistiques fourniraient un appui au personnel organique, au personnel militaire et aux officiers de liaison, y compris au personnel du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité, de la Section consultative pour les questions judiciaires et de la Police des Nations Unies, grâce à leur connaissance de la langue arabe et des langues locales, facilitant ainsi les relations avec la population locale. Les assistants linguistiques seraient recrutés localement, devraient être compétents dans les langues locales et avoir des connaissances contextuelles de la culture locale et de la dynamique politique afin de faciliter les communications et les échanges relativement complexes liés à l'exécution du mandat de la Mission, y compris des aspects techniques relatifs aux patrouilles, aux questions juridiques ou des droits de l'homme, à l'encadrement des hauts fonctionnaires, à l'organisation de programmes de formation et à la traduction de documents écrits.

85. La composante militaire de la MINUSS joue un rôle clef dans la protection des civils en assurant une large présence physique qui empêche la violence, ainsi qu'en entrant en contact avec les unités locales de l'Armée populaire de libération du Soudan et les représentants de la population locale pour le suivi des questions de sécurité. Toutefois, à l'heure actuelle, la capacité de la force de se déployer pour s'informer de la situation est limitée par le manque d'assistants linguistiques, auquel s'ajoute la carence de personnel national au sein de la force. En maints endroits, les contingents et les officiers de liaison n'ont pas les moyens de communiquer avec la population qu'il leur incombe de protéger. À cause des relèves périodiques, les contingents et les officiers de liaison ont souvent beaucoup de mal à maintenir d'importants réseaux avec les autorités et la population locales et à bien comprendre les us et coutumes et le contexte sociopolitique qui prévalent dans leur zone d'opérations. Cette situation empêche la force de recueillir et d'analyser l'information en temps opportun et limite ainsi sa capacité à réagir rapidement et de façon appropriée.

86. Au niveau de l'État et des comtés, les spécialistes des affaires civiles travaillent avec les populations locales à la collecte des informations sur les causes des conflits locaux et les menaces à la population. Pour ce faire, il leur faut

communiquer avec différentes communautés ethniques et linguistiques. Ils doivent consacrer au moins 40 % de leur temps aux activités sur le terrain, notamment la sensibilisation, dans le cadre des patrouilles intégrées avec la force. Le manque de capacités en matière linguistique au sein de la Mission représente un obstacle sérieux à la création de réseaux communautaires et à la circulation de l'information. Au niveau de l'État et des comtés, le personnel de la Section du relèvement, de la réintégration et de la consolidation de la paix intervient auprès des communautés pour discuter et coordonner l'appui de la Mission à la création de conditions favorables au développement, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, y compris par le biais de l'application du plan des Nations Unies de soutien à la consolidation de la paix au Soudan du Sud, comme le prévoit le mandat de la Mission. Également au niveau de l'État et des comtés, les spécialistes des droits de l'homme et les conseillers en matière de protection des femmes, qui reçoivent les rapports sur les violations des droits de l'homme et surveillent la situation des droits de l'homme, doivent donc pouvoir intervenir directement auprès des populations locales et des victimes, concernant des questions sensibles et techniques liées à la protection des femmes et à la violence sexuelle. Leur capacité d'intervention est actuellement limitée en raison de la carence d'assistants linguistiques au sein de la Mission. Les chauffeurs assignés aux bases d'appui des comtés devaient initialement servir de chauffeur et d'assistant linguistique; toutefois, en raison de la fréquence des déplacements du personnel dans les bases d'appui des comtés, les chauffeurs ne peuvent rester auprès du personnel organique pour faciliter les réunions et les discussions, qui peuvent parfois durer plusieurs heures.

87. Au niveau des comtés, le personnel du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité, de la Section consultative pour les questions pénitentiaires et de la Police des Nations Unies partagent des locaux dans les commissariats et dans les établissements pénitentiaires des comtés en vue d'un encadrement direct quotidien destiné au renforcement des capacités. Fréquemment, le personnel ne peut s'acquitter efficacement de son rôle parce qu'il n'est pas en mesure de communiquer avec les responsables de la police et les responsables pénitentiaires locaux. Au niveau de l'État, le personnel du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité et les fonctionnaires de la Section consultative pour les questions pénitentiaires, qui partagent des bureaux avec les juges, les procureurs et d'autres responsables de la justice, éprouvent des difficultés à communiquer effectivement avec ces derniers dans la mesure où la plupart des responsables de la justice ont suivi une formation en arabe. Le personnel de la Police des Nations Unies chargé d'une large gamme de programmes de formation dans les centres de formation de la police aux niveaux national et étatique a besoin d'assistants linguistiques pour lui permettre de communiquer avec les stagiaires de la police. L'appui qu'apporte la Mission au Gouvernement pour l'aider à mieux assurer la sécurité, instaurer l'état de droit et renforcer les secteurs de la sécurité et de la justice – composante importante du mandat de la Mission – se trouve limitée par le manque d'assistants linguistiques.

88. Parmi les 172 assistants linguistiques qu'il est proposé de recruter, 17 seraient installés à Djouba et relèveraient de l'autorité du fonctionnaire d'administration (hors classe). Les 159 autres assistants relèveraient des fonctionnaires d'administration en poste dans les États et seraient répartis comme suit dans l'ensemble du pays :

<i>État</i>	<i>Postes permanents</i>	<i>Postes réaffectés</i>	Total
Équatoria central	14	3	17
État du Haut-Nil	25	7	32
Jongleï	18	6	24
Équatoria oriental	9	5	14
Équatoria occidentale	11	5	16
État des Lacs	7	6	13
État de l'Unité	9	6	15
Ouarab	4	6	10
Bahr el-Ghazal septentrional	10	6	16
Bahr el-Ghazal occidental	10	5	15
Total	117	55	172

89. Le rapport actuel entre postes de chauffeur/assistant linguistique et effectif personnel civil international/fonctionnaires en tenue est de 1 pour 49 à la MINUSS, de 1 pour 29 à la MONUSCO et de 1 pour 20 à la MINUAD. Les postes additionnels ramèneraient le ratio à 1 pour 30 à la MINUSS.

90. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant (soutien logistique) (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section Base logistique et plateformes avancées au Centre de services régional.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (réaffectation de 1 P-4, 1 P-3, et 1 poste d'agent du Service mobile au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission; transfert de 1 poste P-3 de Bor à Djouba; réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 56 postes (réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 55 postes d'agent des services généraux au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission)

91. On constate une forte augmentation de la demande d'assistants linguistiques du fait que leurs services doivent permettre à la Mission de s'acquitter des tâches essentielles qui lui ont été confiées. La proposition concernant les postes additionnels d'assistant linguistique au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission inclut la réaffectation de 55 postes de chauffeur/assistant linguistique (agents des services généraux recrutés sur le plan national) de la Section des transports des Services d'appui intégrés.

92. Il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3) de Djouba à Bor pour coordonner et superviser les activités dans la région de Jongleï et pour satisfaire la demande croissante d'opérations aériennes dans la région. Le fonctionnaire chargé des opérations aériennes superviserait tout le personnel affecté au secteur afin d'optimiser la planification et la coordination de l'utilisation des moyens aériens de la Mission. Il élaborerait et appliquerait les

consignes régissant les activités aériennes, serait chargé du contrôle opérationnel des contrats d'affrètement aérien, des services de terrain et des projets de remise en état de terrains d'aviation. Il gèrerait également les activités d'aérogare, donnerait aux équipages et au siège des évaluations des dangers, se tiendrait en rapport avec les autorités aériennes internationales et celles du pays et ferait le nécessaire pour les autorisations de vol et le suivi du déroulement des vols.

93. La Section des transports aériens propose également de réaffecter un assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile) en tant que spécialiste de la sécurité incendie. Ce dernier serait chargé des inspections et de superviser le personnel des services de lutte contre l'incendie et de secours, y compris d'assurer le suivi quotidien, l'encadrement, l'assurance qualité, les conseils et la formation dont ont besoin les sapeurs-pompiers (1 P-3 et 8 Volontaires des Nations Unies).

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 emplois de temporaire (création de 1 poste P-4, 1 poste P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile à la Section des finances; transfert de 3 postes de la Section des finances au Centre de services régional (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3); transfert de 2 postes P-4 et de 3 postes d'agent du Service mobile du Centre de services régional à la Section des ressources humaines; transfert de 2 postes (1 P-3 et 1 P-2) de la Section des ressources humaines au Centre de services régional)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 6 postes (transfert de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national du Centre de services régional à la Section des ressources humaines; transfert de 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des ressources humaines au Centre de services régional; suppression de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des ressources humaines; réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires humanitaires) à la Section des services de santé)

Personnel des Nations Unies : diminution de 6 postes (suppression de 3 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international de la Section des finances au Centre de services régional; transfert de 2 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international de la Section des ressources humaines au Centre de services régional)

94. Il est proposé de transférer 1 poste de chef du Service financier (P-5), 2 postes de fonctionnaire des finances (1 P-4 et 1 P-3) et 1 poste de Volontaire des Nations Unies de la Section des finances au Centre de services régional.

95. Du fait de la rationalisation et de l'intégration des fonctions découlant de l'examen des effectifs nécessaires à la Section des finances et compte tenu de la synergie entre celle-ci et le Centre de services régional, les fonctions de trois emplois de temporaire d'assistant financier (Volontaires des Nations Unies recrutés

sur le plan national) ne sont plus jugées nécessaires. Il est donc proposé de supprimer ces postes.

96. La Mission propose de créer trois emplois de temporaire uniquement pour l'exercice 2013/14, dans le but de faire face à la charge de travail occasionnée par la mise en œuvre des normes IPSAS et d'Umoja. La Mission demande la création de deux emplois de temporaire de fonctionnaire des finances (1 P-4 et 1 P-3) et d'un emploi de temporaire d'assistant (finances) (agent du Service mobile) pour faire face à la surcharge de travail de courte durée.

97. Il est proposé de transférer 1 spécialiste des ressources humaines (P-3), 1 spécialiste adjoint des ressources humaines de 1^{re} classe (P-2), 8 assistants chargés des ressources humaines (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 2 assistants chargés des ressources humaines (Volontaires des Nations Unies) de la Section des ressources humaines au Centre de services régional.

98. Du fait de la rationalisation et de l'intégration des fonctions découlant de l'examen des effectifs nécessaires à la Section des ressources humaines et compte tenu de la synergie entre celle-ci et le Centre de services régional, les fonctions rattachées à deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux recruté sur le plan national) ne sont plus jugées nécessaires. Il est donc proposé de supprimer ces postes.

99. Il est également proposé que cinq spécialistes des ressources humaines (2 P-4 et 3 administrateurs recrutés sur le plan national) et trois assistants chargés des ressources humaines (3 agents du Service mobile) soient transférés de nouveau du Centre de services régional à la MINUSS pour fournir un appui à la gestion des ressources humaines de la Mission en procurant des conseils stratégiques et des services efficaces et de qualité, en temps opportun, au personnel et à l'administration. Le Groupe du soutien spécialisé nouvellement créé comptera un spécialiste des ressources humaines (P-4), un spécialiste des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national) et deux assistants chargés des ressources humaines (agents du Service mobile). Le Groupe est chargé du contrôle des arrivées et des départs du personnel recruté sur le plan national, des consultants, des vacataires et du personnel affecté provisoirement. Il est également chargé de mettre en œuvre la suite logicielle d'appui aux missions, d'assurer la coordination et le respect des normes et de vérifier l'exactitude des données. Le personnel du Groupe se concertera avec les responsables des postes à pourvoir sur les questions ayant trait aux effectifs, à la gestion prévisionnelle des effectifs, à la gestion des tableaux d'effectifs et au recrutement et à l'administration du personnel recruté sur le plan national ainsi qu'aux prestations qui leur sont dues. Le spécialiste des ressources humaines (P-4) dirigera le Groupe et sera épaulé par un spécialiste des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national) et deux assistants chargés des ressources humaines (agents du Service mobile).

100. Par ailleurs, les services administratifs proposent le transfert d'un autre spécialiste des ressources humaines (P-4) du Centre de services régional à la MINUSS, pour diriger les bureaux d'appui du Centre des ressources humaines. Compte tenu des vastes territoires sur lesquels opère la Mission, une structure organisationnelle décentralisée a été adoptée par les dirigeants de la Mission pour accroître l'efficacité et accélérer la prise de décisions concernant le secteur des opérations. Les bureaux du Centre fournissent des directives à plusieurs bureaux de la Mission dans les capitales d'État et les bases d'appui de comté. Il incombera au

spécialiste des ressources humaines du Centre de donner des conseils sur les politiques relatives aux ressources humaines et de fournir des directives sur les questions de recrutement, de suivi du comportement du personnel, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et les procédures disciplinaires. Ces tâches comprennent la tenue des états de présence du personnel recruté sur le plan national dans les capitales d'État et Djouba, l'administration de la couverture médicale et le suivi du comportement professionnel. L'un des assistants chargés des ressources humaines (agent du Service mobile) fournira un appui aux opérations dans les capitales d'État et aux opérations régionales sous forme de conseils offerts aux membres du personnel en ce qui concerne les prestations qui leur sont dues, supervisera le recrutement du personnel recruté sur le plan national en coopération avec le Groupe du soutien spécialisé à Djouba et gérera le recrutement, l'administration et les états de présence des vacataires locaux. Sous la supervision du spécialiste des ressources humaines chargé des opérations régionales, l'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) sera chargé de communiquer des avis aux cadres sur la gestion du comportement du personnel et les activités de perfectionnement du personnel. Il est proposé de transférer trois postes d'administrateur recruté sur le plan national du Centre de services régional à la MINUSS, dans le cadre du mandat confié à la Mission concernant le renforcement des capacités nationales au Soudan du Sud et compte tenu de l'intention de la Mission de placer des administrateurs recrutés sur le plan national dans des postes de gestion. Deux administrateurs recrutés sur le plan national serviraient de représentants des ressources humaines dans les capitales d'État et dans les opérations du Centre dans les États de Malakal et de Wau. Ils fourniraient des orientations au personnel concernant les prestations qui leur sont dues, superviseraient le recrutement du personnel recruté sur le plan national en coopération avec le Groupe du soutien spécialisé à Djouba, géreraient le recrutement, l'administration et les états de présence des vacataires locaux. Sous la supervision du spécialiste des ressources humaines (P-4) chargé des opérations régionales, les administrateurs recrutés sur le plan national seraient chargés de communiquer des avis aux cadres sur la gestion du comportement professionnel et les activités de perfectionnement du personnel. Il s'agit d'une mesure importante visant à rendre autonomes les citoyens du Soudan du Sud et à leur permettre d'assumer une plus grande part de responsabilités dans les efforts de maintien de la paix de l'ONU dans le pays. Les trois administrateurs recrutés sur le plan national seraient supervisés par le spécialiste des ressources humaines régional (P-4) et par les fonctionnaires d'administration en poste dans les États, mais ils représenteraient l'administrateur en chef du personnel civil dans les secteurs et devraient prendre des décisions conformes aux règles et règlements applicables de l'Organisation des Nations Unies.

101. En dernier lieu, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur des affaires humanitaires/Coordonnateur résident) à la Section des services de santé en tant que poste de conducteur ambulancier (agent des services généraux recruté sur le plan national). Des services d'ambulance doivent être mis en place dans toutes les unités médicales de niveau I pour offrir les soins nécessaires et assurer le transfert des patients en cas d'urgence.

Section de la sûreté et de la sécurité

*Personnel recruté sur le plan national : variation nette nulle
(transformation en postes de 4 emplois de temporaire d'agents
du Service mobile)*

102. Il est proposé de transformer en postes deux emplois de temporaire de spécialiste de la sécurité incendie (agents du Service mobile). Pour améliorer la prestation de service à l'ensemble du personnel des Nations Unies au Soudan du Sud, la Section de la sûreté et de la sécurité a procédé à la restructuration du Groupe de la sécurité sur le terrain en créant des groupes régionaux de lutte contre les incendies dans les États de Wau et de Malakal. Les six spécialistes de la sécurité et de la lutte contre les incendies (agents du Service mobile) prévus dans le budget 2012/13 ne sont pas suffisants pour couvrir tout le pays de façon régulière. La Section de la sûreté et de la sécurité propose la transformation en postes de deux emplois de temporaire de spécialiste de la sécurité incendie pour satisfaire en partie les demandes de prestation de service de façon plus permanente.

103. Il est également proposé de transformer deux emplois de temporaire d'agent de sécurité (agent du Service mobile) en postes d'agent de sécurité. Cette transformation permettrait à la Section de la sécurité de créer une équipe d'intervention d'urgence. Les membres du personnel seraient en mesure de signaler les incidents demandant une réponse immédiate en utilisant des numéros de téléphone spéciaux et l'équipe d'intervention d'urgence, une fois créée, ferait en sorte que tous les incidents touchant le personnel des Nations Unies soient traités sans perte de temps. En outre, les membres de l'Équipe d'intervention d'urgence suivraient une formation qui leur permettrait d'administrer les premiers soins à l'aide d'une trousse médicale d'urgence avant de référer les patients à l'unité médicale de la MINUSS pour examen et traitement.

Centre de services régional d'Entebbe

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.2 Fourniture d'un appui efficace et rationnel au contrôle des arrivées et des départs

5.2.1 Réduction des délais de contrôle des arrivées du personnel recruté sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies (2011/12 : plus de 95 % des formalités accomplies en 2 jours; 2012/13 : plus de 98 % des formalités accomplies en 2 jours; 2013/14 : plus de 98 % des formalités accomplies en 2 jours et 100 % des formalités accomplies en 7 jours)

5.2.2 Réduction des délais de contrôle des arrivées du personnel recruté sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies (2011/12 : plus de 95 % des formalités accomplies en une journée; 2012/13 : plus de 98 % des formalités accomplies en une journée; 2013/14 : plus de 98 % des formalités accomplies en une journée et 100 % des formalités accomplies en 5 jours)

5.2.3 Niveau accru des services de contrôle grâce au maintien de courts délais pour les départs du personnel en uniforme (2011/12 : plus de 98 % du contrôle effectué en 3 jours; 2012/13 : plus de 98 % du contrôle effectué en 3 jours; 2013/14 : plus de 98 % du contrôle effectué en 2 jours et 100 % du contrôle effectué en 7 jours)

Produits

- Contrôle des arrivées et des départs de 337 agents civils dont le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies
- Contrôle des arrivées et des départs de 286 membres du personnel en uniforme

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.3 Fourniture d'un appui efficace et rationnel pour le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études

5.3.1 Réduction des délais de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période de pointe (juillet-octobre) (2011/12 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 7 semaines; 2012/13 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 7 semaines; 2013/14 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 6 semaines)

5.3.2 Réduction des délais de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période creuse (novembre-juin) (2011/12 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 4 semaines; 2012/13 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 4 semaines; 2013/14 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 3 semaines)

5.3.3 Réduction du pourcentage de demandes d'indemnité pour frais d'études renvoyées à la Mission (2011/12 : 20 %; 2012/13 : moins de 15 %; 2013/14 : moins de 12 %)

Produits

- Traitement de 1 197 demandes d'indemnité pour frais d'études

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.4 Fourniture d'un appui efficace et rationnel aux participants aux activités proposées au Centre régional de formation et de conférences

5.4.1 Augmentation du nombre de fonctionnaires ayant reçu une formation au Centre régional de formation et de conférences (2011/12 : 4 835; 2012/13 : 3 000; 2013/14 : 6 000)

5.4.2 Réponse dans les délais requis aux demandes de formation reçues par le Centre régional de formation et de conférences (2011/12 : 98 % dans les 24 heures; 2012/13 : 98 % dans les 24 heures; 2013/14 : 98 % dans les 24 heures)

5.4.3 Augmentation du niveau de satisfaction des participants aux formations (2011/12 : 98,8 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2012/13 : 99 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2013/14 : 99 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits)

Produits

- Organisation de 250 stages de formation et conférences, avec la participation de 1 037 membres du personnel de la MINUSS

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
5.5 Fourniture d'un appui efficace et rationnel pour faciliter les mouvements des contingents au niveau régional	5.5.1 Augmentation du nombre de vols régionaux pour le transport des contingents coordonnés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2011/12 : 292 vols; 2012/13 : 330; 2013/14 : 1 179) 5.5.2 Réduction des délais de transport des contingents (2011/12 : s.o.; 2012/13 : s.o.; 2013/14 : 96 % des vols pour le transport des contingents sont effectués dans un délai de 5 jours et 100 % dans un délai de 14 jours)

Produits

- Coordination de 47 vols pour le transport des contingents à bord d'appareils affrétés pour de longues durées

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
5.6 Organisation efficace et rationnelle des vols régionaux	5.6.1 Niveau accru des services de transport aérien pour satisfaire les besoins régionaux (2011/12 : s.o.; 2012/13 : s.o.; 2013/14 : 1 500 vols par an)

Produits

- 624 vols par an en appui à la MINUSS

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
5.7 Appui efficace et rationnel pendant les périodes de pointe pour le transport aérien	5.7.1 Augmentation du niveau de satisfaction des clients concernant les services d'appui au transport aérien en période de pointe (2011/2012 : 70 % des utilisateurs; 2012/13 : 80 % des utilisateurs; 2013/14 : 88 % des utilisateurs)

Produits

- 12 vols effectués en période de pointe

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
5.8 Fourniture d'un appui efficace et rationnel en matière de services financiers	5.8.1 Réduction du temps nécessaire au règlement des factures de fournisseurs (2011/12 : s.o.; 2012/13 : 98 % dans les 28 jours; 2013/14 : 98 % dans les 27 jours)

5.8.2 Réduction des délais de traitement des demandes de remboursement du personnel (2011/12 : s.o.; 2012/13 : 98 % des demandes dans les 28 jours; 2013/14 : 98 % des demandes dans les 21 jours)

5.8.3 Traitement dans les délais des virements électroniques (2011/12 : s.o.; 2012/13 : 97 % dans les 3 jours; 2013/14 : 97 % dans les 3 jours)

5.8.4 Réduction des délais d'exécution des opérations mensuelles concernant la paie et autres prestations (2011/12 : s.o.; 2012/13 : 95 % dans les 5 jours; 2013/14 : 98 % dans les 5 jours)

5.8.5 Augmentation du niveau de satisfaction des clients concernant les services financiers (2011/12 : s.o.; 2012/13 : 70 %; 2013/14 : 80 %)

Produits

- États financiers mensuels établis conformément aux normes IPSAS
- Règlement de 13 830 demandes de remboursement du personnel
- Paiement des traitements de 1 019 fonctionnaires recrutés sur le plan international par l'intermédiaire des services de gestion locale de la paie
- Paiement des traitements de 1 630 fonctionnaires recrutés sur le plan national par l'intermédiaire des services de gestion locale de la paie
- Paiement des traitements de 1 064 membres du personnel en uniforme par l'intermédiaire des services de gestion locale de la paie
- Paiement des traitements de 543 Volontaires des Nations Unies par l'intermédiaire des services de gestion locale de la paie
- Paiement des traitements de 2 000 vacataires installés à Entebbe par l'intermédiaire des services de gestion locale de la paie
- Règlement des factures de 1 125 fournisseurs

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.9 Fourniture de services de gestion des ressources humaines efficaces et rationnels

5.9.1 Attribution rapide des postes vacants aux candidats inscrits dans les fichiers du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions (2011/12 : s.o.; 2012/13 : 98 % dans les 90 jours; 2013/14 : 98 % dans les 90 jours)

5.9.2 Réduction des délais d'approbation des prestations et avantages du personnel (2011/12 : s.o.; 2012/13 : s.o.; 2013/14 : 98 % dans les 14 jours)

5.9.3 Réduction des délais de traitement des demandes de remboursement des frais de voyage (2011/12 : s.o.; 2012/13 : s.o.; 2013/14 : 98 % dans les 14 jours)

5.9.4 Réduction des délais de traitement des primes d'affectation (2011/12 : s.o.; 2012/13 : s.o.; 2013/14 : 98 % dans les 5 jours)

5.9.5 Prorogation des engagements dans les délais voulus, pour qu'ils soient pris en compte dans les états de paie (2011/12 : s.o.; 2012/13 : s.o.; 2013/14 : 100 %)

5.9.6 Réduction des délais de règlement du traitement final à la cessation de service (2010/11 : s.o.; 2011/12 : s.o.; 2012/13 : s.o.; 2013/14 : 98 % dans les 30 jours)

5.9.7 Réduction des délais de délivrance des billets pour les voyages (2011/12 : s.o.; 2012/13 : s.o.; 2013/14 : 98 % dans les 7 jours)

5.9.8 Augmentation du nombre de billets délivrés 15 jours avant le départ (2011/12 : s.o.; 2012/13 : s.o.; 2013/14 : 75 %)

5.9.9 Augmentation du niveau de satisfaction des clients concernant les services de gestion des ressources humaines (2011/12 : s.o.; 2012/13 : 70 %; 2013/14 : 90 %)

Produits

- Publication de 336 offres d'emploi de temporaire donnant lieu à recrutement sur le plan international
- Prorogation de 2 554 engagements d'agents recrutés sur les plans national et international
- Traitement de 194 demandes de primes d'affectation
- Approbation de 8 513 prestations et avantages
- Délivrance de 2 095 billets d'avion au personnel civil et au personnel en uniforme

Tableau 7

Ressources humaines Centre de services régional (Entebbe)

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		
Équipe du Centre de services régional								
Postes déployés 2012/13	—	—	1	—	—	1	—	1
Postes proposés 2013/14	—	—	1	—	—	1	—	1
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Indemnités pour frais d'études									
Postes déployés 2012/13	–	–	–	–	1	1	1	–	2
Postes proposés 2013/14	–	–	–	–	1	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre régional de formation et de conférences									
Postes déployés 2012/13	–	–	–	–	2	2	1	–	3
Postes proposés 2013/14	–	–	–	–	2	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements									
Postes déployés 2012/13	–	–	1	1	3	5	3	–	8
Postes proposés 2013/14	–	–	1	1	3	5	3	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ressources humaines									
Postes déployés 2012/13	–	–	3	2	17	22	20	3	45
Postes proposés 2013/14	–	–	1	4	14	19	25	5	49
Variation nette	–	–	(2)	2	(3)	(3)	5	2	4
Finances									
Postes déployés 2012/13	–	–	4	–	12	16	22	–	38
Postes proposés 2013/14	–	–	6	1	12	19	22	1	42
Variation nette	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Logistique									
Postes déployés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2013/14	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Total									
Postes déployés 2012/13	–	–	9	3	35	47	47	3	97
Postes proposés 2013/14	–	–	9	6	32	47	53	6	106
Variation nette	–	–	–	3	(3)	–	6	3	9

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : variation nette nulle

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 6 postes

Personnel des Nations Unies : augmentation nette de 3 postes

104. Il est proposé de transférer 17 postes de la MINUSS au Centre régional de services, dont 3 postes de fonctionnaire des finances (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) et 1 assistant (finances) (Volontaire des Nations Unies) de la Section des finances; 1 spécialiste des ressources humaines (P-3), 1 spécialiste adjoint des ressources humaines (P-2) et 10 assistants chargés des ressources humaines (8 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) de la Section des ressources humaines et 1 assistant (soutien logistique) (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre mixte des opérations logistiques.

105. En outre, cinq postes de spécialiste des ressources humaines (2 P-4 et 3 administrateurs recrutés sur le plan national) et trois postes d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) seraient transférés de nouveau du Centre de services régional à la MINUSS.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2011/12) (1)	Montant alloué (2012/13) (2)	Dépenses prévues (2013/14) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	9 095,5	8 287,3	7 463,8	(823,5)	(9,9)
Contingents	158 940,3	193 566,3	196 446,9	2 880,6	1,5
Police des Nations Unies	22 148,2	31 451,1	31 437,7	(13,4)	(0,0)
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Total partiel	190 184,0	233 304,7	235 348,4	2 043,7	0,9
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	80 346,7	145 717,8	183 334,7	37 616,9	25,8
Personnel recruté sur le plan national	16 032,2	40 050,8	41 356,8	1 306,0	3,3
Volontaires des Nations Unies	11 308,1	16 123,2	18 359,3	2 236,1	13,9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	74 034,0	9 019,8	7 151,4	(1 868,4)	(20,7)
Total partiel	181 721,0	210 911,6	250 202,2	39 290,6	18,6
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	1 557,2	3 127,0	3 473,8	346,8	11,1
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	1 419,1	792,3	1 137,0	344,7	43,5
Voyages	3 789,7	5 952,2	8 205,9	2 253,7	37,9
Installations et infrastructures	105 401,4	100 243,1	122 691,7	22 448,6	22,4

Catégorie de dépenses	Dépenses (2011/12) (1)	Montant alloué (2012/13) (2)	Dépenses prévues (2013/14) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Transports terrestres	17 409,9	21 381,9	35 824,5	14 442,6	67,5
Transports aériens	132 247,7	148 919,8	154 790,9	5 871,1	3,9
Transports maritimes ou fluviaux	28,9	—	7 038,6	7 038,6	—
Communications	20 491,3	24 675,5	26 051,7	1 376,2	5,6
Informatique	11 289,0	9 611,1	12 428,3	2 817,2	29,3
Santé	3 808,8	5 930,3	5 976,0	45,7	0,8
Matériel spécial	1 571,5	3 153,7	2 954,0	(199,7)	(6,3)
Fournitures, services et matériel divers	49 175,6	69 486,8	68 363,1	(1 123,7)	(1,6)
Projets à effet rapide	995,6	2 000,0	2 000,0	—	—
Total partiel	349 185,7	395 273,7	450 935,5	55 661,8	14,1
Total brut	721 090,7	839 490,0	936 486,1	96 996,1	11,6
Recettes provenant des contributions du personnel	15 172,7	18 023,2	20 093,5	2 070,3	11,5
Total net	705 918,0	821 466,8	916 392,6	94 925,8	11,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	721 090,7	839 490,0	936 486,1	96 996,1	11,6

B. Gains d'efficience

106. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 tiennent compte des initiatives suivantes, destinées à améliorer l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant	Initiative
Formation	26,3	Le recours à des consultants va permettre au personnel de suivre des formations sur place, sans avoir à sortir de la zone de la Mission.
Total	26,3	

C. Taux de vacance de postes

107. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif^a 2011/12</i>	<i>Taux budgétisé 2012/13</i>	<i>Projection^a 2013/14</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	7,2	—	10,0
Contingents	26,1	5,0	5,0
Police des Nations Unies	49,4	5,0	5,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	23,0	20,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	50,8	40,0	40,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	26,5	20,0	20,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	44,0	35,0	30,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national)	61,9	35,0	50,0
Emplois de temporaire ^b			
Personnel recruté sur le plan international	47,0	20,0	20,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	90,0	40,0	40,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	23,0	20,0	20,0
Personnel fourni par des gouvernements	24,7	20,0	20,0

^a Les taux concernent le personnel de la Mission et ne tiennent pas compte des 106 postes affectés au Centre de services régional d'Entebbe. Des taux de vacance de postes de 5 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 15 % pour le personnel recruté sur le plan national, et de 10 % pour les Volontaires des Nations Unies ont été appliqués aux postes du Centre de services régional pour 2013/14.

^b Financés à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

108. Les taux de vacance de postes proposés ont été établis sur la base des données d'expérience recueillies jusqu'ici, et tiennent compte des circonstances propres à la Mission pour ce qui est du déploiement du personnel en uniforme et du recrutement de personnel civil.

109. Ainsi, pour arrêter les taux pour l'exercice 2013/14, il a été tenu compte, entre autres, des facteurs suivants : les taux de vacance actuels, le taux de déploiement ou de recrutement pour l'ensemble de l'exercice en cours, et les conditions auxquelles la Mission s'attend à faire face au cours de l'exercice concerné. Il convient de noter que, pour le personnel de la Police des Nations Unies, le coefficient délais de déploiement de 5 % est appliqué au calendrier de déploiement échelonné qui, au cours de l'exercice 2013/14, devrait produire un effectif moyen de 666 policiers, au lieu des 900 autorisés. Pour tenir compte des délais de recrutement, il est prévu que

le titulaire du nouveau poste de classe P-3 d'administrateur recruté sur le plan international prene ses fonctions au bout de six mois.

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique

110. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2013/14, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 72 135 900 dollars, et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	44 856,6
Unités de police constituées	—
Total partiel	44 856,6
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	14 246,3
Communications	5 992,4
Santé	4 086,6
Matériel spécial	2 954,0
Total partiel	27 279,3
Total	72 135,9

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,6	8 juillet 2011	—
Usage opérationnel intensif	3,8	8 juillet 2011	—
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	8 juillet 2011	—
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	De 0,0 à 3,5		

E. Formation

111. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	668,8
Voyages	
Voyages au titre de la formation	3 753,7
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	1 371,2
Total	5 793,7

112. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2013/14, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Nombre proposé 2013/14</i>	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Nombre proposé 2013/14</i>	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Nombre proposé 2013/14</i>
Formation interne	1 037	624	3 013	2 460	903	6 927	571	51	1 842
Formation externe ^a	90	209	193	28	126	130	—	19	27
Total	1 127	833	3 206	2 488	1 029	7 057	571	70	1 869

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

113. En matière de formation, la stratégie de la Mission consiste principalement à mettre en œuvre les meilleures solutions permettant de cerner les lacunes tant du personnel civil que du personnel en uniforme, et de les doter tous deux des moyens de répondre efficacement aux nouveaux besoins du Soudan du Sud en matière de renforcement des capacités, conformément au mandat de la Mission. L'objectif prioritaire sera d'inculquer les connaissances et compétences nécessaires aux fonctionnaires des sections organiques, policiers des Nations Unies et militaires des contingents dont les fonctions de base ont un effet direct sur la bonne exécution du mandat de la Mission. Une autre tâche prioritaire sera d'assurer un appui en matière de formation aux sections organiques et composantes qui participent directement ou indirectement aux initiatives visant à renforcer les capacités des institutions civiles. En outre, la Mission veillera particulièrement à ce que le personnel recruté sur le plan national soit formé à toute une série de compétences techniques, notamment

grâce au programme de renforcement des capacités qui lui est destiné et qui prévoit des modules de formation à l'informatique et à la gestion ainsi que des activités de tutorat et de mentorat. Ce programme s'adresse au plus grand nombre possible de membres du personnel de la Mission recruté sur le plan national, de quelque catégorie ou groupe professionnel que ce soit. Par ailleurs, une formation obligatoire à l'entrée en fonctions sera dispensée aux Casques bleus, au personnel civil, aux Volontaires des Nations Unies, aux conseillers pour les questions de police, aux spécialistes des questions pénitentiaires, aux officiers de liaison et aux officiers d'état-major.

F. Désarmement, démobilisation et réintégration

114. Les dépenses prévues au titre des activités de désarmement, démobilisation et réintégration pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Dépenses opérationnelles	
Voyages	80,7
Transports terrestres	43,7
Informatique et communications	166,4
Santé	255,0
Fournitures, services et matériel divers	7 400,0
Total	7 945,8

115. On trouvera dans la section I.E (composante 3) ci-dessus des renseignements plus détaillés concernant les activités de désarmement, démobilisation et réintégration menées par la Mission.

G. Services de détection des mines et de déminage

116. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	40 001,0

117. On trouvera dans la section I.E (composante 3) ci-dessus des renseignements plus détaillés concernant les activités de lutte antimines menées par la Mission.

H. Projets à effet rapide

118. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2013/14, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Exercice 2011/12 (chiffres effectifs)	995,6	10
Exercice 2012/13 (chiffres approuvés)	2 000,0	19
Exercice 2013/14 (chiffres proposés)	2 000,0	20

119. Créer des conditions favorables au développement fait partie du mandat de la Mission, et à cette fin elle mettra en œuvre des projets à effet rapide qui favoriseront le développement local et susciteront la confiance de la population dans son action. Ces projets appuieront stratégiquement la coopération de la MINUSS avec l'équipe de pays des Nations Unies visant à transposer à plus grande échelle les initiatives de développement ayant fait leurs preuves.

120. Les crédits ouverts au titre des projets à effet rapide permettront de financer des projets de taille modeste mettant en œuvre des activités de subsistance stratégiques qui contribuent à la consolidation de la paix.

121. L'exécution des projets à effet rapide sera facilitée par la structure décentralisée de la Mission, notamment ses bases d'appui aux comtés. Grâce à cette forte présence sur le terrain, la Mission pourra mettre en œuvre de tels projets en dehors des centres urbains, dans des régions où les services publics font souvent défaut. Les sites des bases d'appui aux comtés ont été choisis en fonction des critères suivants : sécurité, vulnérabilité des populations locales et potentiel économique.

122. Parce qu'ils ne tardent pas à produire des résultats et que leur exécution repose sur des procédures de décaissement rapides, ces projets sont bien placés pour devenir un mécanisme essentiel de stabilisation à l'échelon local. Axés sur les transports, le renforcement des moyens humains, l'autonomisation des populations locales et l'acquisition de savoir-faire, ces projets aideront à renforcer les collectivités locales pendant la durée du mandat de la Mission, afin qu'à l'issue de celui-ci elles soient stables et mieux à même de subvenir à leurs besoins.

I. Centre de services régional

123. Les dépenses prévues pour le Centre de services régional pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Montant alloué (2012/13) (1)	Dépenses prévues (2013/14) (2)	Variation	
			Montant (3) = (2) - (1)	Pourcentage (4) = (3) / (1)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	5 633,2	6 882,3	1 249,1	22,2
Personnel recruté sur le plan national	744,6	817,9	73,3	9,8
Volontaires des Nations Unies	192,8	331,0	138,2	71,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—	—	—
Total partiel	6 570,6	8 031,2	1 460,6	22,2
Dépenses opérationnelles				
Consultants	35,7	75,7	40,0	112,0
Voyages	31,6	42,8	11,2	35,4
Installations et infrastructures	1 169,9	1 513,1	343,2	29,3
Transports terrestres	20,1	34,4	14,3	71,1
Transports aériens	—	—	—	—
Communications	100,9	256,7	155,8	154,4
Informatique	271,2	272,6	1,4	0,5
Santé	11,7	17,5	5,8	49,6
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	16,2	25,5	9,3	57,4
Total partiel	1 657,3	2 238,3	581,0	35,1
Montant brut	8 227,9	10 269,5	2 041,6	24,8
Recettes provenant des contributions du personnel	628,6	780,8	152,2	24,2
Montant net	7 599,3	9 448,7	1 889,4	24,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	8 227,9	10 269,5	2 041,6	24,8

III. Analyse des variations¹

	Variation	
Observateurs militaires	(823,5)	(9,9 %)

- **Gestion : coefficient délais de déploiement revu à la hausse**

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

124. La baisse des dépenses prévues est principalement due à l'application d'un coefficient de délais de déploiement plus élevé pour l'exercice 2013/14. En 2012/13, il n'y avait eu aucun abattement pour déploiement différé, alors que pour 2013/14, un coefficient de 10 % a été appliqué à 166 observateurs militaires.

	<i>Variation</i>	
Contingents	2 880,6	1,5 %

• **Gestion : effectifs supplémentaires et baisse du taux de vacance de postes**

125. L'augmentation des dépenses prévues provient principalement des frais de fret et de déploiement, ainsi que des remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents, qui ont été calculés sur la base de prévisions de déploiement intégral des contingents approuvés.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	37 616,9	25,8 %

• **Gestion : effectifs supplémentaires et baisse du taux de vacance de postes**

126. L'augmentation des dépenses prévues est principalement due à la baisse du taux de vacance de postes, au relèvement des barèmes des traitements et aux sept postes supplémentaires proposés pour 2013/14. Pour 2012/13, un taux de vacance de 20 % avait été appliqué au personnel, tous lieux d'affectation confondus. Pour 2013/14, en revanche, des taux de vacance de 10 % et de 5 % sont appliqués respectivement au personnel de la Mission et au personnel affecté au Centre de services régional d'Entebbe.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	1 306,0	3,3 %

• **Gestion : effectifs supplémentaires**

127. L'augmentation des dépenses prévues est principalement due à la création de 117 postes d'assistant linguistique (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Ce budget couvre, pour la Mission, le déploiement de 179 administrateurs et 1 498 agents des services généraux recrutés sur le plan national, pour lesquels des taux de vacance de postes de 40 % et 20 % respectivement seront appliqués, et, pour le Centre de services régional, le déploiement de 2 administrateurs et 51 agents des services généraux recrutés sur le plan national, auxquels un taux de vacance de 15 % est appliqué.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	2 236,1	13,9 %

• **Gestion : augmentation du nombre de Volontaires des Nations Unies**

128. L'augmentation des dépenses prévues est principalement due aux 10 Volontaires des Nations Unies supplémentaires (8 recrutés sur le plan international et 2 sur le plan national). En 2012/13, des crédits avaient été ouverts

pour 560 Volontaires (509 recrutés sur le plan international et 51 sur le plan national); pour 2013/14, un total de 570 Volontaires est proposé (517 recrutés sur le plan international et 53 sur le plan national).

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 868,4)	(20,7 %)

• **Gestion : baisse du nombre d'emplois de temporaire**

129. La diminution des dépenses prévues pour 2013/14 est principalement due à la baisse du nombre d'emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international : seuls 35 sont proposés pour 2013/14 contre 47 pour 2012/13.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	346,8	11,1 %

• **Gestion : augmentation des effectifs**

130. L'augmentation des dépenses prévues pour 2013/14 est principalement due au fait qu'il est proposé de renforcer l'effectif de personnel fourni par des gouvernements avec l'ajout de 10 spécialistes de droit militaire qui aideront à mettre en œuvre des initiatives liées à la justice militaire au Soudan du Sud. En 2012/13, un crédit avait été ouvert pour un effectif de 81 personnes; pour 2013/14, il serait de 91 personnes.

	<i>Variation</i>	
Consultants	344,7	43,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

131. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par le nombre accru de formateurs devant aider la Mission à exécuter son plan de renforcement des capacités nationales au moyen d'un programme de formation intensif à l'intention du personnel recruté sur le plan national. Pour 2014/15, il est prévu que 5 % des postes faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international soient transformés en postes faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Voyages	2 253,7	37,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

132. La hausse des dépenses prévues est principalement due à l'augmentation du nombre de voyages effectués au titre de la formation, dans le cadre de l'exécution du plan de renforcement des capacités nationales au moyen d'un programme de formation intensif à l'intention du personnel recruté sur le plan national. Pour 2014/15, il est prévu que 5 % des postes faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international soient transformés en postes faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	22 448,6	22,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

133. L'augmentation des dépenses prévues est principalement due à la hausse du prix au litre des carburants et lubrifiants et à celle des frais d'entretien et de mobilisation. Le budget pour 2012/13 prévoyait un prix de 1,49 dollar le litre et une consommation de 19,4 millions de litres, ainsi que 5,5 millions de dollars de frais d'entretien (soit 35 millions de dollars au total). Pour 2013/14, la Mission prévoit de consommer 19,3 millions de litres à un prix estimé à 1,64 dollar le litre et de payer 14,5 millions de dollars au titre des frais d'entretien et de mobilisation pour des services liés à la création de nouvelles bases d'appui de comté, soit un montant total de 46,7 millions de dollars. Les dépenses prévues pour les services de sécurité (10,9 millions de dollars) sont aussi en hausse, traduisant les coûts effectifs des services contractuels.

134. Les augmentations mentionnées ci-dessus sont partiellement compensées par la baisse des dépenses prévues pour les services de construction (qui s'élèvent à 8,7 millions de dollars), liée au fait que la Mission reporte les projets non essentiels à l'année suivante et étale son programme de construction des bases d'appui aux comtés sur une période de cinq ans.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	14 442,6	67,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

135. L'augmentation des dépenses prévues est principalement due à la nécessité de remplacer les véhicules ayant dépassé leur durée de vie économique et d'acquérir des véhicules essentiels tels que des autopompes, des ambulances, ainsi que du matériel lourd servant à des activités de gestion de la logistique et de manutention, notamment le transport d'autres pièces de matériel de la Mission dans Djouba, vers les capitales des États et vers les bases d'appui aux comtés, et leur installation dans les nouveaux sites.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	5871,1	3,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

136. L'augmentation des dépenses prévues est principalement due au passage du prix du carburant aviation de 1,320 à 1,614 dollar le litre, la quantité consommée devant s'élever à 16 millions de litres. Cette hausse est en partie compensée par une diminution des dépenses prévues au titre du matériel et des fournitures et services.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes et fluviaux	7 038,6	—

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

137. L'augmentation des dépenses prévues est principalement due à la location de 12 navires rapides et de matériel de franchissement pour permettre au personnel civil et au personnel en uniforme d'accéder à des sites isolés de la zone de Mission. Ces moyens fluviaux faciliteront également le déploiement de la Police des Nations Unies et du personnel de la Mission vers des commissariats et postes de police inaccessibles autrement, à des fins de co-implantation et de renforcement des capacités, et pour l'exploitation militaire des voies navigables du Soudan du Sud lors du déploiement de soldats dans des ensembles tactiques.

	<i>Variation</i>	
Communications	1 376,2	5,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

138. L'augmentation des dépenses prévues est principalement due à la nécessité de remplacer le matériel qui a dépassé sa durée de vie économique [ce sera la troisième année de fonctionnement de la Mission, qui a hérité une grande partie de son matériel de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)]. Les frais de communication par réseaux commerciaux doivent en outre augmenter, notamment en ce qui concerne les services d'accès à Internet par satellite qui sont essentiels pour la Mission et doivent être améliorés, en particulier dans les capitales des États et dans les bases d'appui aux comtés.

	<i>Variation</i>	
Informatique	2 817,2	29,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

139. L'augmentation des dépenses prévues est principalement due à la nécessité de remplacer le matériel informatique qui a dépassé sa durée de vie économique (ce sera la troisième année de fonctionnement de la Mission, qui a hérité une grande partie de son matériel de la MINUS). L'augmentation s'explique également en partie par le fait que des crédits sont demandés pour assurer un appui de premier, deuxième et troisième rang à la mise à niveau et à la mise à jour des logiciels et applications à raison de 320 dollars par utilisateur, ce montant couvrant notamment le Field Support Suite (un ensemble de 18 modules pour la mise en service d'Umoja) dans les missions, et les services d'appui fournis par le Bureau de l'informatique et des communications à raison de 75 dollars par utilisateur et par an.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(199,7)	(6,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

140. La baisse des dépenses prévues est principalement due à l'actualisation des estimations relatives aux remboursements au titre du soutien logistique autonome se rapportant au matériel appartenant aux contingents (matériel destiné à la surveillance et à la destruction d'engins explosifs).

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(1 123,7)	(1,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

141. La baisse des dépenses prévues concerne principalement les projets de construction liés au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration. Dans le budget pour 2012/13, des crédits avaient été ouverts pour la construction de centres de transit pour les activités de démobilisation et de réinsertion, or ces dépenses ne figurent plus dans le projet de budget pour 2013/14.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

142. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 936 486 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 37 761 536 dollars pour la période allant du 1^{er} au 15 juillet 2013;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 898 724 564 dollars pour la période allant du 16 juillet 2013 au 30 juin 2014, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 78 048 508 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/264 et 66/243 B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 66/264)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Note que, s'agissant du personnel civil, les taux de vacance de postes et de rotation ont un peu diminué récemment, tout en considérant qu'il y a encore des progrès à faire en la matière, et prie donc le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 21).

Mesures prises

La Mission continue de s'efforcer de recruter rapidement les candidats présélectionnés. Le taux de vacance de postes devrait tomber à 15 % d'ici à la fin de l'année, de nombreux candidats étant en déplacement.

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Mesures prises

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins en personnel civil de chaque mission de maintien de la paix afin, en particulier, de déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, notamment en cas de révision importante du mandat ou du niveau des effectifs autorisés, de sorte que la structure des effectifs civils permette à la mission de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs dans toutes les missions (par. 23).

Se félicite des améliorations obtenues en ce qui concerne, notamment, le contrôle physique des biens durables, souligne qu'il importe de renforcer l'ensemble du cycle de gestion de la chaîne logistique des opérations de maintien de la paix et, à ce sujet, prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 30).

Prie le Secrétaire général de veiller à l'application des directives relatives à l'utilisation des véhicules officiels en dehors du service et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 31).

La Mission a pris note du fait qu'il importait de déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui. Bien qu'elle ne soit que dans sa deuxième année de fonctionnement, la Mission a déjà transformé quatre postes P-2 au sein du Bureau de l'état de droit et de l'appui aux institutions chargées de la sécurité en postes d'agent recruté sur le plan national. Elle a mis en place un solide programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national afin de faciliter encore, à l'avenir, la transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national.

La Mission applique le concept de gestion de la chaîne logistique et a déjà renforcé les mécanismes et les contrôles internes, comme le montrent les grands indicateurs de résultats.

Pendant l'exercice en cours, la Mission prendra des mesures, qu'elle portera à la connaissance de tous en faisant circuler une instruction administrative, pour facturer l'utilisation des véhicules officiels en dehors du service.

(Résolution 66/243 B)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Mesures prises

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les travaux de construction prévus soient terminés dans les délais fixés et à ce que les services du Siège supervisent de façon effective les principaux projets de construction (par. 10)

La Mission veille à ce que tous les projets soient exécutés en étroite collaboration avec la Section du génie et la Section de la gestion des marchés. Des visites d'inspection et des réunions avec les maîtres d'œuvre sont organisées fréquemment pour effectuer des contrôles de qualité et veiller au respect des délais.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/66/718)

Demande

Le Comité consultatif estime que, pour faciliter l'évaluation de l'incidence des mesures d'efficacité, des renseignements détaillés sur les économies résultant de l'application de ces mesures devraient être présentés, le cas échéant, à la section concernant l'analyse des écarts dans les rapports sur l'exécution du budget (voir A/66/718, par. 23) (par. 19).

Le Comité consultatif souhaite que, lors de l'établissement des rapports sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011/12, une distinction soit faite entre les éventuelles économies découlant de l'application de mesures d'efficacité et la sous-utilisation des ressources résultant d'autres facteurs (par. 23).

Le Comité consultatif se félicite des efforts engagés pour faire des économies qui touchent l'ensemble des opérations de maintien de la paix et examiner d'un œil critique les prévisions de dépenses d'équipement des missions, et prend note des assurances données au sujet de la prise en compte de la situation particulière de chaque opération de maintien de la paix lors de l'établissement des budgets. Il considère toutefois que les projets auraient dû renfermer de plus amples renseignements sur la façon dont ces mesures allaient être appliquées dans chaque mission, y compris sur les mesures d'atténuation envisagées, le cas échéant, pour que l'exécution des mandats n'en pâtisse pas (par. 33).

À ce sujet, le Comité consultatif recommande d'éviter d'assimiler le report de dépenses d'équipement à l'application de mesures d'économie durables reposant sur la réforme des modes de fonctionnement, qui permet une exécution plus efficace des mandats. Il estime qu'il faudra procéder à une planification minutieuse pour garantir que toute reconduite des

Mesures prises

Le budget 2011/12 a été établi en fonction du plan de financement standard, qui ne prévoyait pas expressément d'analyse des gains d'efficacité. Il n'a donc pas été possible de présenter, dans le rapport sur l'exécution du budget pour la phase de démarrage, d'évaluation de l'incidence des mesures d'efficacité sur l'exécution du budget. Cependant, la Mission se félicite de la demande présentée par le Comité consultatif et s'engage à présenter, dans ses futurs rapports sur l'exécution du budget, des informations sur la suite donnée à cette demande.

Le budget 2011/12 a été établi sur la base du plan de financement standard, qui ne prévoyait pas expressément d'analyse des gains d'efficacité. Il n'a donc pas été possible de présenter, dans le rapport sur l'exécution du budget pour la phase de démarrage, d'évaluation de l'incidence des mesures d'efficacité sur l'exécution du budget. Cependant, la Mission se félicite de la demande présentée par le Comité consultatif et s'engage à présenter, dans ses futurs rapports sur l'exécution du budget, des informations sur la suite donnée à cette demande.

La Mission reconnaît que l'allocation des ressources et l'accomplissement des mandats sont étroitement liés, et se félicite de la demande présentée par le Comité. Parmi les éléments communs à toutes les missions qui ont donné lieu à des économies, on peut mentionner la stratégie globale d'appui aux missions et, en particulier, l'établissement du Centre de services régional d'Entebbe. Les effets de la réaffectation de ressources telles que les effectifs sont exposés dans les hypothèses budgétaires, où la Mission a privilégié la hiérarchisation des ressources pour éviter de compromettre la réalisation du mandat.

La Mission prend note des observations formulées par le Comité et s'engage à veiller à ce que toutes les dépenses d'équipement autorisées pour l'exercice en cours soient effectuées durant l'exercice 2012/13.

Demande

Mesures prises

dépenses d'équipement reportées de l'exercice 2012/13 ne se solde pas, pour les États Membres, par une charge financière supplémentaire lors d'exercices ultérieurs (par. 34).

Le Comité consultatif estime que les coefficients délais de déploiement et les taux de vacance de postes à appliquer devraient reposer sur des hypothèses budgétaires pleinement justifiées tenant compte des statistiques passées et des facteurs prévisibles. Ces coefficients et taux devraient être clairement justifiés dans les projets de budget, en particulier lorsqu'ils diffèrent de ceux effectivement observés au moment de l'établissement du budget (par. 36).

Le Comité consultatif estime que les réformes de la gestion des ressources humaines approuvées par l'Assemblée générale au cours des dernières années et l'utilisation des fichiers de candidats présélectionnés devraient conduire à une réduction manifeste et soutenue des taux effectifs de vacance de postes du personnel civil dans toutes les opérations de maintien de la paix. Il considère par conséquent que cette question devrait rester à l'examen lors de la présentation des futurs projets de budget (par. 38).

Le Comité consultatif considère que, pour préciser les éléments pris en compte dans le calcul des dépenses, en particulier dans le cas de missions en phase de déploiement ou d'élargissement, les projets de budget présentés à l'Assemblée générale devraient comprendre des données détaillées sur les calendriers de déploiement des contingents et du personnel de police et sur leurs incidences sur les prévisions de dépenses (par. 39).

Le Comité consultatif rappelle qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant une longue période qui restent inscrits au budget, en particulier avant de proposer à l'Assemblée générale la création de nouveaux postes (voir A/65/743, par. 43, et A/66/7, par. 92). Le Comité consultatif n'est pas certain que chaque opération de maintien de la paix fasse

Cette recommandation a été appliquée. Les coefficients délais de déploiement et délais de recrutement utilisés dans le budget 2013/14 tiennent compte de tous les facteurs nécessaires, y compris des taux de vacance de postes effectifs relevés pour chaque catégorie de personnel au cours de l'exercice le plus récemment achevé, des taux de vacance de postes effectifs relevés pour chaque catégorie de personnel pendant l'exercice en cours et d'autres données, fournies par le Département de l'appui aux missions, concernant la mobilisation et le déploiement d'agents en tenue et le recrutement de personnel civil dans chaque opération, qui pourraient influencer sur les taux de vacance de postes indiqués dans le calendrier de déploiement des militaires et des civils.

La Mission reconnaît que l'utilisation des fichiers de candidats présélectionnés a largement contribué au déploiement rapide du personnel.

La Mission a pris note de la recommandation formulée par le Comité. Le budget de la Police des Nations Unies prévoit un déploiement progressif du personnel. Étant donné qu'il n'y a pas eu de changement concernant son mandat ou ses effectifs, on ne constate aucune incidence majeure sur le déploiement des troupes ou des observateurs militaires prévu pour 2013/14.

La Mission ayant été établie le 9 juillet 2011, elle ne compte pas de poste vacant depuis au moins deux ans. On s'efforce toutefois de pourvoir les postes dès qu'ils deviennent vacants.

régulièrement le point à ce sujet. À cet égard, il est rappelé que, lors de l'examen du projet de budget-programme, l'Assemblée générale a entériné, dans sa résolution 66/246, la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le projet de budget-programme précise en quoi chacun des postes vacants depuis au moins deux ans reste nécessaire et pourquoi il n'a pas pu être pourvu (voir A/66/7, par. 92 et 93). Le Comité recommande que cette règle s'applique aussi aux postes des opérations de maintien de la paix, à savoir que les postes vacants depuis au moins deux ans soient signalés dans les projets de budget des missions, et que ceux qu'il est proposé de maintenir fassent l'objet d'une justification (par. 54).

À cet égard, le Comité consultatif reste préoccupé par la proportion des ressources affectées à la formation qui sert à couvrir les frais de voyage liés aux formations. Le Comité réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/65/743, par. 135) (par. 74).

Le Comité recommande qu'à l'avenir des efforts soient déployés, dans le cadre des rapports sur les gains d'efficacité et les économies réalisés, pour collecter et fournir des données fiables permettant d'établir indubitablement les relations de cause à effet entre les mesures prises et tout gain d'efficacité ou économie réalisée. Le Comité note qu'à l'heure actuelle, l'évaluation de l'impact des mesures d'efficacité sur l'exécution des mandats et la prestation de service est insuffisante (voir A/66/718, par. 33) (par. 86).

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit invité à examiner les dotations en véhicules et matériel informatique au sein des

La Mission a élaboré un plan de formation qui repose sur une évaluation approfondie des besoins en la matière. Toutes les activités de formation prévues dans le plan seront organisées par ordre de priorité et devront permettre à la Mission de réaliser son mandat. En outre, la Mission a décentralisé ses capacités de formation en établissant des équipes mobiles capables de donner au personnel en poste dans les différents sites de la Mission des formations sur des questions intersectorielles.

Lorsque cela est possible, la Mission recrute des consultants chargés de dispenser des programmes de formation à une plus grande proportion du personnel, à un coût moindre. La Mission s'associe également à des institutions régionales pour dispenser des formations à son personnel. Le personnel utiliserait les moyens de transport de l'ONU pour aller dans ces institutions, ce qui permettrait de réduire nettement les dépenses de voyage.

Des progrès sont actuellement réalisés dans la chaîne logistique et la fourniture des services. On collecte les données de base et les données mensuelles et l'on fait un bilan chaque mois. Les gains d'efficacité seront communiqués lors des prochains exercices.

La Mission a établi une base de données sur les transports qui permet de contrôler toutes les informations sur les véhicules. Parallèlement,

Demande

Mesures prises

opérations de maintien de la paix et à les aligner sur les coefficients fixés par le Département de l'appui aux missions qui ont été promulgués dans le Manuel des coûts standard. Le Comité demande que des renseignements soient communiqués sur cette question dans le prochain rapport d'ensemble. Le Comité reconnaît que certaines circonstances propres aux missions peuvent justifier un dépassement des coefficients standard et demande que, si tel est le cas, les raisons en soient clairement données dans les projets de budget des missions concernées pour l'exercice 2013/14 (par. 91).

Le Comité est d'avis que les dotations en matériel informatique des opérations de maintien de la paix devraient elles aussi être calculées en fonction de l'effectif qui doit être déployé pendant l'exercice considéré ou de l'effectif réel de la mission, s'il est plus élevé, et non à partir de l'effectif total autorisé (par. 92).

Le Comité estime que les services fournis par les coordonnateurs des opérations de relève sont utiles aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et espère que le Secrétaire général cherchera à dégager les ressources nécessaires pour qu'il y soit fait appel (par. 102).

Le Comité demande en outre que les futurs projets de budget des opérations de maintien de la paix donnent des informations sur tous les projets de construction pour lesquels des ressources supérieures à 1 million de dollars sont demandées pour l'exercice en question (par. 106).

Le Comité consultatif prend note des mesures qui ont été prises pour transférer des véhicules entre les missions en vue de faire face aux nouveaux besoins, mais reste d'avis qu'il faudrait effectuer un examen approfondi des dotations en véhicules des missions de maintien de la paix (par. 110).

l'utilisation du système Galileo de gestion des stocks, du Service de la gestion des installations et du système Carlog permet de coordonner les mesures prises. Avant la présentation du budget pour 2013/14, on a passé en revue le parc automobile de la Mission (en relevant les véhicules vétustes ou à comptabiliser en pertes), ce qui a permis de le réaligner immédiatement sur les coefficients standard, en fonction des tableaux d'effectifs et des délais de déploiement. En outre, un comité du parc automobile a été établi, au dernier trimestre de 2012, pour adapter les dotations en véhicules des différentes sections à leurs effectifs. Ces mesures permettront de rentabiliser le parc de véhicules de la Mission, de mettre en œuvre des programmes adaptés d'entretien des véhicules et d'assistance aux consommateurs et d'établir, en concertation, de nouvelles directives en vue de l'élaboration de projets de sécurité routière.

La Mission prend note des observations formulées par le Comité, mais tient à signaler que ses dotations en matériel informatique devraient être calculées non seulement en fonction de l'effectif déployé mais aussi des besoins de ses différents services et bureaux, y compris des centres de formation, des centres de transport ou de suivi des véhicules et des centres d'affaires, qui se trouvent à Djouba, dans les capitales des États et les grandes agglomérations, et dans les bases d'appui de comté.

La Mission reconnaît l'importance des coordonnateurs des opérations de relève; elle a demandé des ressources au titre des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance du personnel déployé pour assurer ces services essentiels.

Une mesure a été prévue dans le budget 2013/14 pour donner suite à cette demande.

Les décisions relatives au transfert de stocks de véhicules entre les missions sont prises au Siège. Les transferts réalisés au sein de la Mission, entre les bureaux des États, sont justifiés par le concept opérationnel et le besoin en moyens logistiques spécialisés, une planification concertée étant essentielle

Demande

Mesures prises

Le Comité est bien conscient que l'évolution des situations opérationnelles peut donner lieu à des dépenses supplémentaires au titre des voyages, dans certains cas, mais il est néanmoins préoccupé par l'ampleur du dépassement signalé sur ce poste pour l'exercice 2010/11. Il souligne qu'il importe de veiller à ce que les ressources demandées pour les voyages soient bien évaluées dans le budget et de tout faire pour que les dépenses engagées à ce titre ne dépassent pas les crédits approuvés (par. 137).

Le Comité note que les prévisions de dépenses afférentes aux voyages ont diminué, mais il estime que les besoins exprimés dans ce domaine doivent continuer de faire l'objet d'un examen rigoureux. Tout en reconnaissant que les voyages sont nécessaires pour assurer le bon accomplissement des mandats, il s'inquiète des perturbations qu'ils causent dans le travail quotidien du personnel et des répercussions que de longues absences hors des lieux d'affectation peuvent avoir sur l'exécution des programmes (voir également A/66/739, par. 3 et 26). Le Comité estime de ce fait qu'il convient d'utiliser au maximum les nouvelles avancées des technologies de l'information

et des communications et d'autres méthodes de représentation afin qu'il soit moins nécessaire de voyager. Le nombre de voyages liés à la formation est un autre sujet de préoccupation important pour le Comité (voir A/66/718, par. 74) (par. 138).

à cette fin. Concernant les décisions relatives aux véhicules légers de transport de passagers, la Mission se conformera aux coefficients standard recommandés et aux informations fournies dans les tableaux d'effectifs actualisés.

Le niveau du dépassement de dépenses signalé au titre des voyages pour l'exercice 2010/11 est imputable aux nombreux voyages effectués pendant le référendum qui n'avaient pas été prévus dans le budget. La Mission prend note des observations formulées par les organes délibérants et s'engage à faire le maximum pour que les dépenses engagées au titre des voyages ne dépassent pas les crédits approuvés.

La Mission a beaucoup collaboré avec les organismes de formation qui proposent des programmes en ligne semi-encadrés, en particulier sur les applications de Microsoft, la gestion, l'administration et d'autres domaines essentiels tels que les conflits et le maintien de la paix. À mesure que les réseaux informatiques seront renforcés dans les zones reculées, la Mission pourra donner au plus grand nombre possible de membres du personnel, où qu'ils se trouvent, les moyens de réaliser leurs objectifs de formation et de développement grâce à ces outils en ligne. En outre, la Mission encourage et favorise le recours à la formation en cours d'emploi, l'accompagnement et le mentorat,

ainsi que les programmes d'autoformation qui peuvent être suivis les week-ends ou après les heures de bureau.

(A/66/718/Add.17)

Demandes

Suite donnée

Le Comité consultatif prend acte des efforts faits pour améliorer la présentation du budget, mais estime que les mesures prises pour simplifier la présentation du budget de la MINUSS n'ont pas eu d'effet notable. Le Comité espère que le prochain projet de budget sera mieux présenté (par. 15).

Dans le droit fil des améliorations apportées au budget 2012/13, la présentation du budget pour 2013/14 a encore gagné en qualité et contient notamment un résumé plus complet et des informations complémentaires sur les coefficients délais de déploiement. Les informations redondantes relatives au Centre de services régional ont été supprimées et les tableaux d'effectifs ont été améliorés.

Demandes

Le Comité estime que cette approche du renforcement des capacités est constructive, mais que ces fonctions ne doivent être confiées à des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international que pour une durée limitée. Il demande à la Mission de justifier, dans ses prochains budgets, toute nouvelle demande de Volontaires des Nations Unies au sein de la Section des transports aériens (par. 33).

Le Comité consultatif estime qu'il est possible de dégager des gains d'efficacité plus importants de la rationalisation et de l'intégration des fonctions confiées à la Mission et du transfert correspondant de 83 postes des Sections des finances et des ressources humaines de la MINUSS au Centre de services régional (voir A/66/718/Add.17, par. 41). Il rappelle la recommandation du Bureau des services de contrôle interne selon laquelle le Département de l'appui aux missions devrait examiner les fonctions qu'il est prévu de transférer au Centre de services mondial et au Centre de services régional et reconfirmer ce transfert, et devrait également examiner et reconfirmer l'organisation des autres fonctions d'appui aux missions, pour s'assurer qu'elles restent conformes au projet final (voir A/66/714, par. 19). Le Comité trouve négligeable le nombre de postes qu'il est proposé de supprimer à la MINUSS au regard de la quantité de ressources qu'il est proposé de transférer au Centre de services régional. De plus, il est proposé que de nombreux postes continuent de servir à assurer des fonctions similaires dans le domaine de la gestion des

Suite donnée

Il reste nécessaire de demander, dans les prochains projets de budget, des Volontaires des Nations Unies à affecter à la Section des transports aériens. En 2013/14, la Mission mènera ses opérations dans les capitales des 10 États et dans 28 bases d'appui de comté. Les Volontaires exercent toutes sortes de fonctions dans le domaine des opérations aériennes et jouent un rôle essentiel dans le renforcement des capacités – quasi nulles – de l'aviation au Soudan du Sud. L'aviation faisant l'objet d'une réglementation très abondante, il est indispensable de disposer de personnel qualifié et breveté dans ce domaine critique où toute erreur ou insuffisance professionnelle peut se révéler fatale et conduire à la catastrophe. À défaut de centre de formation agréé, de longues formations en cours d'emploi encadrées par des Volontaires des Nations Unies sont essentielles pour que le personnel recruté sur le plan national soit à même de prendre la relève et d'exercer les fonctions de la Mission quand celle-ci s'en ira. Actuellement, les Volontaires sont chargés de la prévention et de l'extinction des incendies, de la vérification des pistes d'atterrissage, du contrôle en vol du trafic aérien et des services météorologiques. On ne saurait trop insister sur l'importance de l'aide apportée par les Volontaires aux opérations aériennes menées au Soudan du Sud.

La Mission a déjà transféré un total de 97 postes des Sections des ressources humaines et des finances au Centre de services régional. Le gain d'efficacité déjà réalisé grâce à la réduction du nombre de postes est important, car il représente 15 % des postes à transférer au Centre de services régional. Une fois le transfert des postes au Centre de services régional effectué, les fonctions de gestion des ressources humaines et des finances exercées dans le Centre et dans la Mission devraient être allégées. La Mission pourra alors se consacrer aux services consultatifs stratégiques. Les changements proposés pour 2013/14 consistent à transférer 17 postes supplémentaires au Centre de services régional [4 postes de la Section des finances (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 poste de Volontaire des Nations Unies), 12 postes de la Section des ressources humaines (1 P-3, 1 P-2, 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies) et 1 poste du Service de la logistique (Volontaire des Nations Unies)], et à transférer 8 postes de la Section des ressources humaines du Centre de services régional à la Mission (2 P-4, 3 postes d'agent

Demandes

finances et des ressources humaines au quartier général de la Mission. Le Comité compte donc sur la Mission pour passer en revue l'ensemble de son tableau d'effectifs afin d'essayer de trouver de nouvelles économies à réaliser dans les services administratifs grâce au Centre de services régional, et pour présenter les résultats de ses recherches dans son projet de budget pour l'exercice 2013/14 (par. 51).

Compte tenu des précisions qu'il a obtenues, le Comité consultatif considère que les prochains projets de budget devraient faire état d'une réduction des dépenses prévues au titre des voyages à mesure que les bases d'appui de comté seront établies et deviendront opérationnelles (par. 55).

Le Comité consultatif compte sur la Mission pour suivre de près l'avancement des projets de construction pour éviter que des retards n'empêchent la Mission de se déployer en temps voulu et dans de bonnes conditions dans les États et les comtés. Il est également d'avis que le Siège devrait apporter un appui plus direct à la Mission et suivre davantage la planification et l'exécution des grands projets de construction dans les opérations de maintien de la paix (par. 61).

Le Comité consultatif est préoccupé par le fait qu'outre les groupes électrogènes achetés pendant l'exercice 2011/12, la Mission a reçu un grand nombre de groupes électrogènes de la MINUS et de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, qui étaient en liquidation, et pourrait donc avoir accumulé des groupes électrogènes en trop grand nombre. Il prie la Mission de revoir ses stocks de

Suite donnée

du Service mobile et 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national).

Bien que la Mission ait réduit ses dépenses au titre des voyages de manière à financer uniquement les déplacements dans les comtés où les bases d'appui sont opérationnelles, le budget global au titre des voyages pour 2013/14 a augmenté. Cette augmentation est imputable à : a) la prise en considération des coûts des déplacements à l'intérieur du pays, qui avaient été omis par erreur dans le budget de l'exercice précédent; b) l'accent mis sur la mise en œuvre de stratégies de protection des civils et d'alerte et d'intervention rapides à la suite du renouvellement du mandat de la Mission par la résolution 2057 (2012) du Conseil de sécurité, ces deux stratégies nécessitant de consulter et de sensibiliser davantage les collectivités; et c) une augmentation du nombre de voyages entrepris dans le cadre des activités de renforcement des capacités de la Mission. Par ailleurs, la Mission étant encore occupée à établir sa structure décentralisée, l'évaluation de nouveaux sites destinés à accueillir des bases d'appui de comté et les opérations d'aménagement préalables à la création de ces bases contribuent à l'augmentation des ressources nécessaires au titre des voyages.

La Mission détermine quels sont les projets prioritaires et la Section du génie les planifie et les met en œuvre, puis en assure le suivi. La Mission prend note des observations formulées par le Comité consultatif et l'informe qu'elle a établi, dans son projet de budget pour 2013/14, la liste de tous les projets de construction dont le coût dépasse 1 million de dollars.

Les groupes électrogènes achetés en 2011/12 étaient destinés à remplacer ceux dont disposait la Mission et qui fonctionnaient à plein régime depuis 7 ans; on espérait aussi pouvoir synchroniser ces groupes électrogènes avec ceux qui se trouvaient dans les capitales de tous les États. Les groupes électrogènes de taille plus petite ont été envoyés dans les bases d'appui de comté; il reste encore à construire 8 de ces bases.

Demandes

Suite donnée

groupes électrogènes et de procéder aux aménagements nécessaires (par. 62).

Le Comité consultatif sait que le personnel de la Mission a besoin de véhicules pour s'acquitter de ses fonctions officielles, mais il recommande à la MINUSS de réexaminer son stock de véhicules et de procéder aux aménagements nécessaires pour qu'il soit aligné sur les coefficients standard. Il demande que des renseignements à ce sujet soient fournis dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14 et que, dans le cas où le nombre de véhicules proposé dépasserait le nombre calculé à partir des coefficients standard, la Mission explique les raisons de ce dépassement (par. 64).

Tout en reconnaissant une diminution des achats de matériel informatique, le Comité est d'avis que la Mission devrait réduire encore davantage son parc d'ordinateurs (par. 66).

Le Comité consultatif estime que les projets à effet rapide sont un outil efficace et espère que la Mission s'acquittera de ceux qu'elle doit mener dans les délais impartis (par. 67).

Le Comité engage instamment la Mission à réduire au minimum le nombre de voyages entrepris au titre de la formation (par. 69).

Le Comité prend note de l'effort fait pour accélérer la vérification, le traitement et le paiement des factures

Une fois que les vieux groupes électrogènes auront été comptabilisés en pertes, le reste du stock de groupes électrogènes sera attribué à ces nouveaux sites. Il n'y a pas d'excédent de groupes électrogènes : ceux de petite taille sont utilisés par le personnel logé dans les résidences privées, l'alimentation en électricité au Soudan du Sud n'étant pas stable. Tous les groupes électrogènes de la Mission fonctionnent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour alimenter en électricité tous les lieux d'affectation.

La Mission n'ayant acheté de véhicule spécialisé ou de véhicule léger de transport de passagers ni durant l'exercice 2011/12 ni durant l'exercice 2012/13, son parc de véhicules présente une usure normale, de sorte qu'un grand nombre de véhicules (24,2 %) sont suffisamment vieux et ont un kilométrage assez élevé pour être comptabilisés en pertes. La comptabilisation en pertes se fera en conformité avec les directives des Nations Unies applicables dans ce domaine et le stock de véhicules de la Mission sera dès lors aligné sur les coefficients standard.

La Mission approuve les observations formulées par le Comité. Son projet de budget pour 2013/14 prévoira 829 ordinateurs de moins que son budget 2012/13.

Sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, la Mission a élaboré une stratégie de projets à effet rapide axée sur l'harmonisation des projets, l'importance donnée aux bases d'appui de comité et la détermination de secteurs prioritaires. Grâce à cette stratégie, la Mission a réalisé avec succès la totalité des résultats attendus des projets à effet rapide au cours de sa première année de fonctionnement et prévoit le même taux de réussite pour la deuxième année. Compte tenu des succès obtenus, une méthode similaire est proposée pour la troisième année.

En vue de réduire les coûts liés aux voyages et à la formation, la Mission met actuellement en place des mécanismes destinés à encourager les membres du personnel à participer au plus grand nombre possible de formations de formateurs. Les bénéficiaires de ces programmes seront en mesure de transmettre les connaissances ainsi acquises à leurs homologues, ce qui aura un effet multiplicateur.

La Mission prend note des observations formulées par les organes délibérants et s'engage à établir, par

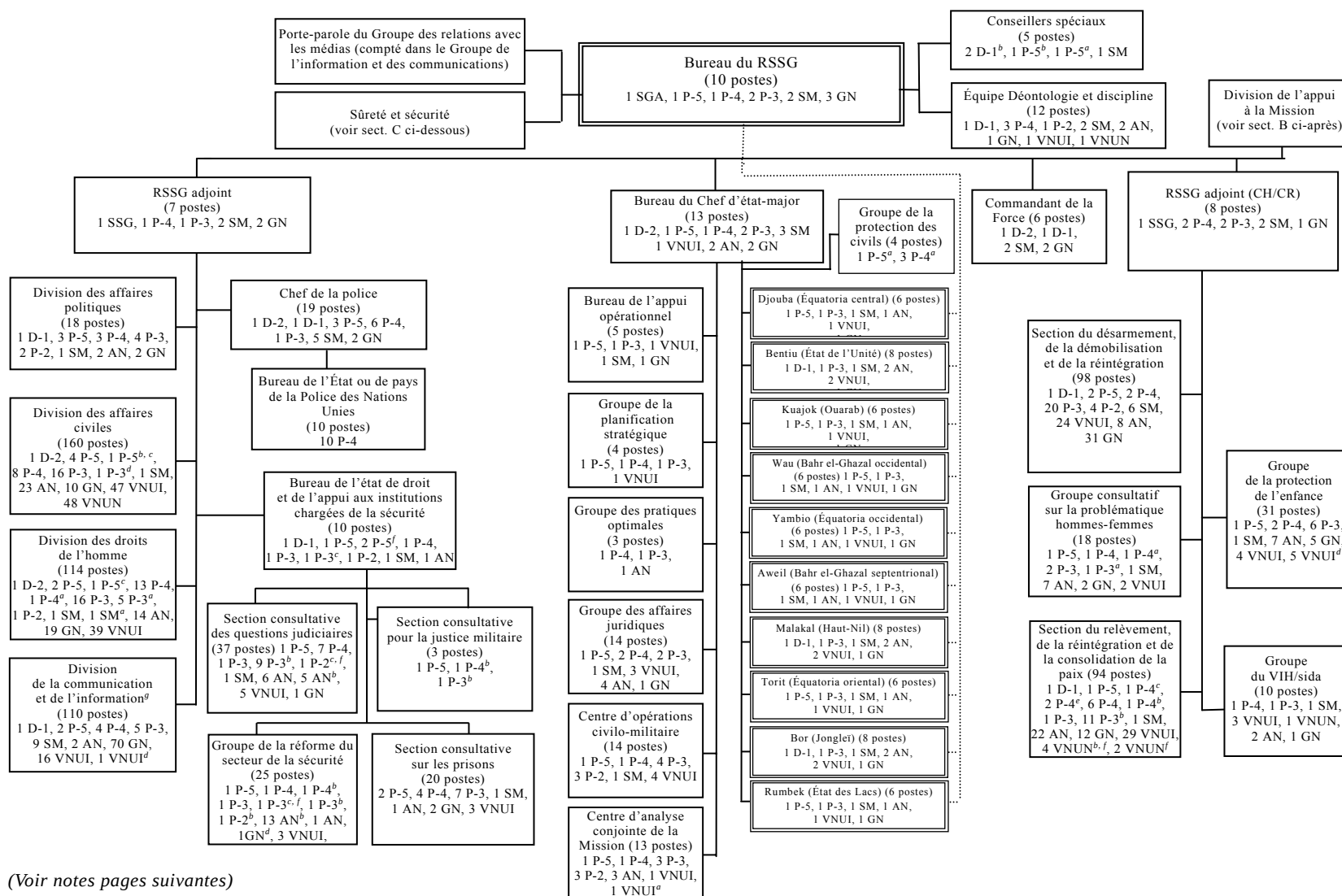
Demandes	Suite donnée
de carburants et de rations et engage le Secrétaire général à en partager les enseignements tirés avec d'autres missions de manière à ce qu'elles puissent réaliser des gains d'efficacité semblables [par. 70 d)].	l'intermédiaire du Service des politiques et des meilleures pratiques du Siège, un résumé des méthodes de traitement des factures qui figurent dans la base de données des Politiques et pratiques disponible sur l'intranet du Département des opérations de maintien de la paix.
Le Comité souligne qu'il importe d'utiliser les moyens aériens de la MINUSS avec discernement afin de renforcer l'efficacité et l'efficacité de la gestion des opérations aériennes (par. 71).	La Mission prend note des observations formulées par le Comité et s'engage à utiliser les moyens aériens avec discernement. La stratégie de la Mission consistant à recourir davantage à des avions qu'à des hélicoptères est une initiative de poids qui devrait permettre de réaliser davantage de gains d'efficacité. En coordination avec le Siège et le secteur aéronautique, la Mission s'efforce d'utiliser des moyens aériens plus économiques et pratiques, qui répondent aux besoins opérationnels tout en coûtant moins cher.
Le Comité engage vivement la Mission à s'assurer que l'entreprise locale vérifie soigneusement les antécédents du personnel de sécurité affecté à la protection de locaux des Nations Unies (par. 72).	L'entreprise sous-traitante doit encore mettre à la disposition de la Mission des agents de sécurité non armés. Cependant, une vérification rigoureuse du personnel de sécurité affecté à la protection des locaux des Nations Unies, qui fait partie intégrante de l'évaluation technique, aura lieu une fois que l'entreprise aura commencé à assurer ce service.
Le Comité encourage la Mission à continuer d'axer ses travaux sur le renforcement des capacités nationales (par. 73).	La Mission s'est lancée dans un programme perfectionné de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, fondé sur la stratégie de développement qu'elle applique en la matière, dans le cadre duquel le personnel suit des programmes de certification sur des questions techniques et fonctionnelles. Plus de 700 membres du personnel recrutés sur le plan national ont bénéficié de ce programme jusqu'à présent.
Le Comité engage la Mission à continuer d'associer ses partenaires à l'exécution des activités de détection des mines et de déminage (par. 75).	Le Service de la lutte antimines a continué d'associer ses partenaires à l'exécution des activités de détection des mines et de déminage. Dans cette optique, il a beaucoup aidé le Soudan du Sud à adhérer en 2011 à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Le Service continue de soutenir l'autorité nationale de lutte antimines du Soudan du Sud dans le domaine du renforcement des capacités et du partage des connaissances, y compris de la communication, pour aider l'État à adhérer à la Convention sur les armes à sous-munitions. Au niveau opérationnel, le Service continue de travailler en étroite collaboration avec tous les partenaires et veille à ce que

*Demandes**Suite donnée*

les régions où les activités de déminage auront la plus grande portée soient traitées en priorité et à ce que les projets ne fassent pas double emploi. En collaboration avec ses partenaires, le Service s'efforce de débarrasser le Soudan du Sud des mines et des restes explosifs de guerre.

Organigrammes

A. Services organiques



(Voir notes pages suivantes)

(Notes de l'organigramme A)

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : Service mobile; VNUI : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international; VNUN : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national; PT : personnel temporaire (autre que pour les réunions); CH/CR : coordonnateur de l'action humanitaire/coordonnateur résident; RSSG : représentant spécial du Secrétaire général; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; AN : administrateur recruté sur le plan national.

^a Transféré.

^b Personnel temporaire autre que pour les réunions.

^c Réaffecté.

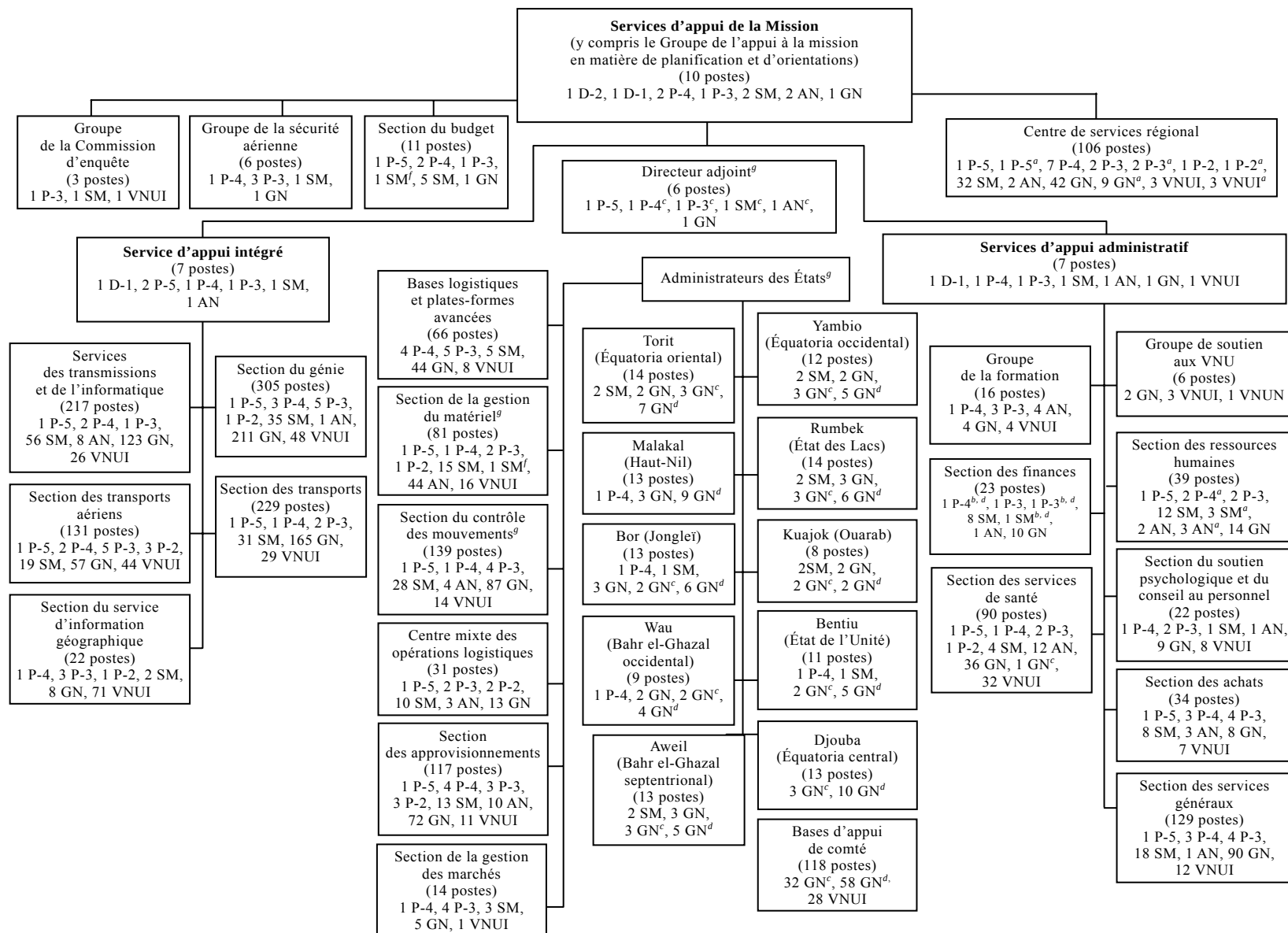
^d Créé.

^e Reclassé.

^f Transformé.

^g Dont le Groupe de la radio et le Bureau du porte-parole.

B. Services d'appui



(Voir notes page suivante)

(Notes de l'organigramme B)

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : Service mobile; VNUI : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international; VNUN : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Transféré.

^b Personnel temporaire autre que pour les réunions.

^c Réaffecté.

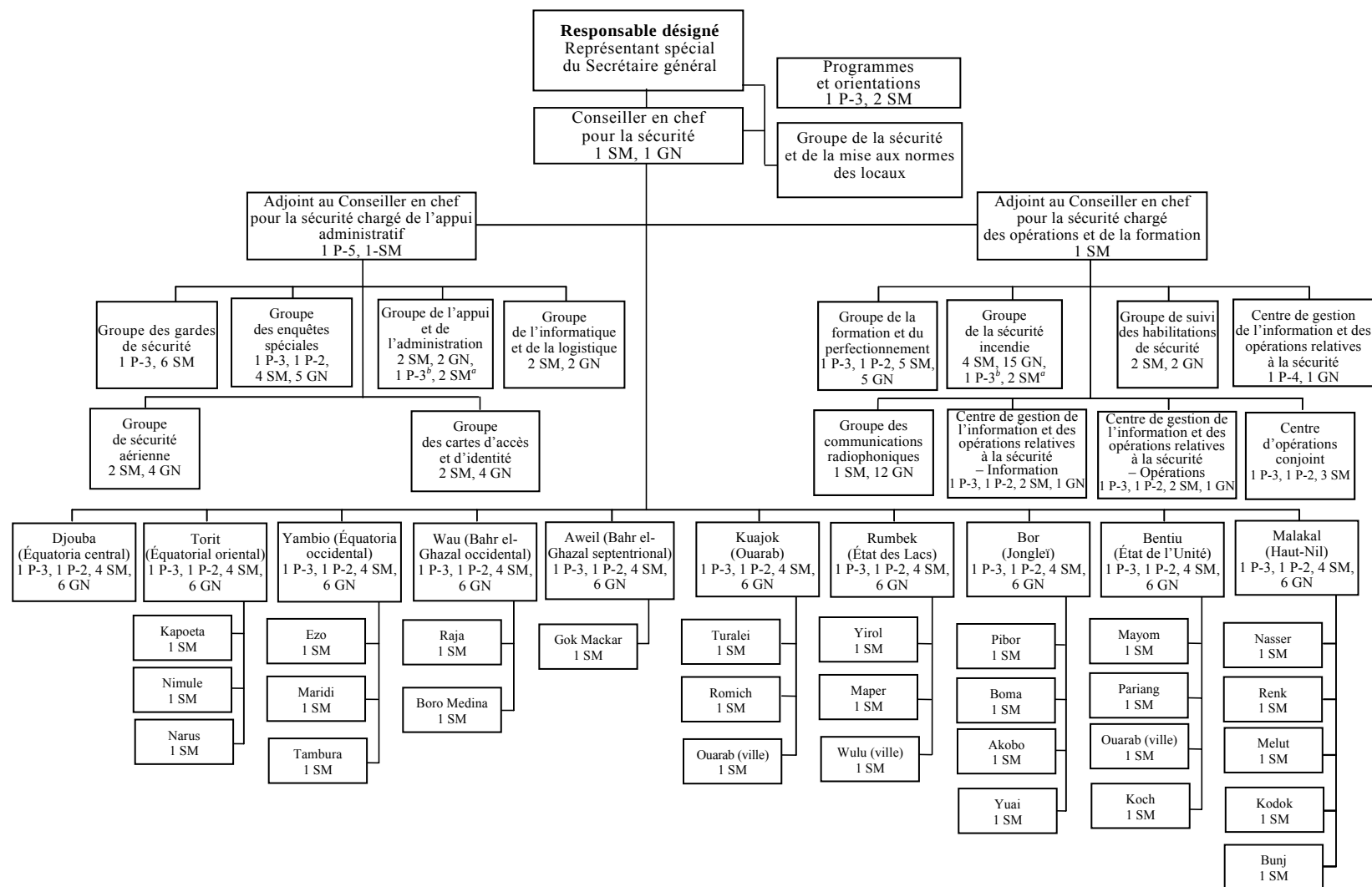
^d Créé.

^e Reclassé.

^f Transformé.

^g Transféré dans le cadre de la chaîne logistique intégrée.

C. Sécurité



Abréviations : SM : Service mobile ; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Transformé.

^b Personnel temporaire autre que pour les réunions.

